

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF**

A L'EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS (EMPD N° 2)

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2013
- d'investissement pour l'année 2013

et

AUX EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI

- modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES)
- modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)
- modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam), la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC), la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)

et

AUX EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET

- fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2013
- fixant, pour l'exercice 2013, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2013, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- accordant une subvention à l'Institut des hautes études en administration publique
- accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'180'000 destiné à financer l'acquisition de la parcelle comprenant le bâtiment de la Fondation IDHEAP sur le site des Hautes écoles à Chavannes-près-Renens, en vue de la reprise des activités de ladite Fondation par l'Université de Lausanne
- accordant une garantie d'emprunt de CHF 3'073'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour le remplacement de deux crédits hypothécaires et l'acquisition et la transformation d'un immeuble
- accordant un prêt remboursable sans intérêt de CHF 10'000'000 au Fonds d'investissement rural (FIR), avec échéance de remboursement en 2028

et

AUX RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- sur le postulat Béatrice Métraux et consorts demandant l'inscription dans la loi sur les finances (LFin) d'indicateurs permettant de mieux comprendre la démarche budgétaire et d'œuvrer dans le sens de la continuité et de l'efficacité de l'action étatique

- sur le postulat Eric Bonjour et consorts : « Une aide sociale = une déclaration d'impôt remplie et signée. La thématique est que chaque contribuable vaudois doit remplir une déclaration d'impôt afin de permettre à l'Etat de le taxer en fonction de ses éléments de fortune et de revenu pour bénéficier de l'aide sociale »
- sur le postulat Jean-Jacques Truffer et consorts : « Le partenariat public-privé, un mode de financement à valoriser »

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Frédéric Grognuz
Vice-présidents	M. Philippe Randin M. Michaël Buffat

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Sécurité et environnement	Mme Graziella Schaller M. Philippe Randin, rapporteur
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Cédric Pillonel
Intérieur	M. Pierre Grandjean, rapporteur M. Stéphane Montangero
Santé et action sociale	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. François Payot, rapporteur
Economie et sport	M. Michaël Buffat, rapporteur M. Jean-Michel Favez
Infrastructures et ressources humaines	M. Axel Marion, rapporteur M. Jean-Marc Sordet
Finances et relations extérieures	M. Samuel Bendahan, rapporteur M. Pierre-Yves Rapaz
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement	6
1.1 Amendements du budget de fonctionnement	6
1.1.1 <i>DFJC</i>	6
1.1.2 <i>DSAS</i>	6
1.1.3 <i>DIRH</i>	7
1.1.4 <i>DFIRE</i>	7
1.1.5 <i>SGC</i>	8
1.2 Total des amendements du budget 2013	8
2. Considérations générales liminaires	9
2.1 Travaux de la Commission des finances	9
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 14 (ou EMPD No 2).....	9
2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2013.....	10
3. Le budget de fonctionnement	15
3.1 Les charges	15
3.2 Les revenus	16
3.2.1 <i>Généralités</i>	16
3.2.2 <i>Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)</i>	16
3.3 L'excédent.....	18
4. Le budget d'investissement	19
5. Sujets particuliers	20
5.1 Analyse du budget par département	20
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2013 de la Direction des systèmes d'information (DSI)	21
5.3 Evolution de la dette 2012	26
5.4 Effectif du personnel.....	27
6. Observations	28
7. Conclusions du rapport général	29
7.1 Remerciements	29
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	29
7.3 Considérations finales.....	30
7.4 Vote	32
8. Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)	33
9. Projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES)	34
10. Projet de loi modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)	35
11. Projet de loi modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam), la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC), la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)	37
12. Projet de décret fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2013	40
13. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2013, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)	41
14. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2013, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements	42

15. Projet de décret accordant une subvention à l'Institut des hautes études en administration publique.....	43
16. Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'180'000 destiné à financer l'acquisition de la parcelle comprenant le bâtiment de la Fondation IDHEAP sur le site des Hautes écoles à Chavannes-près-Renens, en vue de la reprise des activités de ladite Fondation par l'Université de Lausanne.....	44
17. Projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 3'073'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour le remplacement de deux crédits hypothécaires et l'acquisition et la transformation d'un immeuble	45
18. Projet de décret accordant un prêt remboursable sans intérêt de CHF 10'000'000 au Fonds d'investissement rural (FIR), avec échéance de remboursement en 2028.....	46
19. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Béatrice Métraux et consorts demandant l'inscription dans la loi sur les finances (LFin) d'indicateurs permettant de mieux comprendre la démarche budgétaire et d'œuvrer dans le sens de la continuité et de l'efficacité de l'action étatique.....	47
20. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Eric Bonjour et consorts : « Une aide sociale = une déclaration d'impôt remplie et signée. La thématique est que chaque contribuable vaudois doit remplir une déclaration d'impôt afin de permettre à l'Etat de le taxer en fonction de ses éléments de fortune et de revenu pour bénéficier de l'aide sociale	48
21. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Jean-Jacques Truffer et consorts : « Le partenariat public-privé, un mode de financement à valoriser.....	49
22. Rapports des sous-commissions	50
22.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	50
22.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	56
22.3 Département de l'intérieur	66
22.4 Département de la santé et de l'action sociale	72
22.5 Département de l'économie et du sport.....	78
22.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	84
22.7 Département des finances et des relations extérieures.....	88
22.8 Ordre judiciaire vaudois	98
22.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	100

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 24 septembre 2012, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2013 à CHF 3,9 mios, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Cependant, le Conseil d'Etat a constaté entre-temps que ce projet de budget comprenait un élément pouvant être d'ores et déjà réajusté. Ce réajustement (amendement technique) est identifié, ci-après, par le sigle «AT» (voir ch. 1.1.4 ci-dessous)

Parallèlement, la Commission des finances a analysé, dans le cadre de ses travaux, divers amendements (spécifiques) déposés par certains commissaires ; elle en a retenu cinq que vous trouvez ci-dessous, avec le sigle « AS ».

1.1 Amendements du budget de fonctionnement

1.1.1 DFJC

Service de la protection et de la jeunesse (28)

- En raison de l'introduction du 4^e volet CODEX (protection de l'adulte et de l'enfant), la COFIN constate que 3,9 ETP sont demandés pour faire un travail purement administratif. Même si ces renforts étaient prévus dans l'EMPL, un doute subsiste quant à la réelle nécessité de cette création de postes supplémentaires. De manière à laisser le temps au service de prouver la nécessité de pérenniser ces 3,9 ETP, la COFIN propose de transférer cette ligne budgétaire de la rubrique 3011 « Traitement du personnel » à celle 3016 « Salaire du personnel auxiliaire » ; la sous-commission en charge de ce département apportera un soin particulier au suivi de ce point lors de ses prochaines visites dans le service. – (AS)

La Commission des finances propose par 13 oui et 2 abstentions l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2013	Amendement proposé	Budget 2013 proposé
281/3011	16'365'000	- 371'700	15'993'300
281/3031	1'010'900	-24'900	986'000
281/3035	353'700	-8'100	345'600
281/30391	9'700	-200	9'500
281/3041	1'871'000	-44'200	1'826'800
281/3051	157'800	-5'200	152'600
281/3016	717'100	+ 371'700	1'088'800
281/3034	44'000	+ 24'900	68'900
281/3038	15'800	+8'100	23'900
281/30394	400	+ 200	600
281/3044	77'100	+ 44'200	121'300
281/3054	7'700	+ 5'200	12'900
Effet sur l'excédent		0	

1.1.2 DSAS

Secrétariat général (41)

- Pour appuyer le Chef du département dans son mandat présidentiel, un poste supplémentaire de 0,8 ETP est demandé compte tenu du fait que la Chancellerie n'offre pas d'assistance au Président du Conseil d'Etat. L'ancien Président n'ayant pas eu besoin de créer un poste supplémentaire, la COFIN estime que ce renfort n'est pas nécessaire et propose la suppression de ce poste, estimé à CHF 93'000. – (AS)

La Commission des finances propose par 7 oui (voix prépondérante du Président de la COFIN), 7 non et 1 abstention, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2013	Amendement proposé	Budget 2013 proposé
41/3011	3'085'200	- 93'000	2'992'200
Effet sur l'excédent		+ 93'000	

Régime cantonal de réduction des primes (4221)

3. Par son arrêté du 19 septembre 2012, le Conseil d'Etat induit des augmentations de charges au budget du SASH de l'ordre de CHF 26,75 mios dont CHF 22 mios ne sont pas maîtrisables ; le solde de CHF 4,75 mios concerne le relèvement du subsides pour enfant (CHF 200'000), le relèvement de la limite du revenu maximum pour les enfants (CHF 1,8 mio) ainsi l'amélioration des subsides pour personnes vivant seules (CHF 2,75 mios). Ce montant CHF 4,75 découle d'une décision du Conseil d'Etat dont le financement touche la facture sociale à raison de 50% à charge du Canton et de 50% à charge des communes. Cette implication non concertée des communes, par le biais de la facture sociale, est contestée par la COFIN qui estime que cette mesure doit être entièrement compensée par des réductions de charges équivalentes à proposer par le Conseil d'Etat. – (AS)

La Commission des finances propose par 6 oui (voix prépondérante du Président de la COFIN), 6 non et 3 abstention, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2013	Amendement proposé	Budget 2013 proposé
4221/3665	309'650'000	-4'750'000	304'900'000
4221/4525	55'070'400	- 2,375'000	52'695'400
Effet sur l'excédent		+2'375'000	

1.1.3 DIRH

Direction des systèmes d'information (63)

4. La COFIN mandate chaque année la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) pour l'analyse du budget informatique de la DSI (voir ch. 5.2 de ce rapport). Dans le cadre de ses travaux, la CTSI a proposé à la COFIN un amendement qu'elle reprend à son compte. Il concerne le financement de l'augmentation de la facture de la Confédération sur l'estimation des titres en lien avec la démographie, cette charge supplémentaire n'ayant pas été intégrée dans le budget 2013 de la DSI. – (AS)

La Commission des finances propose par 8 oui, 4 non et 3 abstentions l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2013	Amendement proposé	Budget 2013 proposé
63/31512	51'446'700	+ 6'600	51'453'300
Effet sur l'excédent		- 6'600	

1.1.4 DFIRE

Service d'analyse et de gestion financières (7041)

5. Lors de la finalisation de l'EMPD du projet de budget 2013, plus particulièrement la partie de texte relative à la modification de la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam), le DFIRE a constaté que les effets financiers induits par l'augmentation des allocations familiales engendrent une charge supplémentaire dès le budget 2013. Le coût découlant de l'augmentation du taux de cotisation à la CCAF pour l'Etat (y.c. UNIL et CHUV) représente pour l'année 2013 une charge supplémentaire de CHF 1'500'000 qui n'a pas été intégrée dans le budget 2013 adopté par le Conseil d'Etat en date du 24 septembre 2012. – (AT).

La Commission des finances propose, par 15 oui l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 201	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
7041/3099	111'903'000	+ 1'500'000	113'403'000
Effet sur l'excédent		- 1'500'000	

1.1.5 SGC

Secrétariat du Grand Conseil (91)

6. Le SGC a créé 150 adresses courriels pour les députés dont le montant est budgété à CHF 45'000. Ce dernier devrait grever son budget 2013 mais serait transféré dans le budget de la DSI dès 2014. La COFIN estime que ce montant est trop important et souhaite le réduire massivement. – (AS)

La Commission des finances propose, par 13 oui et 2 abstentions, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2013	Amendement proposé	Budget 2013 proposé
91/31852	190'000	- 37'500	152'500
Effet sur l'excédent		+ 37'500	

1.2 Total des amendements du budget 2013

Budget de fonctionnement :

(en francs)

	Budget 2013
Excédent du projet de budget 2013	3'961'200
Amendement technique	-1'500'000
Amendements spécifiques	+2'498'900
Excédent actualisé	4'960'100

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au chapitre 22 du présent document.

Ensuite, la Commission des finances a consacré l'équivalent de trois journées à l'examen du projet de budget 2013. Elle a notamment siégé deux jours au Grand Hôtel de Lavey-les-Bains, à Lavey.

Au cours de ses travaux, la Commission des finances a entendu :

- M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard pour la présentation des projets de lois modifiant la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFAM) ; la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam), la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC) ainsi que la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) – (voir chapitres 10 et 11 de ce rapport)
- Mme Fabienne Despot, présidente de la Commission thématique des systèmes d'information, accompagnée de MM. Laurent Ballif, vice-président, Olivier Kernén et Philippe Grobéty, membres de la Commission, sur le «Budget informatique 2013 de l'Etat de Vaud» (voir chapitre 5.2) ;
- M. Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), accompagné de M. Bernard Pouly pour la présentation des estimations fiscales 2013 (voir chapitre 3.2.2) ;
- M. Jean-François Meylan, Juge cantonal, et M. Pierre Schobinger, Secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois, pour la présentation du budget de ce service (voir rapport de la sous-commission OJV, chapitre 22.8 de ce rapport) ;

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 14 (ou EMPD No 2)

L'EMPB 14, remis en primeur aux membres de la Commission des finances le 26 octobre 2012, a été examiné lors du séminaire des 1^{er} et 2 novembre 2012 à Lavey-les-Bains, ainsi que lors des séances des 5 et 8 novembre 2012. Au cours de cette dernière séance, la Commission des finances a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2013. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat. Il faut rappeler que cet EMPD a été validé par le Conseil d'Etat en octobre 2012 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui aurait touché le Canton depuis sa parution.

Cela étant, la Commission des finances apprécie le remaniement apporté par le Conseil d'Etat au contenu du document qui comprend notamment divers indicateurs pertinents et une analyse détaillée de chaque département. Elle a pris connaissance des considérations du Conseil d'Etat quant au contexte du projet de budget 2013 (ch. 3, p. 15 à 20) ainsi que de l'analyse pointue de l'environnement socio-économique (EMPD no 2 ch.2. pages 8 à 14).

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. L'évolution des effectifs du personnel

Voir EMPD no 2, ch. 3.4, page 19, et tableaux insérés au ch. 5.4 de ce rapport.

B. Le budget par nature

Voir EMPD no 2, ch. 3.1.5, pages 16 et 17.

C. L'analyse des risques

Voir EMPD no 2, ch. 3.5, page 20. La liste des éventualités dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à CHF 2 mios a été remise à la Commission des finances dans un document séparé. Elle totalise quelque CHF 236,4 mios. S'agissant là de risques évalués avec toute la prudence requise, la Commission des finances a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2013 par le Grand Conseil.

2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2013

Dans le cadre de ses travaux sur le projet de budget 2013, la COFIN a retenu le thème d'étude suivant :

« Incidences sur le budget 2013 de décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Lorsque des effets, directs ou indirects, sont constatés (augmentation ou diminution de charges ou de revenus) depuis plusieurs années, la situation devrait alors être présentée et documentée. ».

Vous trouvez ci-dessous les commentaires découlant des visites des sous-commissions au sein des services. Seuls sont mentionnés les services pour lesquels le thème d'étude a eu un impact. Hors département, la caisse de pension peut également être mentionnée dans cette rubrique. En effet, sa gestion est influencée tant par les facteurs externes (p.ex. vieillissement de la population) que par des décisions fédérales dont l'impact est estimé à CHF 94 mio dans le présent budget.

DSE

Polcant (105)

- Uniformisation des statistiques : CHF 560'000 (charges pérennes de saisies des infractions, délits etc.)
- Harmonisation des systèmes d'information de police : CHF 215'000 (projet fédéral par l'intermédiaire d'un groupe de travail)
- Nouveau système d'écoute téléphoniques : CHF 220'000 (formation et accompagnement technique)
- Accès aux données et alimentation RIPOL : CHF 500'000 (nouvelle solution informatique)
- CODEX : CHF 1'786'000 (charges informatiques, locaux, 9 ETP)

SAN (107)

- La redevance poids lourds liée aux prestations est perçue par la Confédération et une participation financière est reversée aux cantons.

SSCM (109)

- Mise en application de l'EMPD découlant de la révision partielle de la loi fédérale sur la protection civile.

Division générale de l'environnement (110)

- Politique agricole et renouvellement de certaines conventions programme

DFJC

Dans sa tournée des services, la sous-commission a pu constater que les cas de transfert imposé de charges de la Confédération au canton étaient plutôt rares. En revanche, dans le domaine de la formation professionnelle et de certaines assurances sociales (AI notamment), les décisions prises à Berne avaient de fortes influences sur les budgets de certains services. Les éléments principaux sont listés ci-dessous.

SG (21)

- Le service n'a que des relations statistiques avec la Confédération.

DGEP (23)

- L'influence de la Confédération sur la DGEP est très importante, pas au niveau des reports de charge, mais pour tout ce qui touche à la formation professionnelle. Sur les quelques 200 métiers enseignés sur le canton, environ 20 cursus subissent des modifications chaque année (branches, durée, exigences, travaux pratiques, etc.), ce qui a un impact financier quasi toujours à la hausse des dépenses.
- La Confédération vise à subventionner 25% des frais de formation et ce taux semble atteint pour le budget 2013. Les subventions sont des forfaits par apprenti à plein temps ou dual. Il n'y a pas de lien entre le coût des apprentissages et le forfait, mais le canton de Vaud est plutôt bien servi vu la très grande variété de métiers enseignés dans le canton.

DGES (25)

- Pas de changement majeur pour 2013, mais beaucoup de craintes sur des mesures de restrictions budgétaires envisagées pour 2014 sur les subventions aux Hautes écoles.

SPJ (28)

- Le service est fortement impacté en 2013 par la suite de la démarche CODEX, protection de l'adulte et de l'enfant, qui semble très éloignée de la culture romande.

SESAF (29)

- Suppression du versement de l'allocation pour impotence, avec plein effet au 1er janvier 2013, pour CHF 714'000
- Suppression du financement du langage parlé complété (LPC) à l'intention des enfants sourds, dès le 1er août 2013, pour CHF 400'000
- Non versement des prestations de logopédie pour les enfants des tranches d'âge 0-6 ans et 16-20 ans. Effets financiers nécessitant une demande de crédit supplémentaire depuis 3 ans pour CHF 3 mios.
- Retrait progressif de l'Assurance Invalidité nécessitant une quasi généralisation des prises en charge pour les élèves de l'enseignement spécialisé jusqu'à 18 ans. Cette mesure a eu pour effet une augmentation importante du nombre de places dans les structures de transition école-métier, pour environ CHF 5 mios.

DINT

SPEN (308)

- Contribution de formation en faveur des détenu-e-s des établissements des Concordats sur l'exécution des peines et mesures en Suisse.
- Nouvelle convention du 10.04.2010 entre la Conférence des directeurs cantonaux des départements de justice et police (CCDJP) et l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière de Suisse centrale (OSEO-SC), Centre de compétence-formation dans l'exécution des peines (FEP), introduisant une contribution de formation dès 2012, calculée sur le nombre de jours de détention
- Le montant global de la nouvelle convention d'avril 2010 se monte à CHF 556'600.

DSAS

Dans l'ensemble, le Canton de Vaud évalue à au moins CHF 40 mios le report de charges pérennes des révisions légales (dont la loi sur le financement hospitalier, la loi sur le financement des soins de longue durée, les révisions de l'assurance-invalidité, la révision de l'assurance-chômage) dans le domaine de la santé et de l'action sociale.

SASH (42)

- Essentiellement la RPT dès 2007, incertitudes sur répercussions LAIH et AI

SPAS (43)

- Révision de l'assurance chômage : coût annuel pérenne estimé à CHF 12 mios

SSP (48)

- Sur le budget 2012 :
 - Financement complet des divisions privées des hôpitaux reconnus d'intérêt public et le groupe CHUV (CHF 3 mios)
 - Passage du tarif à charge de l'Etat de 52 à 55% sur assurance de base (CHF 26.6mios)
 - Investissements dans tarifs, cofinancement des assureurs dans AOS. Part CHUV pour Etat estimée à - CHF 20.2mios
 - Investissement dans tarifs, part Etat pour la FHV (CHF 20.9 mios)
 - Liste LAMAL, planification hospitalière, cliniques privées contribution Etat (crédit supplémentaire) pour un total de CHF 9.9 mios
 - TOTAL 2012 : CHF 40.2 mios
- Sur le budget 2013 :
 - Pérennisation de la part Etat pour planification hospitalière, cliniques privées (CHF 8 mios)
 - Investissements d'intérêt général (CHF 0.5 mio)
 - Organisations de soins à domicile (OSAD) contribution Etat (CHF 2,2 mios)
 - TOTAL 2013 : CHF 10.7 mios

- CHUV
 - Dès 1.1.2012, répartition du financement entre assureurs et canton (voir SSP) indirectement : coûts administratifs supplémentaires, modification des systèmes d'informations :
 - Codage SwissDRG plus complexe
 - Modification des règles de facturation
 - Incertitude sur les tarifs (non conventionnement actuellement)
 - Transparence des coûts
 - Introduction des mesures de qualité nouvelles
 - Modification de la statistique médicale
 - Les effets financiers sont difficiles à chiffrer car ils touchent beaucoup de services et collaborateurs. Ces coûts selon la direction ont pu être absorbés jusqu'ici sans demandes de ressources spécifiques.

DECS

SDE (52)

- Le Service de l'emploi a été directement concerné par la révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Cette révision avait pour but de consolider la situation financière de l'assurance et d'établir un lien plus étroit entre les cotisations et les prestations.
- Cette révision a eu un certain nombre de conséquences, dont un impact sur le budget du SDE en terme de charges. Cette charge se monte à CHF 18'550'000 dans le budget 2013, soit une augmentation de CHF 3'295'670 par rapport aux comptes 2011, et est répartie de manière égale entre canton et communes.

SAGR (54)

- L'agriculture dépend principalement de la politique agricole fédérale et d'autres politiques transversales de la Confédération (aménagement du territoire, protection de l'environnement et des animaux, etc.). Les cantons n'en ont pas moins un rôle important à jouer à son égard. Non seulement la responsabilité de mettre en application les mesures fédérales leur incombe, mais ils sont également appelés à cofinancer (20% pour les cantons et 80% pour la confédération) bon nombre d'entre elles. Avec la politique agricole 2014-2017, cette tendance va en se renforçant. Le canton suit cette évolution afin de tirer pleinement parti de la politique agricole fédérale.
- Pour le Canton de Vaud, au titre du financement des mesures agroécologiques liées principalement aux réseaux écologiques, à l'amélioration de la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité et aux programmes fédéraux de préservation des ressources naturelles, le budget 2013 du SAGR prévoit un montant brut de CHF 12'925'000 (sur le compte des charges 3668), soit une augmentation de CHF 6'175'000 par rapport au budget 2012, ce qui correspond à une charge nette supplémentaire pour le canton de 1'250'500, déduction faite des participations fédérales (env. 80%).
- Cette augmentation substantielle des moyens financiers doit permettre de verser aux exploitants agricoles qui se sont engagés au sein de plus de 90 réseaux écologiques annoncés jusqu'ici (couverture d'env. 95% du territoire cantonal) l'entier des contributions qui peuvent leur être octroyées en vertu de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique.

SPOP (58)

- Si la révision partielle de l'ordonnance 2 sur l'asile entre en vigueur au 1.1.2013, il y aura un impact de moins CHF 4 millions de produits sur le budget. En effet, cette révision partielle vise à remplacer l'actuel système de subventions de l'aide sociale par un système prévoyant des incitations financières afin que les cantons intègrent les bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail.
- La révision partielle de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers prévoit d'adapter de CHF 140 à CHF 200 le montant forfaitaire journalier versé par la Confédération pour la détention administrative de requérants d'asile déboutés tenus de quitter la Suisse. Cela signifierait CHF 200'000 de produits supplémentaires au budget.
- La nouvelle convention sur la répartition du montant compensatoire du forfait d'aide d'urgence décidée par les cantons aura une influence négative de 6 millions sur les produits.
- Le Bureau cantonal de l'intégration voit être pérennisés 2 ETP lié au programme vaudois d'intégration qui entrera en vigueur en 2014, après validation de l'Office fédéral des migrations
- Dans le projet de budget du SPOP, CHF 116'522'700 en 2013 sont liés à la subvention accordée à l'EVAM pour les tâches qui lui sont déléguées par la Loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) à distinguer de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

DIRH

Les relations Confédération-canton dans le cadre de ce département ne sont pas problématiques, à l'image des mandats confiés par l'OFROU au SR pour l'entretien des routes nationales qui se déroulent à satisfaction du département.

SM (66)

- Ce service travaille régulièrement sur la base de financements conjoints de la Confédération et du canton. La marge de report sur le canton est très faible, d'environ 1% sur le secteur de l'infrastructure. Le risque d'un report plus important à l'avenir existe.

DFIRE

SG – Stat VD (702)

- Premièrement, le nouveau mode de recensement fédéral influence le budget (nécessité de financer des éléments supplémentaires). En 2000, il s'agissait encore d'un recensement exhaustif, alors que maintenant, il s'agit de procéder à des enquêtes par échantillonnage. Parfois, pour améliorer la qualité des données, il faut donc étendre la taille des échantillons, et cela engendre environ CHF 180'000 supplémentaires de coûts pour le relevé structurel et environ CHF 80'000 par enquête thématique. Parfois, des communes intéressées peuvent participer au financement des augmentations d'échantillons. Aussi, les prix sont fixés au niveau fédéral pour la réalisation des questionnaires d'enquête.
- Pour le suivi des accords bilatéraux, il a fallu mettre en place un calculateur de salaires, qui n'a pas été fait par le SECO mais par le canton de Vaud
- De nouvelles missions ont été attribuées à l'OAE, notamment liées à l'organisation du Conseil d'Etat (Blue Brain EPFL/ Neupolis, MCBA, Métropole lémanique). Il y a eu une meilleure dotation de l'OAE avant que maintenant, mais il semble possible de réaliser les tâches avec les moyens à disposition. Etant donné la taille des missions stratégiques, toutefois, on peut se poser la question de l'adéquation des postes de travail avec l'importance stratégique des projets. En effet, il semblerait que certains dossiers ne peuvent pas toujours être assez investis (lobbying sur la scène fédérale, ...), mais l'OAE déclare avoir les ressources suffisantes.

OJV (81)

- Ces dernières années, les chambres fédérales ont procédé à diverses réformes du droit de fond – Code pénal, Code civil – et du droit de procédure – adoption de la Loi sur le Tribunal fédéral, du Code de procédure pénale suisse, du Code de procédure civile suisse. Ces réformes ont eu des impacts importants sur le fonctionnement de l’Ordre judiciaire et ont rendu nécessaires des ressources supplémentaires. La plupart ont été traitées dans le cadre du programme Codex. L’impact financier des réformes les plus récentes se situe en 2011 et 2012 pour les procédures civile et pénale, et en 2013 pour la protection de l’adulte et de l’enfant (PAE).
- Pour l’ensemble de l’ACV, les conséquences financières pérennes telles qu’évaluées dans les EMPL sont résumées comme suit :

	Coût de fonctionnement supplémentaire pérenne (CHF)
EMPL 116 - pénal	16'049'481
EMPL 187 - civil	7'652'028
EMPL 199 - mineurs	2'599'491
EMPL 441- PAE	3'092'700
Total	29'393'700

- Le tableau ci-dessous, qui est à voir dans un sens cumulatif, montre les surcoûts qui ont été portés aux budgets 2011 à 2013 de l’OJV au titre du programme Codex.

	Budget 2011 (Codex civil, pénal y.c. mineurs)	Budget 2012 (complément échelonnement Codex civil et pénal)	Budget 2013 (PAE)	TOTAL
ETP supplémentaires	79.00	10.00	13.00	102.00
Charges salariales (CHF)	9'120'800	2'349'600	1'500'700	12'971'100
Autres charges de fonctionnement (CHF)	3'077'900	150'000	1'599'800	4'827'700
Charges supplémentaires totales (CHF)	12'198'700	2'499'600	3'100'500	17'798'800

- Pour le seul exercice 2013, l’augmentation de charges nettes liée à PAE s’élève à CHF 3.1 millions et à 13.00 ETP. Par contre, de 2010 à 2013 les effets conjugués des nouvelles procédure civile et pénale et de PAE augmentent les charges de CHF 17.8 millions et les effectifs de 102.00 ETP (à périmètre constant, c’est-à-dire abstraction faite des offices d’instruction pénale qui ont quitté l’OJV dans le cadre de la réforme).
- Ainsi l’impact de décisions fédérales récentes qui s’imposent aux cantons peut être qualifiée de significative pour l’OJV.

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'088'174'800	8'473'654'400	+ 385'479'600	+ 4.77%
Revenus	8'101'296'200	8'477'615'600	+ 376'319'400	+ 4.65%
Excédent	13'121'400	3'961'200	- 9'160'200	- 69.81%

	Budget 2012	Budget 2013 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'088'174'800	8'470'280'500	+ 382'105'700	+ 4.72%
Revenus	8'101'296'200	8'475'240'600	+ 373'944'400	+ 4.62%
Excédent	13'121'400	4'960'100	- 8'161'300	- 62.20%

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'081'360'028	8'473'654'400	+ 392'294'372	+ 4.85
Revenus	8'424'415'898	8'477'615'600	+ 53'199'702	+ 0.63
Excédent	343'055'870	3'961'200	- 339'094'670	- 98.85

	Comptes 2011	Budget 2013 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'081'360'028	8'470'280'500	+ 388'920'472	+ 4.81
Revenus	8'424'415'898	8'475'240'600	+ 50'824'702	+ 0.60
Excédent	343'055'870	4'960'100	- 338'095'770	- 98,55

3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (CHF 8,473 mrd) présentent une croissance de 4.8 % par rapport au budget 2012.

Cette évolution n'est cependant pas tout à fait représentative : en retranchant le financement de la Caisse de pension de CHF 94 mios en vue de l'adaptation à de nouvelles règles fédérales, l'augmentation courantes des dépenses de l'Etat se maintient à 3,6%. Parallèlement, diverses croissances de charges brutes composent également le budget 2013, dont les plus importantes sont :

- le domaine du social (CHF 97 mios)
- le domaine de la santé (CHF 46 mios)
- le domaine de l'enseignement, de la formation et de la culture (CHF 77 mios)

Par ailleurs, le budget 2013 renforce également l'activité de la Police et du secteur pénitentiaire, notamment.

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à CHF 8,477 mrds, c'est à dire 4,65% au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2012. Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges.

Comme à son habitude, l'attention de la Commission des finances s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à l'ACI. Elle a suivi avec intérêt, le 5 novembre 2012, la présentation de MM. Ph. Maillard et B. Pouly, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 4.7.2, page 40 de l'EMPD no 2. A noter que les montants ci-dessous sont influencés par les différents coefficients d'imposition cantonale (2011 : 157.5% / 2012 et 2013 : 154.5%) décidés ces dernières années.

3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

4001 Impôt sur le revenu

Projet de budget 2013	CHF	3'185'000'000
Estimations 2012	CHF	3'199'700'000
Budget 2012	CHF	3'117'075'000
Comptes 2011	CHF	3'071'435'470

Le projet de budget 2013 est basé sur les estimations suivantes (détail de calcul non exhaustif) :

- 75% des acomptes 2011 au 31.12.11 (y.c. indexation + progression estimée) : CHF 2,115 mrds,
- 15% des taxations 2010 au 31.03.12 (y.c. une partie des acomptes non décomptabilisés) : CHF 266,7 mios,
- 10% des acomptes 2012 au 31.03.12 (y.c. acomptes supplémentaires) : CHF 267,3 mios,
- majoration des acomptes 2013 de 2% combinés avec les effets démographiques et les sourciers mixtes : CHF 213 mios,
- acomptes complémentaires 2012 : CHF 90 mios,
- progression des taxations / acomptes 2012 et antérieurs : CHF 182 mios,
- prestations en capital et autres amendes pour soustraction d'impôts : CHF 51 mios

En comparant les estimations 2012 et le budget 2013, on observe que la stabilisation du système postnumerando est maintenant effective ; les écarts ne pourront pas être réduits davantage.

4002 Impôt sur la fortune

Projet de budget 2013	CHF	430'000'000
Estimations 2012	CHF	468'900'000
Budget 2012	CHF	419'848'000
Comptes 2011	CHF	449'820'386

Le projet de budget 2013 est basé globalement sur les mêmes paramètres que l'impôt sur le revenu (détail de calcul non exhaustif) :

- 75% des acomptes 2011 au 31.12.11 (y.c. progression estimée) : CHF 320,2 mios,
- 15% des taxations 2010 au 31.03.12 : CHF 27,3 mios,
- 10% des acomptes 2012 au 31.03.12 : CHF 39,5 mios,
- effets démographiques et sourciers mixtes : CHF 26 mios,
- progression entre taxation et acomptes et antérieur : CHF 17 mios,

4003 Impôt à la source

Projet de budget 2013	CHF	120'000'000
Estimations 2012	CHF	158'500'000
Budget 2012	CHF	98'095'000
Comptes 2011	CHF	161'582'579

Le projet de budget 2013 découle de l'estimation de la facturation des 3 trimestres 2013 + 4^e trimestre 2012 + perception sur artistes et administrateurs étrangers. Les estimations 2012 en hausse par rapport au budget 2012 découlent d'un rattrapage.

4004 Impôt spécial étrangers (Impôt sur la dépense)

Projet de budget 2013	CHF	90'000'000
Estimations 2012	CHF	99'100'000
Budget 2012	CHF	81'419'000
Comptes 2011	CHF	103'065'079

Le projet de budget 2013 est basé sur la facturation des acomptes 2012 (CHF 85 mios) cumulée à la différence entre taxation et acomptes des années antérieures (CHF 5 mios).

4011 Impôt sur le bénéfice

Projet de budget 2013	CHF	580'000'000
Estimations 2012	CHF	622'000'000
Budget 2012	CHF	549'333'000
Comptes 2011	CHF	642'360'024

Le projet de budget 2013 est basé sur la facturation des acomptes 2012 (CHF 520 mios), l'estimation des acomptes finaux 2012 (CHF 40 mios), la progression entre la taxation et les acomptes 2012 et antérieurs (CHF 20 mios).

4012 Impôt sur le capital

Projet de budget 2013	CHF	60'000'000
Estimations 2012	CHF	70'000'000
Budget 2012	CHF	48'971'000
Comptes 2011	CHF	71'130'259

Le projet de budget 2013 est basé sur la facturation des acomptes 2012 ainsi que la progression entre taxation et acomptes 2012 et antérieurs.

4013 Impôt complémentaire sur les immeubles

Projet de budget 2013	CHF	20'000'000
Estimations 2012	CHF	20'000'000
Budget 2012	CHF	20'000'000
Comptes 2011	CHF	22'813'087

Le projet de budget 2013 est basé sur les comptes 2011.

4031 Impôt sur les gains immobiliers

Projet de budget 2013	CHF	120'000'000
Estimations 2012	CHF	170'000'000
Budget 2012	CHF	120'000'000
Comptes 2011	CHF	168'562'666

Le projet de budget 2013 est basé sur les estimations des personnes physiques (CHF 115 mios) et morales (CHF 5 mios). Rappelons que la rubrique 4031 comprend les parts cantonales et communales ; la part de ces dernières (5/12^{ème}) est inscrite à la rubrique 3401, en compensation. Le budget 2013 est impacté par les normes plus restrictives en matière de fonds propres pour l'achat de biens immobiliers.

4041 Droits de mutation

Projet de budget 2013	CHF	130'000'000
Estimations 2012	CHF	140'000'000
Budget 2012	CHF	150'000'000
Comptes 2011	CHF	167'794'201

Le projet de budget 2013 est basé sur une prévision sur les personnes physiques (CHF 100 mios) et morales, avec une marge d'incertitude (CHF 30 mios).

4051 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2013	CHF	72'000'000
Estimations 2012	CHF	97'000'000
Budget 2012	CHF	72'000'000
Comptes 2011	CHF	89'176'645

Le projet de budget 2013 est basé sur les estimations des successions ordinaires (CHF 57 mios), auxquelles a été ajoutée une moyenne pondérée des successions exceptionnelles (CHF 5 mios). Les donations ont été évaluées sur la base d'une moyenne à CHF 10 mios.

4401 Part à l'impôt fédéral direct

Projet de budget 2013	CHF	310'000'000
Estimations 2012	CHF	310'000'000
Budget 2012	CHF	310'000'000
Comptes 2011	CHF	319'759'309

Le projet de budget 2013 est basé sur les estimations 2012.

3.3 L'excédent

Pour la septième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 24 septembre 2012, il débouche sur un excédent de CHF 3,961 mios, respectivement CHF 4,96 mios après amendements spécifiques et techniques (voir ch. 1 de ce rapport). Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2012 était de CHF 13,1 mios, alors que les comptes 2011 présentaient un bénéfice de CHF 343,1 mios.

Malgré ce résultat positif, l'incertitude demeure quant aux effets financiers pouvant découler de certaines décisions d'ordre juridique, économique ou liées à des négociations en cours. On peut penser, entre autres, au volet fiscal avec les entreprises dont l'impact, en terme de perte de produits d'impôts, pourrait être très important. En effet, la pression mise par l'Union européenne, d'un côté, et la dynamique de baisse drastique du taux d'imposition des entreprises entre les cantons suisses, de l'autre, met le canton de Vaud dans une situation complexe.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2004 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2004	-168.4	-2.6%	44.1	-212.6	-3.3%	-143.8
2005	-84.7	-1.3%	64.0	-148.7	-2.4%	+46.3
2006	-63.4	-1.0%	13.3	-76.8	-1.2%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+9.0	0.1%	24.4	-15.5	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+ 301.6
2011	+2.4	0.0%	22.9	-20.5	-0.3%	+ 343.1
2012*	+13.1	0,2%	12.2	+0.9	0.0%	
2013 (projet)						

* Situation des crédits supplémentaires au 31 octobre 2012.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2013 à CHF 320,9 mios (en progression de 7% par rapport à celui de 2012), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPD no 2, page 18.

Evolution par nature du budget d'investissement net 2011 - 2012 (en millions de CHF)

	2012	2013	Evolution	
			en mios de CHF	en %
Informatique	28.1	28.1	0,0	0
Territoire et mobilité	116.8	126.7	9.9	8
Investissements universitaires	25	22.8	-2.2	-9
Santé et social	49.8	61.8	12.0	24
Parc immobilier	80.3	81.5	1.2	1
Total	300,0	320,9	20,9	7

Investissements de l'Etat dans l'économie

(en mios de CHF)	2012	2013
(Part nette de l'Etat)	(300)	(320.9)
Dépenses brutes	331.5	340.0
Nouveaux prêts octroyés	62.2	114.2
Nouvelles garanties accordées	306.2	299.4
Total	699.9	753.6

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à CHF 340 mios dans le projet de budget 2013, soit une augmentation de 8.5 mios par rapport au budget 2012. En ajoutant les prêts (114.2 mios) et les garanties (CHF 299.4 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de CHF 753.6 mios.

La Commission des finances salue cet effort d'investissement, tout en relevant que la marge d'autofinancement ne couvre qu'environ 50 % des investissements prévus ; le solde devant être financé par l'emprunt.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissement 2013 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à CHF 320,9 mios, à l'unanimité de ses 15 membres.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Analyse du budget par département

Répondant au postulat Béatrice Métraux (analysé dans le cadre de ce projet de budget, voir ch. 19 de ce rapport) qui demandait l'inscription dans la LFin d'indicateurs, le Conseil d'Etat a remanié, depuis l'année passée, la structure de l'EMPD no 2 en y intégrant notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux ont été salués de manière unanime par la Commission qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la Commission des finances a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 4 de l'EMPD no 2, pages 21 à 41) dont quelques informations sont mentionnées ci-dessous (voir également, au ch. 22 de ce rapport, les rapports des sous-commissions pour plus de détails).

DSE

- Direction générale de l'environnement : cette nouvelle entité regroupe dorénavant les missions des services et de l'énergie (SEVEN), de la forêt, faune et flore (SFFN) et des eaux, sols et assainissements (SESA).

DFJC

- UNIL : la subvention cantonale se monte pour 2013 à CHF 276,1 mios et croit de CHF 7,1 mios, ou 2,65%, par rapport à 2012.
- HEP : la subvention cantonale se monte pour 2013 à CHF 39,9 mios, en augmentation de CHF 2,9 mios, ou 7,89 %.

DINT

- OTG : augmentation préoccupante du nombre de mandats à gérer (2012 : 2009 dossiers / 2013 : 2200 dossiers).
- SPEN : surpopulation carcérale (2011 : 231'566 nuitées / 2012 : 304'279)

DSAS

- Des commentaires, informations synthétiques et autres tableaux fournissent une vue d'ensemble sur les principaux sujets (Subsides LAMal, démographie, évolution PC AVS – AI, hébergements dans les établissements, RI, etc.).
- CHUV : la participation de l'Etat budgétée pour le Groupe CHUV augmente de CHF 22,4 mios en 2013 et passe de CHF 562,9 mios à CHF 585,3 mios. La variation totale de charges entre les budgets 2012 et 2013 est de + CHF 46,1 mios qui s'explique notamment par les effets salariaux (+ CHF 7,2 mios), les réallocations structurelles (+ CHF 9,3 mios) ainsi que les investissements (+ CHF 12,8 mios).

DECS

- SPECo : informations sur la promotion économique et le nombre d'entreprises implantées et nombre d'emploi créés à 5 ans,
- SPOP : évolution sur l'effectif des requérants d'asile
- SAGR : financement des réseaux écologiques

DIRH

- DSI : données sur le nombre de contrat de maintenance et celui de projet sous gestion

DFIRE

- ACI : nombre de contribuables
- SIPAL : surfaces en location

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2013 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

En application des art. 50 LGC et 40 RLGC, la Commission des finances a confié à la CTSI, en date du 13 septembre 2012, l'examen du projet de budget informatique 2013.

Ce rapport sera présenté à la Commission des finances, le lundi 5 novembre 2012, par la présidente Mme Fabienne Despot ainsi que MM. les députés : Laurent Ballif, Philippe Grobéty et Olivier Kernen. La CTSI est répartie en 4 sous-commissions et composée de Mmes et MM. les députés :

Sous-commission Administration et territoire

Olivier Kernen, président de la sous-commission, Olivier Mayor et Maurice Neyroud

Sous-commission Services directs à la population

Michel Miéville, président de la sous-commission, Jean-François Cachin, Cédric Pillonel et Pierrette Roulet-Grin

Sous-commission Fiscalité et cyberadministration

Laurent Ballif, vice-président de la CTSI et président de la sous-commission, François Brélaz, Filip Uffer et Eric Züger

Sous-commission DFJC - CEI

Philippe Grobéty, président de la sous-commission, Fabienne Despot, présidente de la CTSI, Daniel Meienberger et Alexandre Rydlo.

1. INTRODUCTION

Le budget 2013 de la DSI se monte à Fr. 123,13 millions, soit une augmentation significative de 5,3 % par rapport au budget 2012 et de 4,3 % par rapport aux comptes 2011, essentiellement liée à l'augmentation des frais d'entretien de matériel et de logiciels. Dans le périmètre d'analyse budgétaire de la CTSI entre également le budget informatique du DFJC distinguant les aspects pédagogique et administratif.

Pour répondre au mandat que la COFIN a confié à la CTSI, les travaux de la commission ont consisté en l'analyse des fiches-projets présentées par la DSI qui concernent dans leur grande majorité les lignes budgétaires 31512 (entretien du matériel et logiciels informatique de gestion) et 31852 (consultations, mandats, expertises). Cette manière de procéder permet un meilleur suivi de l'avancement des projets.

2. SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

2.1 Administration et territoire

La sous-commission a pu, cette année, appréhender cette étude sectorielle du budget avec les outils indispensables pour avoir une vision claire de la situation actuelle, avec les comptes 2011 à disposition et les références nécessaires, avec les comparatifs budgétaires des années précédentes. Cette situation est la première vécue « Post Bedag » avec tous les éléments comparatifs à disposition, ce qui facilite grandement l'approche du budget.

Suite à la présentation générale du budget de la DSI en plénière de la CTSI, la sous-commission a déjà pu constater que le budget 2013 n'évoluait guère en regard de celui de 2012.

Rapport	Projet	Maintenance
Budget 2012	55 %	45 %
Budget 2013	14 %	86 %

Une bascule de la part projet à la part maintenance démontre le passage de la phase projets de l'ensemble du périmètre de la DSI en phase exploitation.

La sous-commission souhaite néanmoins préciser que le poste « sécurité » prend une certaine consistance dans le budget 2013, une augmentation significative des moyens étant constatée. Ceci résulte de la multiplication des outils à disposition de l'ACV, mais également de la mise en œuvre progressive de la cyberadministration et de son ouverture au public. Au-delà, la sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler.

2.2 Services directs à la population

Au terme de ses travaux, la sous-commission arrive à la conclusion que le budget proposé pour les trois pôles concernés (INST, SES et SJ) peut être accepté sans réserve. Les montants prévus pour les divers projets retenus correspondent aux tâches à assumer. Aucun cas de sous- ou sur-dotation n'a été mis en évidence. Peu de projets ne font pas partie de la liste retenue par le budget, mais pourront être réalisés dans l'année par compensation interne, en fonction des priorités et avancement des travaux. L'introduction de CODEX dans le système judiciaire vaudois engendre le coût pérenne sur bon nombre de compte de l'OJV. Un certain nombre d'EMPD seront déposés au cours de l'année 2013 pour la réalisation de nouveaux projets.

M171 – Votelec : Chaîne de traitement des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux. Globalement, le budget 2013 augmente de Fr. 73'000.- ; des efforts seront consacrés à la mise à disposition de 10 à 12 ETP lors des votations.

2.3 Fiscalité et cyberadministration

Le budget général de la DSI demeure très stable dans ses composantes sur les trois derniers exercices (2011-2013). L'augmentation de Fr. 4,5 millions enregistrée entre les budgets 2012 et 2013 correspond à des transferts de budgets pérennes provenant de services métiers bénéficiant de la mise en œuvre de nouvelles prestations gérées par la DSI. Il est heureux que l'on puisse aujourd'hui voir apparaître, dans les comptes 31112 et 31512, des sommes dont la DSI devait précédemment amputer ses propres ressources.

La maîtrise des coûts est très satisfaisante malgré de très fortes fluctuations des montants des investissements, ces derniers servant d'élément amortisseur face aux variations des dépenses directes de l'exercice.

Quant à la comparaison entre budget et comptes des différentes années, la sous-commission constate que la réintégration des prestations de la Bedag et la création du CEI ont suscité quelques hésitations en 2009/2010, mais que le contrôle peut être considéré comme satisfaisant en 2011.

Finances

Le bloc principal concerne la Taxation assistée par ordinateur (TAO), qui se poursuit sur un rythme de croisière plus bas qu'au moment de son démarrage, il y a 7 ou 8 ans.

Un second bloc qui pèse lourdement sur le budget est la maintenance corrective du SIPF, le système qui gère l'ensemble des opérations en relations avec la perception des impôts (M00794 : Fr. 905'300.-). Comme le SIPF doit, au final, être interfacé avec le système comptable central de l'Etat, la prochaine étape, prévue pour 2014, sera son intégration avec le nouveau progiciel SAP, qui est appelé à remplacer – et largement – l'actuel Procofiév.

Cyberadministration

La plupart des projets sont de la maintenance évolutive de systèmes mis en œuvre ces dernières années. Le principal engagement financier (M00835 : Fr. 1'385'200.-) est la poursuite de l'implémentation du socle pour la cyberadministration.

La sous-commission se demande si certains développements sont véritablement justifiés, comme celui du dossier du contribuable ou la possibilité d'établir sa déclaration d'impôt en ligne (poursuite du développement du dossier du contribuable - EMPD 289)

M00311 – Estimation des titres : Il est prévu une augmentation de Fr. 6'600.- de la facture de la Confédération, en raison de l'augmentation démographique du canton de Vaud. Mais ce montant n'a pas été mis dans le budget. Nous proposons donc un amendement, pour inclure ce montant de Fr. 6'600.- dans le coût du projet pour 2013, soit Fr. 377'200.- au lieu de Fr. 368'600.-

Proposition d'amendement de la sous-commission

+ Fr. 6'600.- au poste 31512 afin d'y inclure l'augmentation du projet **M00311 - Estimation des titres.**

2.4 CEI (Centre d'Exploitation Informatique)

Le budget du CEI est une des composantes du budget de la DSI. Le budget 2013 prévoit des charges de Fr. 25'214'500.- contre Fr. 22'416'200.- en 2012, soit une hausse de Fr. 2'647'300.- : ces chiffres confirment la montée en puissance du CEI avec des projets compensés.

Unité AEP (Applications et Plateformes)

L'introduction du système SAP pour l'administration demande un effort qui avait été sous-estimé. Ce système est rempli de fonctionnalités intéressantes, mais le gain financier qu'il engendre est impossible à quantifier. Toutefois, pour Monsieur Amaru, SAP apparaît comme la solution la moins risquée.

Unité IF (infrastructures)

500 changements par mois sur les infrastructures étant effectués, cela requiert d'être capable d'analyser les applications qui seront touchées et de juger les risques. En cas de difficulté, la gestion se fait transversalement via une cellule de crise.

Unité GDP (gestion des prestations)

Cette unité s'occupe du Data Center, des 250 serveurs et de la logistique. Elle recherche des techniques pour utiliser au mieux les capacités des ordinateurs en installant des machines virtuelles sur des machines physiques. Le CEI est dans une phase de transition post-Bedag. Une partie des backups est toujours à Berne et va le rester tant que le CEI ne possède pas une autre salle backup dans le canton : un EMPD « sécurité » sera prochainement lancé pour améliorer la situation.

Unité PT (poste de travail)

Cette nouvelle unité, créée cette année, s'occupe d'assurer l'exploitation de 10'500 postes de travail et de 6'000 imprimantes et autres périphériques tels que des scanners par exemple. Les ordinateurs ont des cycles de vie de 6 ans pour les postes fixes et de 4 ans pour les laptops. Ces durées, plus élevées que les pratiques dans le privé, montrent une volonté de gérer au mieux les coûts de remplacements des machines.

Unité SEP (support et production)

L'augmentation de budget de 14,4 % sert essentiellement pour le Helpdesk qui ne gère pas loin de 60'000 sollicitations annuelles. Lors de la reprise de Bedag, les collaborateurs du Helpdesk travaillaient à Berne, donc peu d'entre eux sont venus au CEI. Il a donc fallu embaucher par avance des LSE (ressources externes) afin de garantir un niveau de service équivalent dès le 1^{er} août.

Unité TLC (Télécom)

Dans ce domaine, les prix des abonnements sont proportionnels aux volumes des données. Les prix sont négociés via un réseau de plusieurs cantons. Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas dès lors évoluer vers des forfaits à volumes illimités.

2.5 DFJC

Informatique administrative

Ce secteur est assuré à travers le budget de la DSI. Il se monte à un total de Fr. 4'866'800.- réparti en 27 projets contre Fr. 4'670'000.- réparti en 23 projets pour 2012, soit une augmentation de 4,2 %.

Le logiciel au cœur du projet SIEF, ESA, est désormais utilisable, mais doit être complété de diverses manières par des composantes extérieures. Le budget dévolu à ce logiciel a d'ailleurs été diminué en 2013 par la suppression de certaines assistances. Il faut relever que le périmètre fonctionnel ne varie pas et que l'argent a été utilisé pour d'autres projets. Il ne s'agit donc pas d'une économie, mais d'une réallocation. Outre les compléments au logiciel ESA, l'application de la LEO et de HARMOS implique plusieurs adaptations des solutions informatiques.

Informatique pédagogique – DGEO

Le budget pédagogique dédié à l'informatique de la DGEO représente la part majoritaire de l'informatique pédagogique, soit Fr. 7'572'250.- contre Fr. 6'922'500.- en 2012. Ce qui représente une assez forte augmentation de 9,3 %. Deux raisons ont été données à la sous-commission pour expliquer cette augmentation :

- Le périmètre s'accroît car historiquement chaque établissement avait son budget informatique. Il y a aujourd'hui une forte volonté de travailler avec des solutions uniques pour le canton via la DGEO. Cette part de l'argent supplémentaire dépensé par la DGEO devrait se trouver en diminution dans les budgets des établissements.
- Avec l'augmentation des débits, les prestations de sécurité sont en augmentation. Une demande d'offre est en cours via les marchés publics. Cette dépense est budgétisée à Fr. 440'000.- sur la base d'une offre de Swisscom pour augmentation et sécurisation des liens haut-débit.

L'augmentation de plus de 9 % du budget de la DGEO a trouvé ses explications, mais doit rester une exception pour ne pas voir une explosion des budgets informatiques.

Informatique pédagogique – DGEP

Le budget pédagogique dédié à l'informatique de la DGEP est de Fr. 4'394'100.- contre Fr. 4'306'100.- en 2012 : ce qui représente une augmentation de 2 %. 44 % du budget servent au renouvellement de machines et d'imprimantes, 5 % servent à de nouvelles acquisitions, 14 % servent aux licences et abonnements pour les logiciels, 24 % servent aux prestations, 9 % servent à la maintenance alors que les 4 % restant servent de réserve. Il est à noter que, si le budget global a peu bougé, la part dédiée aux infrastructures passe de 8 % à 24 % du budget. Ceci vient des demandes croissantes des établissements avec l'arrivée des nouvelles technologies.

Informatique pédagogique – SESAF

Le budget de l'informatique pédagogique spécifique au SESAF est stable. Il se monte à Fr. 260'000.- pour l'entretien et le remplacement d'un parc de 1'000 machines, dont Fr. 180'000.- pour les renouvellements annuels, Fr. 55'000.- pour les projets particuliers ainsi que les logiciels et Fr. 25'000.- pour les mises à jour et les remplacements anticipés. Les nouvelles technologies et l'arrivée des tablettes ont fait augmenter le nombre de machines de 900 à 1'000, ceci sans augmentation de budget.

3. CONCLUSIONS

La CTSI confirme l'impression déjà laissée lors de l'analyse de précédents budgets, à savoir une bonne maîtrise des projets qui sont gérés avec professionnalisme, un souci d'optimiser et de rationaliser les solutions et un souci de respecter les budgets alloués. Elle le fait avec un peu plus d'assurance que pour les exercices précédents grâce à une stabilité retrouvée à la DSI, notamment après la mise en fonction du CEI. L'analyse qu'elle effectue projet par projet reste cependant mal aisée par la difficulté de lier des projets à des lignes de budgets ou à des EMPD acceptés.

L'on retrouve en plusieurs domaines une prise de conscience d'un niveau de sécurité insuffisant, faisant réponse au rapport du CCF sur ce sujet. Cet aspect doit être traité avec d'autant plus de sérieux que les risques augmentent avec une ouverture accrue vers l'extérieur, ce qui est le cas avec l'augmentation des services et des intervenants. Un accent particulier est mis sur la Gestion des identités et des accès, outil central qui garantit la sécurité de la cyberadministration cantonale.

Un autre aspect de la sécurité est celui des archivages. Bien que la DSI poursuive sa politique d'internalisation, une partie des backups reste à la Bedag à Berne et va le rester tant qu'un autre bâtiment n'aura pas été dédié à une telle fonction de stockage. Un EMPD « sécurité » est envisageable à relativement court terme afin d'améliorer la situation.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions ; elle prend à son compte l'amendement proposé par la CTSI (voir ch. 1.1.3 de ce rapport). Comme l'année passée, la sous-commission DIRH de la Commission des finances a renoncé à l'analyse du budget 2013 DSI, étant entendu que le rapport de la CTSI couvre parfaitement les aspects tant technique que financier.

5.3 Evolution de la dette 2012

Au 31 décembre 2011, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 2'060 mios auxquels CHF 630 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 1'430 mios.

Pour l'année 2012, CHF 350 mios d'emprunts à long terme sont arrivés à échéance. Ces montants auraient pu être remboursés sans procéder à leur renouvellement, grâce aux montants placés à terme fixe. Toutefois, en regard des conditions actuelles attractives des marchés financiers et des volumes importants des emprunts à rembourser en 2013, un nouvel emprunt public de CHF 275 mios a été contracté le 7 juin 2012, au taux de 1% pour une durée de 10 ans.

Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 630 mios en début d'année 2012 et sont estimés à CHF 577 mios pour cette fin d'année.

Au final, il est prévu une dette brute de CHF 1'985 mios au 31 décembre 2012, des placements pour CHF 577 mios et une dette nette de CHF 1'408 mios.

<i>(en mios de CHF)</i>	Réalisé 2011	Estimation 2012	Budget 2013
Dette brute au 1 ^{er} janvier	2'560	2'060	1'985
Placement	650	630	577
Dette nette au 1 ^{er} janvier	1'910	1'430	1'408
Emprunt court terme	0	0	0
Emprunt long terme	-500	-75	-160
Dette brute au 31 décembre	2'060	1'985	1'825
Placement	630	577	168
Dette nette au 31 décembre	1'430	1'408	1'657

5.4 Effectif du personnel

CHUV, UNIL, ORP et Eglises non compris, le projet de budget 2013 enregistre une progression de 235,87 ETP. A noter que sur les 133,15 ETP, 94,05 (env. 70%) découlent d'actes législatifs ou de convention (Codex, Fonds des contributions de remplacement liées aux abris PC, OTG, établissement pour détention de mineurs à Palézieux, convention de février 2012 relative aux renforts de la Police cantonale). L'augmentation du corps enseignant (118,3 ETP) n'est pas uniquement due à la progression démographique mais également à des changements législatifs (LEO). Le tableau ci-après présente la ventilation par département.

Département	DSE	DFJC	DINT	DSAS	DECS	DIRH	DFIRE	OJV	SGC	Totaux
Postes administratifs nouveaux inscrits au budget 2013	23.25	8.70	66.50	14.40	0.00	4.00	2.30	13.00	1.00	133.15
Pérennisation d'ETP provisoires, auxiliaires et intérimaires	9.00	0.30	5.00	0.00	2.00	3.00	0.00	0.00	0.00	19.30
Personnel enseignant	0.00	118.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	118.30
Total augmentations (A)	32.25	127.30	71.50	14.40	2.00	7.00	2.30	13.00	1.00	270.75
Postes provisoires arrivés à échéance, principalement (B)	-11.00	-0.30	-6.00	-1.00	-1.00	-3.00	-12.58	0.00	0.00	-34.88
Transferts d'ETP (C)	0.00	-47.45	-0.80	0.20	1.10	51.75	-4.60	-0.20	0.00	0.00
Total (A+B+C)	21.25	79.55	64.70	13.60	2.10	55.75	-14.88	12.80	1.00	235.87
Explications principales en ce qui concerne les transferts d'ETP :										
DFJC : -39.25 ETP transfert des garderies du SPJ au SPEV, -8.20 ETP transfert de l'OAJE du SPJ au SG-DIRH										
DIRH : +39.25 ETP transfert des garderies du SPJ au SPEV, +8.20 ETP transfert de l'OAJE du SPJ au SG-DIRH, +4.60 ETP transfert de l'UOF-Unité des opérations foncières du SIPAL au SG-DIRH										
DFIRE : -4.60 ETP transfert de l'UOF-Unité des opérations foncières du SIPAL au SG-DIRH										

6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose l'observation suivante :

ACV – Administration cantonale vaudoise (observation transversale)

Dans le cadre de ses travaux sur le projet de budget 2013, la COFIN a relevé que certaines fédérations allaient toucher une subvention de la part de plusieurs départements simultanément. Même si le rapport de l'Office des affaires extérieures (OAE) regroupe certaines des contributions accordées, il semble nécessaire d'avoir une vision mieux coordonnée de l'ensemble des organismes bénéficiaires.

Observation : Le Conseil d'Etat soutient financièrement diverses entités. Afin de permettre une meilleure lisibilité de ces opérations au sens large, il est invité à documenter le Grand Conseil sur les subventions, contributions et autres aides accordées par le biais de ses divers départements. Il est également prié d'analyser la possibilité de regrouper ces soutiens sous l'égide d'un seul département afin d'en garantir une lecture simplifiée dans le cadre du budget et des comptes de l'Etat.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Remerciements

Avant toute chose, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le Chef de l'Administration cantonale des impôts et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances pour sa disponibilité et son efficacité.

7.2 Projet de budget de fonctionnement

Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2013 s'élève à CHF 8'474 mios, soit CHF 386 mios de plus qu'au budget 2012. Ce montant représente une croissance brute de 4.8 %. Ces effets sont dus, d'abord, à la forte progression des besoins dans le domaine du social, soit CHF 97 mios de plus qu'en 2012 ; dans le domaine de la santé, à hauteur de 46 mios et dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la culture, à hauteur CHF 77 mios. Il renforce également l'activité de la police et du secteur pénitentiaire avec des postes supplémentaires. Il répond aussi aux besoins liés à l'augmentation des demandes d'asiles avec un montant de CHF 28 mios. Enfin, il accroît son soutien aux économies d'énergie et au développement des technologies alternatives et augmente de CHF 6 mios l'aide à l'agriculture.

Sans les effets du financement anticipé de CHF 94 mios à la caisse de pensions en vue des nouvelles règles fédérales, la croissance des charges atteint 3.6 % en 2013.

Ce projet de budget tient compte également des besoins en ETP. Ce sont en effet 236 postes supplémentaires qui seront créés en 2013, dont la moitié pour l'enseignement, 97 pour l'administration et 56 prévus pour l'ouverture de l'établissement pour mineurs à Palézieux.

Par ailleurs, les principaux besoins supplémentaires identifiés dans le domaine du social sont : CHF 16 mios pour le RI (CHF 40 mios brut diminués de CHF 24 mios par la mise en place retardée des PC famille), CHF 21 mios pour les PC AVS/AI, ces derniers découlant des effets démographiques et du vieillissement de la population. CHF 9 mios sont également accordés aux institutions pour handicapés et CHF 4 mios pour le programme FORJAD.

Les charges dans le domaine de la santé, plus précisément pour le CHUV et les Hôpitaux Vaudois, suivent l'adaptation relative aux effets démographiques et salariaux et elles augmentent de CHF 16 mios, auxquelles s'ajoutent des achats d'équipements et de locations de surfaces supplémentaires pour CHF 6 mios. Le financement des cliniques privées croît de CHF 9 mios et les soins à domicile de CHF 4 mios.

Le total des effectifs se monte à 16'237 postes (sans CHUV, UNIL, ORO, HEP et Eglises), après l'engagement des 236 nouveaux postes dans l'enseignement, dans l'administration, dans le secteur pénitentiaire et à la police. A noter que 35 postes provisoires n'ont pas été reconduits. L'évolution des effectifs de l'Etat sur les 5 dernières années se monte à 1'075 postes.

Les principaux revenus

S'agissant des revenus, la prévision budgétaire se monte à CHF 8'478 mios, soit une croissance de CHF 376 mios, représentant 4.6 % par rapport au budget 2012. La forte croissance des revenus s'explique principalement par diverses recettes fédérales, qui devraient augmenter de 75 mios ; le dividende de la BNS, pour CHF 61 mios ; ainsi que par la hausse de CHF 28,6 mios de la participation des communes à la facture sociale. Enfin les taxes et émoluments progressent de CHF 19 mios.

Les recettes fiscales progressent de 2,9 %, malgré des prévisions prudentes, notamment concernant les recettes d'impôts sur les personnes morales, ceci conformément à la conjoncture économique en Europe et dans le monde, dont l'évolution se présente pour le moins volatile pendant la période sous revue.

Concernant l'impôt des personnes physiques, la prévision, en ligne avec l'évolution du PIB-VD, progresse de 2.2 %. Cette prévision est justifiée par le fait que le contexte conjoncturel fléchissant est compensé par une

croissance démographique toujours soutenue. Les effets des nombreux licenciements annoncés n'auront que peu d'incidence sur l'exercice 2013 ; toutefois, ceux-ci pourraient se faire ressentir dès 2014. Quant à l'impôt sur la fortune, la prévision est revue à la hausse de 2.4 %, conséquence de la bonne évolution des marchés, principalement ceux des matières premières et des indices boursiers à fin septembre.

L'estimation de l'impôt sur les personnes morales, plus précisément l'impôt sur le bénéfice, prévoit une correction à la hausse par rapport aux prévisions 2012 de 5.6 %, soit CHF 30.7 mios. Pour l'impôt sur le capital, cette hausse représente 22.5 %, soit 11 mios de plus que dans l'exercice précédent. Ces augmentations de recettes sont liées à la solidité du tissu économique vaudois. En effet, malgré une tendance à la baisse des indices conjoncturels en septembre et les signes de faiblesse dans les marchés émergents, moteur des croissances européennes et américaines, nos sociétés et entreprises se portent pour l'instant mieux que nos voisins directs. Ces prévisions, qui augmentent de manière significative, reposent notamment sur la somme des acomptes facturés en 2012.

A fin 2013, la dette de l'Etat devrait se monter à 1'660 mios. Elle se situera au environ de CHF 1'400 mios à fin 2012. Les charges d'intérêts se montent à CHF 56 mios pour la période 2013.

7.3 Considérations finales

Ce projet de budget 2013 répond à la hausse des dépenses sectorielles, dans un environnement démographique et économique plutôt dynamique. Il remplit les missions premières de l'Etat, notamment en assurant les augmentations des charges dans le domaine du social et de la santé. Il fait face à la démographie, principalement dans l'enseignement. Enfin, il renforce la sécurité de nos citoyens, en augmentant les effectifs de police et du secteur pénitentiaire. Il maintient un haut niveau d'investissements sur le long terme. Dans l'exercice 2013, sa capacité d'autofinancement permettra de couvrir le 50 % des investissements ; le solde devra se financer par l'emprunt, ce qui aura une incidence significative sur l'évolution de la dette. Il s'agit du septième budget consécutif présentant un excédent de recettes.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est particulièrement penchée sur les points suivants :

- Progression des effectifs et de la masse salariale
- Prévisions économiques et recettes fiscales
- Amendements

S'agissant des prévisions et de la planification financière envisagée pour la législature 2012-2017, elles seront présentées ultérieurement. Le programme de législature n'étant au moment de la publication du projet de budget 2013 pas encore précisément déterminé. Elles figureront en détail dans l'EMPD du budget 2014.

Progression des effectifs et de la masse salariale

La Commission des finances constate que les postes attribués dans le domaine de l'enseignement sont directement liés à l'évolution de la démographie et à la mise en place de la LEO. Dans cette logique, ce sont quelque 118.3 postes qui ont été accordés spécifiquement à l'enseignement. Parallèlement, 133.15 postes nouveaux sont prévus pour l'administration (dont environ 70% découle d'actes législatifs ou de convention) et 19.3 ETP provisoires et d'auxiliaires, financés dans le cadre du budget 2012, sont pérennisés, soit un total de 270,75 postes. Une autre lecture de ce dernier chiffre permet de constater la création de 56 ETP pour l'ouverture de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux. Par ailleurs, 34.88 ETP provisoires n'ont pas été reconduits. Ainsi ce sont au final 235.87 ETP supplémentaires qui sont inscrits dans le budget 2013. A relever que si l'on additionne les postes supplémentaires accordés ces 5 dernières années, se sont 1'075 ETP en plus, dont 564 uniquement pour renforcer l'enseignement au DFJC.

Prévisions économiques et recettes fiscales

L'environnement socio-économique, précisément en matière de démographie, a vu la population du Canton de Vaud croître de 13'384 habitants en 2011. Vaud enregistre ainsi une croissance démographique de 1.9 %, plus marquée que l'évolution de la Suisse qui se situe à 1.1 %.

Quant aux prévisions économiques, la croissance devrait se situer aux environs de 1.2 %, tant pour la Suisse que pour le canton de Vaud, pour l'année 2012. Pour 2013, elles sont pour le moins incertaines. Ainsi, les divers instituts de recherche sur les prévisions conjoncturelles n'annoncent pas de réelle reprise pour l'an prochain et le taux de croissance pour la Suisse ne devrait pas dépasser 1 %. L'évolution de la situation des industriels vaudois apparaît essentiellement liée à l'évolution du contexte macro-économique mondial. Si l'Union Européenne semble durablement en difficulté, les signaux en provenance des marchés asiatiques et américains sont plutôt volatiles et des développements positifs paraissent possibles. Leur relative santé joue d'ailleurs actuellement un rôle de soutien non négligeable à l'industrie d'exportation vaudoise qui souffre des difficultés de leur plus grand partenaire, la zone euro. S'ajoute à la faiblesse de la demande en zone euro, la cherté du franc qui rend la concurrence internationale encore plus délicate. Cette tendance se traduit par une grande incertitude qui ne permet pas de s'appuyer sur des bases solides. La question est de savoir si la Suisse, et particulièrement le Canton de Vaud, pourront maintenir leur niveau de croissance actuel tout en sachant que les pays qui nous entourent, notamment ceux situés dans le sud de l'Europe, sont confrontés à d'énormes difficultés financières liées à des mesures d'austérité qui entravent leur croissance économique.

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par le Chef de l'Administration cantonale des impôts, la Commission a longuement débattu, notamment, de la prudence des prévisions faites par l'ACI. Un membre de la Commission s'inquiète de la possibilité d'une éventuelle réserve ou marge de manœuvre que pourraient cacher ces estimations. La Commission des finances a repris, poste par poste, les prévisions des recettes fiscales. Elle a pu constater que toutes ces prévisions sont construites sur des bases solides et constantes depuis plusieurs années. Depuis la mise en place définitive de la taxation postnumerando, la prévision concernant les recettes d'impôt sur les personnes physiques se révèle tout à fait correcte. La prévision pour les recettes des personnes morales se base sur les acomptes 2012, suivi d'un correctif relatif aux acomptes finaux de 2012, auxquels on ajoute un montant correspondant aux écarts entre les acomptes 2012 et les taxations antérieures. Ces prévisions, certes prudentes, relèvent, d'une part, de la relative fragilité de l'environnement économique et, d'autre part, du décalage entre les acomptes et les taxations définitives, qui se situe entre 18 et 24 mois. Cette prudence est la même pour les prévisions concernant les recettes conjoncturelles, tant pour les droits de mutation que pour l'impôt sur les gains immobiliers. Effectivement, ces dernières sont également à prévoir avec retenue, du fait que quelques observateurs du marché de la construction relèvent, en 2012 déjà, l'évolution négative d'indicateurs économiques venant renforcer les inquiétudes relatives à une bulle immobilière. Les milieux concernés constatent une baisse d'activité, notamment dans le domaine des crédits bancaires, ainsi qu'un recul significatif dans la vente de biens immobiliers.

Enfin, la Commission remarque que la méthode utilisée par l'ACI pour les estimations fiscales et les montants proposés par le Conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

Amendements

A l'issue de l'étude du budget, la Commission des finances a accepté, à l'unanimité, le seul amendement technique proposé par le Conseil d'Etat. La correction demandée se rapporte à un oubli concernant les effets financiers induits par l'augmentation des allocations familiales, ceci suite à la modification de la loi d'application du 23 septembre 2008. Le coût découlant de l'augmentation du taux de cotisation à la CCAF pour l'Etat représente une charge supplémentaire de CHF 1.5 mio.

La commission a également traité 6 amendements spécifiques, dont un proposé par la CTSI. Elle a retenu les 5 amendements suivants dont le détail est présenté au ch. 1 de ce rapport.

- Un amendement au DFJC/SPJ, transfert de charge du compte 3011 au compte 3016 de CHF 454'300 représentant 3.9 ETP. Engagement à durée déterminée, afin de permettre une analyse sur l'opportunité de ces postes nouveaux. Cette opération neutre n'affecte pas le résultat de l'exercice.

- Amendement au DSAS/SASH, diminution de la charge au 3665 de CHF 4.75 mios et diminution de recette au 4525 de CHF 2.375 mios, consécutives à la modification des barèmes pour allocations familiales par décision du Conseil d'Etat du 19 septembre 2012.

- Amendement DSAS/Secrétariat général, Compte 3011, diminution de charge de CHF 93'000 par la suppression d'un poste à 80% pour le soutien à la présidence du CE.

- Amendement DIRH, augmentation de charge au 31512 de CHF 6'600, afin d'inclure l'augmentation d'un projet sur l'estimation des titres.

- Amendement SGC/Secrétariat général, diminution de charges au 31852 de CHF 37'500, diminution du montant accordé pour la mise sur pied de 150 adresses e-mail pour les députés.

Les incidences financières induites par ces amendements ramènent l'excédent de revenu du projet de budget 2013 à CHF 4'960'100.

Conclusion

La majorité de la Commission relève que la politique de gestion des finances dans le cadre budgétaire correspond aux objectifs et aux missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges de 4.8 % et des revenus de 4.6 %, le budget 2013 répond totalement aux besoins démographiques et sociaux. Elle relève encore une fois que l'évolution budgétaire est plus forte que celle du PIB vaudois. Cet état de fait, s'il devait se pérenniser dans les projets de budgets futurs, pourrait s'avérer dangereux pour l'équilibre structurel de nos finances. Enfin, la Commission, consciente de la bonne santé financière actuelle de notre Canton, mais aussi attentive à l'évolution de l'économie en général et surtout soucieuse de maintenir, dans le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du Canton, recommande au Grand Conseil de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus par la Commission.

7.4 Vote

Le projet de budget de fonctionnement 2013 amendé présente un excédent de recettes de CHF 4'960'100 et est adopté à l'unanimité de ses 15 membres présents.

La Tour-de-Peilz, le 16 novembre 2012

Frédéric Gognuz, rapporteur général

8. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

Traditionnellement, l'EMPD N° 2 sur le budget donne lieu à des projets de modification de la fiscalité vaudoise. Cette année ne déroge pas à cette coutume et une exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu est soumise à analyse.

Dans les fait, en 2004, un motion demandant au Conseil fédéral de modifier la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et la LHID a été déposée afin d'exonérer explicitement la solde du service du feu comme le sont la solde du service militaire, la solde du service de protection civile et l'argent de poche du service civil. Après négociations, les Chambres fédérales ont finalement retenu un montant de CHF 5'000 alors qu'au départ un montant de CHF 3'000 avait été proposé. Une fois cette disposition fixée, les cantons sont compétents pour fixer le montant de déduction autorisé sur leur territoire. Partisan au départ d'un montant de CHF 7'000, le Conseil d'Etat s'est finalement rallié à cette solution médiane, en se basant notamment sur le fait qu'une vingtaine de cantons ont fait ce choix. Avec cette solution, 77% des pompiers dont la solde n'est pas supérieure à CHF 5'000 sont totalement exonérés ; les 23% restants bénéficient tout de même d'une exonération jusqu'à concurrence de CHF 5'000 mais sont imposés sur le reste.

Cette proposition a suscité un débat nourri au sein de la commission. Un commissaire a notamment estimé que ce taux de 77% n'était pas réellement représentatif de l'entier du canton et que la situation dans les petites villes était différente où ce paramètre baisserait à 30 ou 40%. Le but de cette démarche vise à garder intacte la motivation des pompiers de milice à continuer leur activité dans des structures dans lesquelles la relève des cadres notamment est un réel problème. Dans ce contexte, un amendement est tout d'abord déposé pour élever cette exonération à CHF 8'000 afin de garantir une exonération moyenne aux alentours de 80 ou 90% ; par la suite l'amendement est réduit à CHF 7'000. Un autre député dépose un second amendement pour s'en tenir à la proposition initiale du Conseil fédéral, soit CHF 3'000.

Après confrontation directe entre les deux amendements, puis avec la proposition du Conseil d'Etat, c'est finalement le statu quo, soit cette dernière version, qui est retenu par la commission pour l'article 28g.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)

Votes	Art. 28 LI, non amendé	adopté par 11 oui et 4 abstentions.
	Art. 60 LI	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 DECEMBRE 1978 SUR LA PLANIFICATION ET LE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES D'INTERET PUBLIC (LPFES)

Le 17 mai 2011, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), qui, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011, confère au Conseil d'Etat la compétence d'accorder la garantie de l'Etat pour les investissements des hôpitaux et des EMS reconnus d'intérêt public, ainsi que de décider de la prise en charge de ces investissements pour les EMS reconnus d'intérêt public dans les limites de l'enveloppe fixée par le Grand Conseil. Avant de se prononcer, le Conseil d'Etat doit recueillir les préavis de la Commission des finances (COFIN) et de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique (CTSAP).

A la suite d'une discussion a été menée avec le Chef du DSAS, la CTSAP et la COFIN, une nouvelle procédure a été décidée. Dans les faits et de manière résumée, elle implique que la CTSAP, seule, émet un préavis sur les demandes d'investissements soumis par le département et que les deux commissaires COFIN – DSAS sont invités, avec la CTSAP, deux fois par année par le DSAS :

- en avril – mai : pour la présentation des projets réalisés durant les mois écoulés
- en septembre – octobre : pour la présentation des projets à venir.

La COFIN est ensuite ponctuellement informée durant ses travaux sur le budget et sur les comptes par le biais d'un rapport des commissaires au DSAS et peut ainsi approuver ou critiquer les choix du Conseil d'Etat. Concrètement, cette nouvelle procédure sera mise en pratique dès l'année prochaine.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES).

Votes	Art. 8 LPFES	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 23 NOVEMBRE 2010 SUR LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES CANTONALES POUR FAMILLES ET LES PRESTATIONS CANTONALES DE LA RENTE-PONT (LPCFAM)

La loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) constitue l'une des mesures de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté. Les prestations complémentaires pour familles avec enfants de moins de 16 ans apportent un complément de revenu aux familles disposant de faibles ressources financières et permettent de prévenir le recours à l'aide sociale. L'introduction d'une rente-pont cantonale destinée à des personnes parvenant en fin de droit au chômage proches de l'âge de la retraite permet à ces personnes d'éviter le recours à l'aide sociale, voire d'amputer leurs rentes futures d'une manière irréversible.

M. le Conseiller d'Etat Maillard a présenté en détail à la COFIN les tenants et aboutissants des quatre propositions de modifications, une année après l'entrée en vigueur de cette loi. Il a rappelé en substance que le but de ces objets est de tenter de maîtriser la croissance des coûts sociaux qui sont particulièrement visibles depuis deux ans.

1) Attribuer la compétence au Conseil d'Etat de fixer la franchise sur le revenu d'activité, à un taux maximum de 20%.

Actuellement fixé à 5% sur une base d'évaluations très prudente des coûts du dispositif, il est proposé de donner la latitude au Conseil d'Etat d'adapter le taux de la franchise à l'évolution du dispositif et de ses coûts, avec un plafond à 20%. Le montant effectif de la franchise devrait en outre correspondre au minimum au montant appliqué dans le cadre du revenu d'insertion. Cette mesure améliore la coordination entre les régimes, supprime des effets de seuil et est, selon le gouvernement, financièrement supportable. De plus, la majoration de ce taux aurait un fort effet incitatif.

2) Etendre le remboursement des frais de maladie aux parents avec enfants entre 6 et 16 ans.

Dans le dispositif actuel, lorsque la famille ne compte aucun enfant de moins de 6 ans, seuls les frais de maladie et d'invalidité des enfants sont remboursés. Le Conseil d'Etat propose d'admettre le remboursement des frais de maladie des parents pour toutes les familles au bénéfice de PC Familles, y compris pour celles avec uniquement des enfants compris entre 6 et 16 ans.

3) Arrondir le montant mensuel de la PC Familles à CHF 50

Par référence aux PC AVS/AI, la loi prévoit que le montant mensuel des PC Familles doit être arrondi à CHF 10, lorsqu'il est inférieur à ce montant. Toutefois, le régime verse au minimum le montant de CHF 50 au titre d'encouragement et de crédibilité du système. Le Conseil d'Etat propose de modifier cet article dans le sens de la pratique. L'impact financier est nul, puisque cette mesure est déjà appliquée pour une dizaine de cas.

4) Affecter une part du produit des cotisations LPCFam à des mesures d'insertion professionnelle destinées à des familles

Il est proposé d'introduire une disposition transitoire afin de permettre au Conseil d'Etat, pour une durée limitée jusqu'à fin 2015, d'affecter une part des réserves des cotisations à des mesures d'insertion professionnelle destinées à des familles. Cette part serait fixée à 10% des cotisations encaissées durant l'année, dans la mesure où le produit des cotisations n'a pas été consommé dans sa totalité pendant l'année en cours. Le produit des cotisations est estimé pour l'année 2012 à CHF 26.3 mios, une part de près de CHF 2.6 mios pourrait donc être affectée à ces buts.

Position du Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat précise que le RI pèse pour environ 25% de la facture sociale. Il commente l'évolution temporelle (2006 – 2012) du nombre de dossiers RI en relevant notamment deux pics de croissance, en avril 2011 et début 2012, dus à des éléments extérieurs (4^e révision LACI). Si le régime n'est pas perturbé par de tels facteurs exogènes, il semble ne pas avoir une tendance naturelle à augmenter. Avec 17% de dossiers à traiter en plus, le canton de Vaud, avec ceux du Tessin et de Genève, est un de ceux les plus durement touchés par cette révision LACI. Depuis juillet 2012, le nombre des dossiers RI semble toutefois baisser notamment en raison de l'octroi de PC Familles qui touchent aujourd'hui environ 1'300 ménages. Entre mai et octobre 2012, 230 familles ont été sorties du RI grâce au régime des PC Familles. Malgré cette progression, on est encore loin d'épuiser les recettes de la cotisation (environ CHF 26 mios par année) puisque la dépense totale de 2012 est estimée à environ CHF 16 mios. La différence sera mise de côté à des fins de réserve de financement. La stratégie du Conseil d'Etat est d'utiliser ces fonds pour renforcer encore un peu les sorties du RI vers les PC Familles et les rentes ponts par le biais de mesures ciblées.

L'ensemble des mesures exposées dans cet EMPL a été présenté à la commission paritaire en charge de ces PC Familles qui est composée des milieux patronaux, des syndicats et des représentants de l'Etat et des communes. Dans le cadre de ces discussions, il a été décidé de libérer les milieux patronaux du paiement du 0,01% en faveur du Fonds cantonal pour les familles. De ce fait, la cotisation patronale destinée au financement des PC Familles baisse de 15%.

Débat de la commission

Un député rappelle que les milieux patronaux n'étaient pas favorables au projet des PC Familles et est surpris de constater qu'une année à peine après l'introduction de cette loi de nouvelles prestations sont à nouveau proposées. Il ne conteste pas les mesures incitatives visant à motiver les gens à retrouver du travail mais estime que ces propositions sont prématurées. Le risque étant que l'argent dépensé pour ces nouvelles prestations viennent à manquer si le montant de ces dernières devait augmenter à l'avenir. Ce sentiment est partagé par plusieurs députés. Le Conseiller d'Etat comprend cette crainte mais précise que les simulations du régime se sont basées sur un taux hypothétique de recours à ces prestations de 90%, ce qui n'est pas le cas. Le plafond ne devrait pas être atteint avant 4 ou 5 ans. Il prend l'engagement devant la commission de geler les indexations pour la prochaine échéance (biennale) dans le cas où le régime devait connaître une forte croissance. De plus, il confirme également le fait que le Conseil d'Etat s'est engagé à ne pas augmenter les charges patronales durant la législature.

Dans le cadre du vote sur l'art. 2 du projet de loi, un amendement est adopté pour réduire le taux d'affectation aux réserves de moitié, le faisant ainsi passer de 10 à 5%, par 7 oui, 5 non et 3 abstentions.

Au terme de ce débat nourri, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam).

Votes	Art. 9 LPCFam	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 11 LPCFam	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 15 LPCFam	adopté par 13 oui et 2 abstentions.
	Art. 2 du projet de loi, dûment amendé	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Art. 3 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

11. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI D'APPLICATION DU 23 SEPTEMBRE 2008 DE LA LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET SUR DES PRESTATIONS CANTONALES EN FAVEUR DE LA FAMILLE (LVLAfam), LA LOI DU 26 MAI 1965 SUR L'ORGANISATION DE LA CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION (LOCC), LA LOI DU 23 NOVEMBRE 2010 SUR LES PRESTATIONS CANTONALES POUR FAMILLES ET LES PRESTATIONS CANTONALES DE LA RENTE-PONT (LPCFAM)

Les allocations familiales pour personnes exerçant une activité lucrative salariée sont assumées par les employeurs et financées par un taux de cotisations sur la masse salariale. Chaque caisse d'allocations familiales à laquelle les différents employeurs sont affiliés détermine son propre taux de cotisation. S'agissant de ce financement, le Conseil d'Etat constate des écarts de taux importants entre les différentes Caisses. Le système de compensation actuellement en vigueur et appliqué par le Fonds de surcompensation ne permet pas de les réduire de manière suffisante. Cette situation ne permet pas d'assurer le financement d'un développement de prestations d'allocations familiales sans mettre en péril l'équilibre financier de certaines caisses ou les contraindre à relever de manière exagérée leur taux de cotisation, ce qui toucherait de nombreux entrepreneurs vaudois.

Le Conseil d'Etat estime cependant indispensable de prendre les dispositions nécessaires permettant de soulager quelque peu les familles vaudoises et d'assurer une certaine continuité dans les mesures de politique familiale prises ces dernières années, compte tenu du contexte économique actuel. En accord avec les milieux patronaux, il propose les modifications suivantes (**en gras**) :

Allocations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Diff. 2012-2017
Pour enfant (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	200	200	230	230	230	250	+50
Pour enfant (3 ^{ème} et suivants)	370	370	370	370	370	370	=
De formation (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	250	300	300	300	300	330	+80
De formation (3 ^{ème} et suivants)	420	470	440	440	440	450	+30

La mise en œuvre de la mesure proposée par le Conseil d'Etat exige donc un dispositif d'accompagnement sous la forme d'une péréquation adéquate des charges entre caisses d'allocations familiales. En concertation avec les milieux patronaux, il a été admis que la surcompensation serait fixée dans un premier temps, pour une caisse donnée, à 60% de la différence entre son propre taux de financement (nécessaire pour financer les prestations des employeurs affiliés auprès d'elle) et le taux moyen de toutes les caisses, multiplié par sa masse salariale. Le prélèvement de 0.015% inscrit au règlement du Fonds de surcompensation serait supprimé.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat et les milieux patronaux ont convenu que le Fonds de surcompensation ne participerait plus au financement du Fonds cantonal pour la famille. Le financement du Fonds serait garanti grâce à une part de la contribution patronale perçue dans le cadre de la LPCFam (0.01% des salaires) (en sus de son capital et des dons et legs perçus conformément à l'article 33 LVLAfam). Dès 2013, avec la suppression de la participation de 0.015% à la surcompensation, les cotisations patronales seront donc réduites de 0.025%.

En conclusion, le Conseil d'Etat précise que les éléments contenus dans ce projet de loi, dont seuls certains sont développés ci-dessus, ont fait l'objet d'une concertation avec les représentants des milieux patronaux qui ont approuvé formellement le dispositif prévu en matière de développement des allocations familiales jusqu'en 2017. Le Conseil d'Etat s'est engagé à ne pas proposer de prélèvement supplémentaire sur les salaires pendant la législature. Il proposera en outre au Grand Conseil une diminution d'un point de l'impôt sur le bénéfice des entreprises à raison d'un demi-point en 2014 et du solde en 2016.

Débat de la commission

Avec la participation de M. le Conseiller d'Etat Maillard, l'essentiel de la discussion au sein de la COFIN a traité de l'équilibre trouvé avec ce consensus : d'un côté, un effort pour les familles par le biais d'une augmentation des allocations familiales ; de l'autre, la proposition du Conseil d'Etat de baisser l'impôt sur le bénéfice des entreprises d'un point entre 2014 et 2016 ainsi que la compensation plafonnée à 60% des écarts de charges entre caisses d'allocations familiales. Ce surcoût d'environ CHF 95 millions en faveur des familles, financés par les milieux patronaux, aura un impact d'une ampleur plus ou moins similaire en terme de perte de produits d'impôts pour le Canton (env. CHF 60 millions) et pour les communes (env. CHF 30 millions).

Ces paramètres négociés entre partenaires ont permis au final de trouver un terrain d'entente qui apportera dans un délai assez rapide une aide concrète aux familles et un soutien aux entreprises du canton. Sur ce dernier point, la commission a demandé au Conseil d'Etat une présentation rapide du projet de révision fiscale.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de lois modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam), la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC), la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCfam)

Projet de loi modifiant la LVLAfam

Votes	Art. 3 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 5 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 6 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 6a LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 7 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 7a LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 8 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 13 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 14 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 15 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 16 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 17 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 18 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 19 LVLAfam	abrogation adoptée à l'unanimité (15 oui).
	Art. 20 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 21 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 23a LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 29a LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 29b LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 32 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 33 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 34 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 36 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 38 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 39 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 40 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 41 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 41a LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 42 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 43 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 44 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 46 LVLAfam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 3 du projet de loi	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (15 oui).

Projet de loi modifiant la LOCC

Votes	Art. 3 LOCC	adopté à l'unanimité (14 oui).
	Art. 4 LOCC	adopté à l'unanimité (14 oui).
	Art. 6 LOCC	adopté à l'unanimité (14 oui).
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (14 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (14 oui).

Projet de loi modifiant la LPCFam

Votes	Art. 23 LPCFam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 25 LPCFam	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (15 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (15 oui).

12. PROJET DE DECRET FIXANT LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD POUR L'EXERCICE 2013

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, la dette de l'Etat de Vaud est en légère régression à fin 2012 pour atteindre (dette nette) CHF 1'408 mios alors qu'une augmentation est prévue à fin 2013 CHF 1'657 mios. Sur la base de cette projection, le Conseil d'Etat demande que le plafond d'endettement maximum pour 2013 soit fixé à CHF 1'985 mios.

Pour l'année 2013, CHF 1'160 mios d'emprunts arrivent à échéance. Une partie de ces montants pourra être remboursée grâce aux placements à terme fixe (CHF 577 mios à fin 2012). Le solde à renouveler est à mettre également en corrélation avec le résultat projeté, ce qui pour 2013, donne lieu à une insuffisance de financement calculée à hauteur de CHF 249 mios. Au vu de ce qui précède, il est donc prévu de renouveler un ou plusieurs emprunts long terme pour CHF 1'000 mios.

En outre, il y a lieu de relever que la dette prend en compte les besoins en financement par l'Etat de Vaud d'une limite maximale de CH 150 mios pour la Centrale d'encaissement pour les établissements sanitaires vaudois (CEESV) en 2013, montant inchangé par rapport au décret de 2012. Selon une note du SSP, il est toutefois attendu que la situation concernant 2013 – 2014 tende vers une diminution de l'avance de l'Etat, celle-ci pouvant atteindre un pic à fin 2012, avec CHF 149 mios. En effet, les retards de facturation des hôpitaux vaudois, additionnés au retard de paiement des assureurs, devraient s'atténuer sur le 1^{er} trimestre 2013.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2013

Votes	Art. premier	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 3	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 4	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 5	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

13. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2013, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2013.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2013, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

Votes	Article premier	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

14. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2013, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Ainsi le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Il doit désormais accorder chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme étant fixé dans la loi à hauteur de CHF 650 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public à l'horizon 2020. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. Pour rappel, le projet de modification de l'article 8, al. 2 de la LPFES figurant dans le présent EMPD prévoit désormais que la COFIN ne rende plus systématiquement de préavis sur ces projets d'investissements, mais qu'elle soit simplement informée des projets d'investissements sur lesquels la CTSAP a émis son préavis (voir ch. 9 de ce rapport).

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2012 de CHF 373,6 mios, plus des nouveaux projets 2013 à hauteur de CHF 190 mios (hôpitaux : CHF 35 mios + EMS : CHF 155 mios), le montant maximum des garanties fixé pour 2013 se monte à CHF 563.6 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2013, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes : Art. 1 adopté par 15 oui (unanimité).
 Art. 2 adopté par 15 oui (unanimité).
 Entrée en matière adoptée par 15 oui (unanimité).

15. PROJET DE DECRET ACCORDANT UNE SUBVENTION A L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

En 2008, le Conseil d'Etat a adopté une convention d'objectifs pour la période 2008 – 2011 avec divers partenaires dont la Confédération et l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Par ailleurs en 2009, le Grand Conseil a adopté un décret, accordant une subvention à cet Institut, qui échéait au 31 décembre 2011. Cet accord a été prorogé d'une année, soit jusqu'à fin 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret relatif au budget 2012, le Grand Conseil avait adopté, le 13 décembre 2011, un nouveau décret accordant une subvention à l'IDHEAP. Ce décret, qui faisait suite au premier décret adopté le 10 mars 2009, constitue la base légale autorisant l'Etat de Vaud à verser une contribution financière à l'Institut. Il échoit au 31 décembre 2012.

Le présent exposé des motifs propose au Grand Conseil un projet de décret pour couvrir l'année 2013 uniquement car les travaux en cours relatifs au projet d'intégration de l'IDHEAP à l'Unil ne sont pas terminés, ce qui ne permet pas de fixer précisément les flux financiers pour les années 2014 à 2016. Il reprend en partie les éléments du décret précédent, le montant de la subvention cantonale étant adapté pour maintenir les proportions de financement respectives du Canton de Vaud et de la Confédération et tenir compte des nouveaux objectifs fixés pour l'Institut par la nouvelle Convention. Ce texte valable pour 2013-2016 sera soumis au Conseil d'Etat pour adoption d'ici la fin de l'année.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant une subvention à l'Institut des hautes études en administration publique.

Votes :	Art. 1	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 3	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 4	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 5	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 6	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 7	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 8	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 9	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 10	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 11	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 12	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 13	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 14	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 15	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

16. PROJET DE DECRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CREDIT DE CHF 13'180'000 DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMPRENANT LE BATIMENT DE LA FONDATION IDHEAP SUR LE SITE DES HAUTES ECOLES A CHAVANNES-PRES-RENS, EN VUE DE LA REPRISE DES ACTIVITES DE LADITE FONDATION PAR L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

Le présent exposé des motifs et projet de décret vise l'acquisition par l'Etat de Vaud du bien-fonds N° 367 de la Commune de Chavannes-près-Renens, propriété de l'IDHEAP. Ce transfert de propriété s'effectue dans le cadre de la reprise des activités de la Fondation par l'UNIL qui intégrera en son sein les domaines de recherches et d'enseignement de l'Institut. Cette opération est vivement encouragée et soutenue par la Confédération Suisse. Les aspects de la dissolution de la Fondation, dont les buts et objectifs seront intégralement repris par l'Université de Lausanne, feront l'objet de discussions et négociations ultérieures touchant en particulier les aspects de subventions.

Cet objet n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier de la part de la COFIN et est logiquement lié au point 15 précédent.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter
Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'180'000 destiné à financer l'acquisition
de la parcelle comprenant le bâtiment de la Fondation IDHEAP sur le site des Hautes écoles à Chavannes-
près-Renens, en vue de la reprise des activités de ladite Fondation par l'Université de Lausanne**

Votes : Article premier adopté par 15 oui (unanimité)
 Art. 2 adopté par 15 oui (unanimité)
 Entrée en matière adoptée par 15 oui (unanimité)

17. PROJET DE DECRET ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE CHF 3'073'000 A L'ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX CREDITS HYPOTHECAIRES ET L'ACQUISITION ET LA TRANSFORMATION D'UN IMMEUBLE

L'EVAM a notamment pour mission l'hébergement des demandeurs d'asile, des mineurs non accompagnés et des personnes en situation irrégulière. Cette tâche et les conditions de son exécution sont précisées dans diverses bases légales. Pour remplir sa mission, l'EVAM dispose de 7 foyers pour adultes, 1 foyer pour mineurs non accompagnés, 8 abris de protection civile et de 1580 appartements. Parmi ces derniers, 1252 sont loués alors que 328 sont propriété de l'établissement ; il possède 23 immeubles (ou parties d'immeubles) dont seulement deux sont grevés d'une hypothèque, d'un montant total de CHF 1'693'000.

Afin de lui permettre d'accomplir sa mission d'hébergement, le législateur a admis que l'EVAM pouvait être amené à acquérir des biens immobiliers. Dans ce contexte, ce centre a acquis, le 27 avril 2012, pour CHF 780'000 (frais d'acquisition compris) un immeuble sis aux Bioux, dans la commune de L'Abbaye et prévoit des travaux dans un petit locatif de 4 appartements de 3 pièces.

L'octroi d'une garantie d'emprunt par l'Etat permet à l'EVAM d'accéder à moindre coût au financement de ses investissements immobiliers et conduit ainsi à une économie pour l'Etat qui finance le budget de fonctionnement de l'EVAM par le biais d'une subvention.

L'objet du présent décret, qui devrait permettre des économies estimées à CHF 22'700 pour l'Etat, est l'octroi d'une nouvelle garantie d'emprunt par l'Etat d'un montant de CHF 3'073'000, destiné à remplacer d'une part les hypothèques actuelles (CHF 1'693'000) et d'autre part financer l'acquisition et la transformation de l'immeuble sis à L'Abbaye (CHF 1'380'000).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 3'073'000 à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour le remplacement de deux crédits hypothécaires et l'acquisition et la transformation d'un immeuble.

Votes :

Art. 1	adopté par 15 oui (unanimité)
Art. 2	adopté par 15 oui (unanimité)
Art. 3	adopté par 15 oui (unanimité)
Art. 4	adopté par 15 oui (unanimité)
Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité)

18. PROJET DE DECRET ACCORDANT UN PRET REMBOURSABLE SANS INTERET DE CHF 10'000'000 AU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL (FIR), AVEC ECHEANCE DE REMBOURSEMENT EN 2028

Le Fonds d'investissement rural (FIR), doté d'un capital de CHF 120 mios, constitue un instrument efficace pour le financement des investissements agricoles vaudois, dispensé sous forme de prêts remboursables sans intérêt. Il complète les soutiens financiers assurés par Fonds d'investissements agricoles (FIA) de la Confédération. La nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise a élargi les possibilités de prêts dont les conséquences financières, pour le FIR, ont été estimées, selon l'EMPL de l'époque, à CHF 10 mios.

Confrontés à une diminution du nombre d'exploitations, en raison de la politique agricole menée à l'échelon fédéral et à une concurrence suisse grandissante, les agriculteurs vaudois doivent chercher à améliorer leur efficacité en se restructurant et, partant, consentir des investissements importants. Dans cette dynamique, ils s'intéressent de plus en plus à d'autres productions telles que l'électricité photovoltaïque ou le biogaz par exemple.

Après concertation avec les services concernés, les besoins supplémentaires avérés pour 2013 et 2014 sont de l'ordre de CHF 10 mios portant ainsi l'enveloppe globale de CHF 120 mios à CHF 130 mios pour le FIR jusqu'en 2028, soit durant une période de 15 ans correspondant à la durée moyenne d'un prêt FIR. A partir de cette date, l'enveloppe globale du FIR se limitera à la dotation initiale de CHF 120 mios telle que prévue par la loi.

Débat de la commission

Cet objet a fait l'objet d'une discussion nourrie au sein de la commission. Un de ses membres, actif au sein du FIR, s'étonne du fait que ce financement de CHF 10 mios fasse l'objet d'un prêt et non plus d'une donation comme ce fut le cas par le passé. Il confirme le fait que le FIR doit faire face à de nombreuses demandes mais précise également que le nécessaire est fait en abandonnant certaines mesures de financement, en raison de dossiers jugés à risque. Le FIR gère ses dossiers de manière rigoureuse. M. le Conseiller d'Etat Broulis est conscient des difficultés des agriculteurs vaudois et a constaté une recrudescence du nombre de dossiers, dont certains financièrement très fragiles. Le virage amorcé par le monde paysan en terme de diversification de revenus doit être négocié avec la plus grande des vigilances. En effet, les incidences financières en découlant ne pourront être supportées que par des structures solides. En optant pour le prêt plutôt que la dotation, le Conseil d'Etat a souhaité avoir un meilleur contrôle des demandes. Dans les faits, le but est néanmoins atteint : le FIR voit son plafond augmenter de CHF 10 millions. Le Conseil d'Etat est prêt néanmoins à analyser à nouveau la situation d'ici à quelque temps mais le pragmatisme est de mise de ce dossier.

Le même commissaire conteste également le besoin de céder à titre fiduciaire le portefeuille de titres de garantie, actuellement géré à satisfaction par l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre (Prometerre). Une telle opération ne ferait que provoquer une complication et nécessiterait même éventuellement l'engagement d'un ETP supplémentaire. Le Conseil d'Etat entre en matière sur l'argumentation et accepte de renoncer à ce transfert. Dans le cadre des votes, l'amendement visant l'abrogation du paragraphe a) de l'article 3 est adopté par 9 oui et 4 abstentions. Le nouvel article 3 a dès lors la teneur suivante :

Art. 3

¹ Le prêt prévu à l'article 1^{er} est accordé à la ~~aux~~ conditions suivantes :

- a) ~~le FIR devra s'engager à céder à titre fiduciaire un portefeuille de titres de garantie en sa possession jusqu'à concurrence de la valeur du montant du prêt;~~
- b) le département en charge de l'agriculture est chargé du suivi et du contrôle de la subvention, en particulier de son usage et de son remboursement par le FIR.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant un prêt remboursable sans intérêt de CHF 10'000'000 au Fonds d'investissement rural (FIR), avec échéance de remboursement en 2028

Votes :

Art. 1	adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2	adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 3, dûment amendé	adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (13 oui).

19. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT BEATRICE METRAUX ET CONSORTS DEMANDANT L'INSCRIPTION DANS LA LOI SUR LES FINANCES (LFIN) D'INDICATEURS PERMETTANT DE MIEUX COMPRENDRE LA DEMARCHE BUDGETAIRE ET D'ŒUVRER DANS LE SENS DE LA CONTINUTE ET DE L'EFFICIENCE DE L'ACTION ETATIQUE

En janvier 2011, la COFIN a traité cet objet déposé à l'époque, sous la forme d'une motion. A la fin de la séance, la motionnaire avait accepté la transformation de son intervention en postulat en raison d'un manque de clarté et précision.

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations énoncées dans le postulat et estime que chaque député a droit aux informations nécessaires pour mieux appréhender la démarche budgétaire. Il relève également que la plupart des données et indicateurs demandés dans la motion existent. En effet, dans le cadre des différentes étapes du processus financier du Canton de Vaud, les documents établis donnent diverses informations qui répondent déjà à une partie de la demande de la postulante (programme de législature, planification financière, budget, comptes, suivi budgétaire). Dans cette même dynamique, le Conseil d'Etat a modifié la structure de l'EMPD no 2 sur le budget afin de l'agrémenter de divers tableaux et autres données statistiques permettant d'orienter la COFIN, ainsi que l'ensemble des députés, sur les éléments les plus significatifs de la période observée. Le Gouvernement veillera à continuer à étoffer encore ce document.

La COFIN apprécie la nouvelle formule de l'EMPD no 2 (voir commentaires au point 5.1 de ce apport) qui lui permet d'avoir une meilleure vision d'ensembles des activités financière de l'Etat. Elle a pris note que Mme la Conseillère d'Etat Métraux (députée à l'époque) accepte la réponse du Conseil d'Etat.

A l'unanimité des 13 membres présents, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Métraux.

**20. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT ERIC BONJOUR ET CONSORTS :
« UNE AIDE SOCIALE = UNE DECLARATION D'IMPOT REMPLIE ET SIGNEE. LA
THEMATIQUE EST QUE CHAQUE CONTRIBUABLE VAUDOIS DOIT REMPLIR UNE
DECLARATION D'IMPOT AFIN DE PERMETTRE A L'ETAT DE LE TAXER EN FONCTION
DE SES ELEMENTS DE FORTUNE ET DE REVENU POUR BENEFICIER DE L'AIDE
SOCIALE**

Initialement déposé sous forme de motion, le texte de M. le député Bonjour a été transformé en postulat le 21 décembre 2010 par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est ainsi amené à faire un rapport sur les propositions contenues dans le postulat.

En raison de certains arguments juridiques, il apparaît difficilement justifiable de faire du dépôt d'une déclaration d'impôt dûment complétée et signée une condition à l'octroi d'une aide sociale (voir le détail de l'argumentation aux pages 141 à 143 de l'EMPD no 2). Le postulat ne peut dès lors pas être suivi sur une de ses composantes essentielles. Pour les prestations couvrant plus que le minimum de l'art. 12 Cst. féd., il ne semble toutefois pas exclu d'introduire une telle condition, au moyen d'une modification législative, nonobstant les réserves relatives au respect des principes de proportionnalité et d'égalité de traitement. Avant d'entreprendre toute autre démarche, le Conseil d'Etat estime dès lors nécessaire que le Grand Conseil prenne connaissance du contenu du présent rapport et se détermine sur l'éventuelle suite à y donner.

La COFIN a pris note que le groupe UDC accepte cette réponse.

A l'unanimité des 13 membres présents, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Bonjour.

21. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT JEAN-JACQUES TRUFFER ET CONSORTS : « LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE, UN MODE DE FINANCEMENT A VALORISER

A la suite du rapport de la commission qui avait examiné l'objet, il avait convenu d'une prise en considération partielle : à charge du Conseil d'Etat d'établir « un rapport présentant les différents projets de partenariat public-privé existants (financement, construction, exploitation) dans le Canton de Vaud, avec en général les avantages, les inconvénients et les risques des partenaires public-privé », avec des exemples suisses probants.

La réponse du Conseil d'Etat, qui a été acceptée globalement par M. l'ex-député Truffer, détaille certains avantages et risques du partenariat public-privé, en se référant également à des exemples concrets tant en Suisse qu'à l'étranger. En conclusion, le Gouvernement confirme sa prise de conscience de l'importance grandissante de ce genre de partenariat. Il continuera d'analyser, pour chaque objet d'investissement, les différents moyens de financement à disposition, dont fait partie le PPP, et prendra des décisions à ce sujet dans l'intérêt du Canton de Vaud.

A l'unanimité des 13 membres présents, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Truffer.

22. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

22.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à chacun des 6 services ou unité budgétaire du DSE pour l'examen du projet de budget 2013. Elle a recueilli les explications du directeur de l'environnement et des chefs de service, accompagnés des responsables financiers, et a été accompagnée dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous de leur collaboration et leur disponibilité. Au terme de ses visites, la sous-commission s'est entretenue avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Le département a créé une direction générale de l'environnement (110) regroupant les services suivants :

SESA : service des eaux, sols et assainissement (111 auparavant)
SFFN : service des forêts, de la faune et de la nature (112 auparavant)
SEVEN : service de l'environnement et de l'énergie (113 auparavant)

Ce rapport ne tient pas compte dans sa présentation de cette nouvelle organisation afin de permettre une meilleure compréhension de la lecture du budget tel qu'il nous a été présenté.

Le Bureau de l'égalité hommes et femmes (BEFH, anciennement 131) a été aussi rattaché directement au secrétariat du département (103)

Récapitulation générale du budget ordinaire du département DSE

c) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	376'269'300	426'159'200	49'889'900	13.26
Revenus	496'403'400	534'525'500	38'122'100	7.68
Revenu net	120'134'100	108'366'300	-11'767'800	- 9.80

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	444'629'036	426'159'200	-18'469'836	-4.15
Revenus	427'557'475	534'525'500	106'968'025	25.02
Revenu net	-17'071'561	108'366'300	125'437'861	- 734.78

103 *Secrétariat général*

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'080'200	5'931'200	851'000	16.75
Revenus	98'100	167'200	69'100	70.44
Charge nette	4'982'100	5'764'000	781'900	+ 15.69

Le secrétariat général a la ferme volonté de terminer le projet « cartes de danger » sur l'ensemble du territoire du canton. Pour se faire, 0.80 ETP sera affecté à ce projet ainsi que des moyens financiers de l'ordre de CHF 949'100.

Formellement, le Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes a été rattaché au secrétariat général du DSE. Nous saluons la décision prise d'allouer 1 ETP pour la lutte contre la violence domestique dans le Canton de Vaud. Le plan stratégique 2011-2015 pourra être mis ainsi en application. Il est le résultat d'un bilan de 10 ans d'action contre la violence domestique. Les axes prioritaires méritent d'être signalés justifiant les moyens déployés :

- agir sur la prise en charge globale des auteur-e-s de violence domestique
- actions destinées aux enfants exposés à la violence domestique
- sensibilisation et prévention spécifique auprès des jeunes
- actions spécifiques destinées aux populations migrantes
- améliorer la formation des professionnels confrontés à la violence domestique
- renforcement du réseau vaudois contre la violence domestique
- maintien et développer les structures et offres existences.

L'action de ce bureau reste indispensable à répondre aux questions sur les disparités salariales dans le Canton de Vaud, la promotion de l'égalité dans la vie professionnelle, conciliation entre la vie professionnelle et vie familiale et la promotion de l'égalité dans la formation.

105 *Police cantonale*

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	179'912'000	185'959'000	6'047'000	3.36
Revenus	103'434'500	95'886'200	-7'548'300	-7.30
Charge nette	76'477'500	90'072'800	13'595'300	+ 17.78

La réforme policière vaudoise est devenue effective 1.01.2012. Elle deviendra effective en 2013. Il reste encore un enjeu majeur qu'est l'établissement d'un statut unifié entre tous les corps de police de notre canton. L'établissement de ce statut nécessitera une mobilisation constante du département.

Les prestations complémentaires aux communes soit 61.8 ETP seront entièrement intégrées à l'effectif de la police cantonale. Il était envisageable que des communes contractent avec la police cantonale des prestations complémentaires durant l'année 2012. Nous devons constater qu'aucune commune n'a, à ce jour, sollicité de prestations. En conséquence, les recettes éventuelles prévues de CHF 9 millions au budget 2012 n'ont pas été reconduites au budget 2013. L'effectif de la police cantonale sera renforcée de 12 ETP pour l'année 2013 ainsi l'effectif prévu pour 2012 de 1096.10 ETP passera à 1108.1 ETP pour 2013. Malgré une augmentation de l'effectif et contrairement aux idées reçues, la police cantonale n'éprouve aucune difficulté de recrutement.

Un phénomène récent est survenu. La police cantonale doit répondre à la pénurie de place de détention préventive. Les prévenus en attente de jugement s'éternisent dans les geôles de la police cantonale de la Blécherette. Inévitablement, des ressources sont nécessaires tant que la situation ne s'améliore pas. Plusieurs lignes budgétaires sont en augmentation inhérentes à une dotation supplémentaire des effectifs (traitement, indemnités, assurances sociales, équipement et véhicules).

Compléments d'information aux rubriques du budget

3091	CHF	870'000	180 aspirants formés à l'Académie de police au lieu de 130 prévus en 2012
3123	CHF	-100'000	baisse du tarif de certaines redevances et consommation du réseau Polycom
3124	CHF	-90'000	économies grâce à une meilleure isolation du bâtiment Centre de la Blécherette
3155	CHF	116'000	augmentation du parc de véhicules et des interventions causant des dégâts aux véhicules dus au vandalisme
31852	CHF	340'000	mandat d'étude concernant la réforme policière (élaboration d'un statut unique, caisse de pension)
3189	CHF	90'000	mandat de surveillance de l'ambassade des USA à Mies, mais pris en charge par la Confédération que nous retrouvons en recettes à la ligne budgétaire 4501
4341	CHF	19'000	fréquentation accrue des places d'accueil pour les gens du voyage

107 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	34'135'500	35'292'300	1'156'800	3.39
Revenus	301'446'500	308'012'200	6'565'700	2.18
Charge nette	-267'311'000	-272'719'900	-5'408'900	+ 2.02

L'augmentation de la masse salariale est liée au transfert de 1.6 ETP du secrétariat général au SAN ainsi qu'aux augmentations annuelles et indexations des salaires.

Compléments d'information aux rubriques du budget

31111	CHF	18'400	nouveau ticketing pour optimiser la gestion des guichets
3114	CHF	97'700	Wifi dans les 4 centres + remplacement des portes de la halle
3154	CHF	28'800	intégration du matériel supplémentaire lié aux nouveaux locaux de Nyon
3161	CHF	25'100	adaptation du loyer du centre de Nyon en raison de la rénovation et surtout l'extension des locaux.
3171	CHF	21'000	représentation du SAN au comptoir broyard
3181	CHF	100'000	augmentation de la croissance du volume des affaires
3184	CHF	160'000	idem
3301	CHF	100'000	idem

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	22'228'900	35'521'800	13'292'900	59.80
Revenus	15'514'200	28'807'100	13'292'900	85.68
Charge nette	6'714'700	6'714'700	0	-

Le Conseil d'Etat a admis de fixer le montant annuel pour la législature 2012-2017, relatif à la contribution au Fonds cantonal de la protection civile par les communes, à hauteur de CHF 6.50/habitant en lieu et place de CHF 4.00, rubrique 4399.

Un EMPD doit être très prochainement présenté au Grand Conseil créant un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile. A l'avenir, l'encaissement de ces contributions ne se fera plus par les communes. Elles ont été informées par courrier le 6 octobre 2011 de ces nouvelles dispositions fédérales. Elles ont été rendues attentives au fait qu'elles ne devaient plus facturer ni encaisser des contributions de remplacement pour les permis de construire dès le 1 janvier 2012. Les communes sont ainsi déchargées de certaines tâches. L'utilisation des contributions de remplacements liées au permis de construire délivrés avant le 31 décembre 2011 feront l'objet de négociations entre le canton et les communes par le biais d'une plateforme canton/commune. On nous a garanti que ce transfert financier se fera en douceur.

1.65 ETP a été mis au budget pour la gestion du Fonds de contributions liées aux abris de la protection civile. Ces 2 mesures ont des retombées financières importantes aux rubriques de tout le service.

Compléments d'information aux rubriques du budget

Nous relevons qu'un effort particulier est effectué à l'aménagement du Musée Militaire Vaudois à Morges. Une nouvelle thématique d'exposition sera mise en place pour 2013.

110 Direction générale de l'environnement

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	120'045'200	144'682'800	24'637'600	20.52
Revenus	71'800'000	93'712'300	21'912'300	30.52
Charge nette	48'245'200	50'970'500	2'725'300	+ 5.65

L'année 2013 sera une année particulière pour le département qui a adopté une seule et unique direction générale de l'environnement dont le principal enjeu sera de stabiliser la nouvelle structure et l'organigramme qui en découlent.

D'autre part, cette direction devra mettre tout en œuvre pour que les CHF 100 mios, alloués pour l'énergie renouvelable, puissent être utilisés dans les domaines énergétiques que le Conseil d'Etat souhaite soutenir financièrement.

Des décisions ont déjà été prises ce dont nous pouvons nous réjouir. Il s'agit :

- assainissement des bâtiments, CHF 35 mios avec reporting trimestriel
- RPC photovoltaïque, 300 projets annoncés sur 620 éligibles et biomasse en préparation, CHF 36.1 mios

La recherche et le développement, la formation et l'information, la gestion des réserves, tous ces axes sont en préparation ou en voie de finalisation.

4.8 ETP ont été alloués à l'ensemble de la direction générale de l'environnement donnant ainsi les forces nécessaires aux différents services. Il est bon de préciser que certaines mesures liées aux CHF 100 mios pourraient nécessiter encore quelques ETP à durée déterminée.

Compléments d'information aux rubriques du budget

31852 CHF 1'071'300 plus particulièrement, dans les secteurs de l'environnement (CHF 60'300) et énergétique (CHF 955'000)

Service des eaux, sols et assainissement

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	37'254'500	39'486'500	2'232'000	5.99
Revenus	21'469'000	23'277'400	1'808'400	8.42
Charge nette	15'785'500	16'209'100	423'600	+ 2.68

Le traitement des micropolluants est et sera une vraie préoccupation pour l'avenir. Il nécessitera une reconversion pour les 180 STEP de notre canton. 1 ETP est ainsi créé donnant les moyens pérennes pour absorber les analyses et les compétences pour ce traitement.

Service des forêts, de la faune et de la nature

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	51'762'600	54'033'500	2'270'900	4.39
Revenus	22'547'700	22'773'600	225'900	1.00
Charge nette	29'214'900	31'259'900	2'045'000	+ 7.00

L'opération du secteur forestier en groupement se poursuit. Il s'en suit une diminution de l'effectif de 0.5 ETP. Plusieurs comptes dans ce domaine sont gérés par des conventions programmes qui sont établies pour une durée de 4 ans. La Confédération utilise de plus en plus ce procédé. La comptabilité de convention est tenue par des tableaux de bord comme en témoignent les rubriques chiffrées 3668 et 3726.

Service de l'environnement et de l'énergie

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	31'028'100	51'162'800	20'134'700	64.89
Revenus	27'783'300	47'661'300	19'878'000	71.55
Charge nette	3'244'800	3'501'500	256'700	+ 7.91

Ce domaine sera vraiment mobilisé afin de traiter les énergies renouvelables et les orientations prises par la direction générale.

Compléments d'information aux rubriques du budget

3657/3667	CHF	15'821'000	subventions supplémentaires liées au lancement du programme des CHF 100 mios.
divers	CHF	1'550'000	développement des travaux d'assainissement acoustiques liés au bruit ferroviaire entièrement remboursés par la Confédération.

114 *Service de la consommation et des affaires vétérinaires*

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'867'500	18'772'100	3'904'600	26.26
Revenus	4'110'100	7'940'500	3'830'400	93.19
Charge nette	10'757'400	10'831'600	74'200	+ 0.69

Nous saluons la décision d'allouer 1 ETP comme inspecteur des eaux qui sera autofinancé par des émoluments administratifs. En effet, il est indispensable que cette prestation soit assurée tant l'eau est une matière des plus précieuses. Plusieurs comptes sont touchés par l'incorporation du fonds « Caisse d'assurance du bétail » tant par les charges que par les recettes.

Budget d'investissement

La sous-commission a passé en revue, avec les services concernés les différents objets inscrits au budget d'investissement du DSE pour une dépense brute de CHF 32'189'000. Seuls les services faisant l'objet d'un commentaire sont mentionnés.

105 Police cantonale

- 100'098 : cet investissement est devenu prioritaire. Il permettra de moderniser le support informatique et à remplacer des solutions devenues obsolètes, de doter la police de solutions modernes pour améliorer son efficacité. CHF 1'000'000.
- 100.115 : ce crédit cadre permettra de répondre au minimum requis pour plusieurs locaux décentralisés poste de gendarmerie, centres d'intervention et antennes de la police de sûreté. Plusieurs ne répondent plus aux normes acceptables tant pour les collaborateurs (mixité, sécurité, hygiène etc.) CHF 469'000.
- 100.121 : ce système actuel (appel au 117) est à la limite de ses capacités en raison de l'augmentation exponentielle des appels d'urgence, et de l'interface avec d'autres applications informatiques plus récentes. CHF 1'200'000.
- 100.137 : les terminaux (réseaux de radio, Polycom) acquis en 2004 sont au bout de course et doivent être renouvelés. CHF 1'100'000.

109 Direction générale de l'environnement

- 100'042, 100'135 et 100'136, l'assainissement des décharges se poursuit.
- 100'133 gestion intégrée des risques (cartes des dangers)

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DSE.

22.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Cédric Pillonel

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, la progression démographique dans les différentes filières, l'intégration de nombreuses modifications en préparation du passage au nouveau plan comptable MCH2, ainsi que les transferts de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et des garderies cantonales.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'584'316'600	2'661'047'000	76'730'400	2.97%
Revenus	436'773'300	456'623'100	19'849'800	4.54%
Charge nette	2'147'543'300	2'204'423'900	56'880'600	2.65%

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'542'841'431	2'661'047'000	118'205'569	4.65%
Revenus	444'419'872	456'623'100	12'203'228	2.75%
Charge nette	2'098'421'559	2'204'423'900	106'002'341	5.05%

c) Commentaires

Les charges totales du département progressent de près de 3.0%, un taux de progression inférieure à l'évolution générale du budget cantonal, hors financement anticipé de la Caisse de pension (3.6%). Avec près de CHF 2,7 mrds, le DFJC représente 31.4% des charges brutes du budget cantonal, une proportion en baisse par rapport au budget 2011 (32.2%).

Les revenus du département sont en plus forte hausse (4.5% contre -0,5% au budget 2012), essentiellement en raison d'imputations internes et d'une hausse de la subvention de la Confédération (DGEP).

Evolution des effectifs de personnel

UB	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Variation
21 - SG	50.99	50.99	0,00
221 - DGEO	73.14	72.64	- 0.50
222 - DGEO	6'055.50	6'128.64	+ 73.14
231 - DGEP	68.70	69.90	+ 1.20
232 - DGEP	2'156.31	2'197.47	+ 41.16
251 - DGES	18.60	18.60	0,00
252 - DGES	416.90	419.90	+ 3.00
27 - SERAC	179.90	180.90	+ 1.00
28 - SPJ	193.50	151.75	- 41.75
29 - SESAF	757.24	759.54	+ 2.30
Total DFJC	9'970.78	10'050.33	+ 79.55

Dans le cadre du projet de budget 2013, l'augmentation générale des effectifs du DFJC est de 79.55 ETP (+ 0.8 % sur 9'970.78 ETP en 2012). Conformément au tableau global figurant à la page 19 de l'EMPD no 2 (pt. 3.4) ainsi qu'à celui synthétique de la Commission des finances (voir ch. 5.4 de ce rapport), cette augmentation tient compte notamment d'une augmentation de 118.30 ETP pour le personnel enseignant, du transfert de l'OAJE et des garderies cantonales (-47.45 ETP) et de quelques renforcements au SPJ et au SESAF (8.7 ETP). Les postes nouveaux sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Analyse par service

21 Secrétariat général

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	15'159'500	14'873'500	-286'000	-1.89%
Revenus	3'651'000	3'693'300	42'300	1.16%
Charge nette	11'508'500	11'180'200	-328'300	-2.85%

Pour 2013, le budget et les effectifs du Secrétariat général montrent à nouveau une grande stabilité, avec même une diminution de la charge nette de 2.85 %. L'effectif global reste stable à 50,99 ETP.

- 31111 Un réaménagement des bureaux de l'Office du personnel enseignant (OPES) est prévue en 2013 (20 personnes). L'OPES est responsable de la gestion des salaires (excepté dans la formation professionnelle), particulièrement complexe en raison des taux d'activité qui varient souvent. La validation finale des données salariales est réalisée conjointement avec le SPEV et la libération des salaires est effectuée par le SAGEFI.
- 3161 Le service a renoncé à la location de surfaces à St-Martin 9, utilisées précédemment par la Comptabilité de la DGEP.
- 4313 Pour les films, la détermination d'âge limite inférieure à 16 ans est désormais fixée au niveau suisse, en principe sur la base des recommandations allemandes. Plus aucun émolument ne sera en principe perçu.
- 3801 Fonds pour les congés sabbatiques : un montant de CHF 3.2 mios y sera versé en 2013.
- 4801 Et un montant total de CHF 3.5 mios (CHF 1.5 mios sur l'attribution au fonds et CHF 2 mios sur la fortune) y sera prélevé; c'est la dernière année de l'application de l'art. 10 de la Convention DECFO, qui fixe le financement des mesures particulières.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	878'182'700	892'414'000	14'231'300	1.62%
Revenus	17'004'000	17'504'000	500'000	2.94%
Charge nette	861'178'700	874'910'000	13'731'300	1.59%

221 Administration de la DGEO

L'effectif de l'administration DGEO est réduit de 0.5 ETP ; il s'agit des deux transferts : 1 ETP transféré au SERAC (responsable financier) et 0.5 ETP transféré du SESAF (projet Promotion Santé et Prévention en milieu Scolaire).

L'attention du service est toujours fortement occupée par la problématique Decfo-Sysrem et les recours y relatifs. La moitié des causes ouvertes ont été réglées; il reste des recours avec quelques secrétaires et bibliothécaires, et surtout les maîtres d'éducation physique. Un risque financier de CHF 8 mio a été identifié à ce propos.

Le nombre d'établissements devrait se maintenir à 89 (nouvel établissement à Renens et un regroupement dans le Gros-de-Vaud). Une fourchette de 800 à 1'200 élèves est souhaitable par établissement scolaire, soit environ 84 établissements pour 84'000 élèves.

3024 Pour la supervision des bibliothécaires scolaires et la négociation des mandats avec les communes, un
3016 montant de CHF 155'000 est transféré au SERAC (BCU).

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement.

L'effectif total du personnel administratif est inchangé à 312,25 ETP.

En revanche, le personnel enseignant est à nouveau en augmentation, passant de 5'743.25 ETP à 5'816.39 (+73.14 ETP, +1.3%) pour une hausse du nombre d'élèves de 566 enfants (+0,7%). L'augmentation est justifiée par la croissance démographique et les effets de la mise en place de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les taux d'encadrement restent en effet inchangés pour le 1^{er} semestre 2013 (7 mois); ces taux devront toutefois être revus pour le second semestre (5 mois) afin de tenir compte de la nouvelle organisation scolaire qui entrera en vigueur à la rentrée d'août 2013 (notamment les remplacements des VSG et VSO actuelles par la VSG LEO, ainsi que les CYT 5-6 secondaires par les 7-8 primaire Harmos). Sur le plan démographique, l'application des taux d'encadrement (p. 38 Budget) représente 27.59 enseignants supplémentaires (+0.5%).

Concernant l'encadrement décanal, la dotation de base de la DGEO prévoit 1 ETP pour 520 élèves primaires et 1 ETP pour 400 élèves secondaires, auxquels s'ajoute une dotation initiale de 0.5 ETP, ce qui induit la nécessité d'augmenter de 1.15 ETP.

Suite à une demande de la Commission de gestion, la DGEO prévoit en outre l'engagement de 2 ETP pour recruter, encadrer et coordonner les praticiens formateurs (PraFo), soit en moyenne un poste à 22% par région scolaire (environ 10 établissements). Cette responsabilité relevait précédemment de la HEP.

La nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire montre ses premiers effets au budget 2013, avec la première des trois volées et 5/12 de l'année. Les budgets 2014 et 2015 seront impactés de manière plus importante. Les enseignants en classe enfantine bénéficieront d'une heure de décharge par semaine (1 sur 28) pour assurer la maîtrise de classe (coordination des activités, administration, rencontre avec les parents, etc.); les heures nécessaires à cette maîtrise représentent 23.06 ETP supplémentaires. Par ailleurs, pour assurer l'enseignement consolidé pour les enfants en VSG de niveau 1 dans les trois branches Français-Allemand-Mathématiques, il est nécessaire de donner 3 périodes supplémentaires par élève, soit des moyens correspondant à 19.34 ETP.

Pour le budget 2013, le nombre d'élèves du périmètre devrait s'élever à 81'809, en hausse de 646 sur les chiffres du budget précédent et de 566 sur les effectifs réels au 1^{er} octobre. L'évolution est très variable suivant les voies : cycle initial (+ 233 élèves), cycle primaire (+ 503 élèves), cycle de transition (- 226 élèves), VSO (- 39 élèves), VSG (- 31 élèves), VSB (+ 105 élèves) et classes de raccordement (+ 21 élèves).

- 3042 Adaptation à la baisse des montants en raison d'un certain nombre d'enseignants à faible taux
3052 d'activité, donc non soumis aux assurances.
- 31162 L'informatique pédagogique prévoit diverses adaptations entre les deux postes acquisitions (31162) et
31562 maintenance (31562). Le montant global augmente de CHF 440'000 pour assurer le raccordement Internet du réseau pédagogique, 15'000 Mac, avec la sécurité nécessaire. Cette prestation était offerte précédemment par Swisscom.
- 31821 Les frais de communication des centraux téléphoniques restés en mains communales sont plus élevés
31822 que ceux de l'Etat. La DGEO rembourse les communes concernées sur la base de leurs tarifs.
- 3522 Les montants de prestations échangées avec les communes sont désormais complètement détaillés en
4522 prévision du passage à SAP et MCH2.

23 Direction générale de l'enseignement post obligatoire

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	445'584'500	460'227'800	14'643'300	3.29%
Revenus	102'149'800	111'232'400	9'082'600	8.89%
Charge nette	343'434'700	348'995'400	5'560'700	1.62%

231 Administration de la DGEP

L'effectif augmente de 68.70 à 69.90 ETP, soit + 1.2 ETP, en raison de deux transferts de postes administratifs. Le poste de responsable administratif de l'Ecole de couture de Lausanne a été récupéré (transfert de 232 à 231). A l'instar de la DGEO, 0.2 ETP est en outre transféré du SESAF pour le projet Promotion Santé et Prévention en milieu Scolaire.

La mise en vigueur de la loi sur la formation professionnelle se poursuit. Un Conseil de la formation professionnelle vient d'être nommé par le Conseil d'Etat; avec une participation de tous les milieux, il permettra un bon échange d'informations. La mise en place des 65 commissions devrait être terminée pour la fin 2013. La loi prévoit que les commissaires professionnels ne peuvent pas avoir des statuts inférieurs à 20%, soit 160 apprentis environ. Vu le faible nombre d'apprentis dans certains métiers, des commissaires généralistes seront secondés par des experts des métiers concernés.

Concernant la mise en place de Decfo-System, des problèmes subsistent pour les arts visuels et la musique; les enseignants concernés pourront faire des compléments de formation pour obtenir leur reconnaissance. Les master manquent en revanche en bureautique. Dans la formation professionnelle, il est en revanche constaté que des enseignements sont donnés par des brevets/maîtrise, des bachelor et des master ce qui suscite des réactions. Un risque financier de CHF 10 mio a été identifié pour l'ensemble de la DGEP.

- 3024 Le poste est adapté aux comptes 2011.
- 3064 Les échanges avec l'étranger augmentent dans la perspective de mettre en place une nouvelle maturité bilingue français-anglais, recherche de partenaires en Angleterre, aux USA et en Australie.
- 3103 Les montants facturés à la Fondation pour la formation professionnelle (FonPro) étaient facturés précédemment aux entreprises formatrices.
- 3113 Des travaux importants sont prévus pour le réaménagement de la division apprentissage et la création d'un nouvel espace pour l'accueil de stagiaires ou d'apprentis.
- 3162 Ces redevances forfaitaires sont désormais mises à la charge des établissements professionnels.
- 31851 La participation aux sessions d'examen sera désormais rétribuée à raison de CHF 400 pour les présidents et CHF 290 pour les experts. Les anciennes commissions d'apprentissage devraient disparaître en 2013.
- 31852 La reconnaissance des filières ES par l'OFFT se fait désormais sur la base de dossiers qui doivent être établis par des experts reconnus, ce qui nécessite des mandats externes. L'étude sur la planification stratégique a abouti sur la nécessité de construire 4 nouveaux gymnases; elle doit être complétée par une réflexion sur les besoins futurs en matière de formation professionnelle.
- 3512 Les échanges avec les autres cantons doivent être évalués en tenant compte du poste 232.4512, ce qui

- 4512 démontre que globalement le canton de Vaud accueille beaucoup plus d'étudiants, avec un solde budgétaire de CHF 11'984'700.
- 3652 Le montant global augmente de CHF 3'768'400. La liste des aides et subventions n'est plus indiquée dans les commentaires au budget, mais les détails ont été donnés à la sous-commission. Toutes les conventions avec les écoles privées ont été revues. La DGEP finance les cours pour brevets et diplômes à raison de 50% des coûts réels plafonnés.
- 3652.303 Le montant affecté aux cours interentreprises augmente de CHF 4'432'400 à 5'276'700 (+ 844'300); ce montant est multiplié par quatre par la FonPro, pour autant que le montant alloué ne crée pas un bénéfice pour l'association concernée.
- 3652.341 Un montant de CHF 1'100'000 est attribué à TEM pour les conseillers aux apprentis et un deuxième
3652.353 montant de CHF 380'000 leur est également attribué pour le financement des maîtres socio-professionnels (MSP). Cette dernière activité est également financée par la FonPro.
- 3652.345 Le Salon des métiers de Lausanne bénéficiera désormais d'un soutien de CHF 250'000 pour favoriser la présence des différents métiers (abaissement du coût de la surface d'exposition). Ce montant était de CHF 100'000 au budget 2012 au poste 3652.348.
- 4602 Les subventions fédérales augmentent fortement (+ CHF 8'300'000 à CHF 66'800'000), sur la base de forfaits par étudiants : CHF 2'925 par étudiant dans le système dual ou CHF 4'756 à plein temps.

232 Enseignement secondaire II

Sur le plan administratif, l'effectif reste stable à 205,86 ETP, mais moyennant deux transferts qui s'égalisent : un ETP d'enseignant qui passe en administratif et un ETP qui passe du 232 au 231. Concernant les enseignants, l'effectif devrait augmenter à 1'991.61 ETP (soit une augmentation de 41.16 ETP, +2.1%). Hormis le transfert mentionné ci-dessus, les explications sont les suivantes.

Pour assumer l'ouverture des classes supplémentaires due à la pression démographique (+2.3%) et à la modification de plusieurs ordonnances et plans de formation, des moyens correspondant à 30.61 ETP sont nécessaires (27.19 + 3.42), en hausse de 1.6%.

Pour différentes modifications dans les filières de gymnase (suivi des travaux des maturités spécialisées, mise en place de l'Ecole de commerce, options supplémentaires commerce/ communication/information), des moyens correspondant à 8.28 ETP sont demandés.

Pour assurer l'accueil à l'OPTI de jeunes non francophones âgés de plus de 15 ans, 6 classes sont prévues, d'où une demande de moyens correspondant à 1.76 ETP.

Dans le cadre de la mesure T1 (Transition Ecole-Métier), pour les jeunes sans contrat d'apprentissage, il est prévu d'ouvrir une nouvelle classe, soit une demande de moyens correspondant à 0.42 ETP.

Concernant le projet Roumanie, il s'agit d'une formation d'infirmières en salle d'opération, pour 12 étudiantes par année, financée par le pays d'origine; les revenus sont intégrés au poste 232.4361 (CHF 220'000) et la formation nécessite 1.09 ETP.

La pression démographique est forte dans l'enseignement post-obligatoire. Pour le budget 2013, le nombre d'élèves devrait s'élever à 35'613, en hausse de 2'431 sur les chiffres du budget précédent et de 792 sur les effectifs réels au 1^{er} octobre (+2.3%). La hausse est visible tant chez les apprentis (23'653 élèves, + 531 ou +2.3%) que chez les gymnasiens (10'800, + 261 ou +2.5%). L'OPTI reste stable à 1'160 élèves.

- 3061 Dans certains cas, une indemnité forfaitaire de CHF 800 est payée pour la mise à disposition de véhicule privé en sus de l'indemnité kilométrique de 70 cts, conformément à la directive cantonale.
- 3103 Toutes les fournitures scolaires revendues aux élèves ne sont pas comptabilisées sur ce poste.
- 3161 L'évolution est due principalement à l'augmentation des volumes loués à Bussigny pour l'OPTI.
- 3652 Ce poste concerne pour l'essentiel le Gymnase de la Broye (CHF 7'260'900). Le solde concerne les maturités spéciales avec option musique, les assistants socio-éducatifs et une entreprise d'entraînement.
- 3901 Ces montants concernent des écritures internes pour la formation des forestiers-bûcherons (rubrique
4902 110 du bilan).

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	741'832'400	764'474'900	22'642'500	3.05%
Revenus	258'588'900	262'869'300	4'280'400	1.66%
Charge nette	483'243'500	501'605'600	18'362'100	3.80%

251 Administration de la DGES

L'effectif du personnel administratif ne prévoit aucune modification pour 2012.

Cette UB regroupe les subventions versées à l'UNIL, à la HEP (autonome depuis 2012), à la HES-SO et aux Hautes Ecoles privées. C'est la raison pour laquelle l'essentiel de l'évolution budgétaire se retrouve dans cette UB (hausse de CHF 19.7 mios).

La participation cantonale au budget de l'UNIL (y compris la Faculté de biologie et de médecine FBM) augmente de CHF 7'125'000 (+2,65%) et atteint désormais le montant de CHF 276'100'000. Cette augmentation tient compte de la progression démographique, de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNIL et des frais d'exploitation complets du nouveau bâtiment Géopolis.

Malgré les soucis en cours avec l'entreprise générale responsable de la construction de Géopolis, le déménagement des utilisateurs (Sciences sociales et politique, Géo-sciences) sera terminé fin 2012 et l'ouverture des classes aura lieu en février 2013. Le BUD devrait terminer ses activités sur le site avec ce mandat; elles seront reprises conjointement par le SIPAL et l'UNIL.

Le financement de l'UNIL est complété notamment par des subventions fédérales de CHF 67 mios (en application de la LAU) et par les participations des autres cantons pour CHF 54 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 235 à 238 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2013 de l'UNIL est de CHF 433'535'998, en progression de 1,81% par rapport à 2012. L'UNIL devra puiser dans ses réserves un montant de CHF 4'478'958 pour assumer son budget 2013. L'UNIL devrait accueillir 12'728 étudiants à la rentrée 2013 contre 12'645 l'année précédente (progression de 0.66%).

Le financement du budget de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) augmente de CHF 2'922'900 (+7.89%) à CHF 39'972'900. Le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 243 à 246 de la brochure du projet de budget. Ce budget intègre le transfert du SIPAL des frais d'exploitation des bâtiments pour CHF 1'208'800; sans ce transfert, la hausse des charges se limiterait à 4.62%. La HEP devrait accueillir 1'503 étudiants en 2013 (en hausse de 19 étudiants, +1.28%). Des mesures de limitation ont dû être mises en place dans l'attente des travaux d'agrandissement de la HEP; cette école devrait pouvoir accueillir 2'000 à 2'500 élèves d'ici 2020.

La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à CHF 109'314'000, en hausse de CHF 5'817'400. Le flux financier des HES atteint quelque CHF 120.7 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés), sous la forme de forfaits par étudiant. Le canton reste globalement gagnant dans les flux HES-SO grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants des autres cantons de Suisse romande.

Pour les vaudois étudiant à l'extérieur (universités et autres HES), le canton de Vaud prévoit un montant global de CHF 35'132'000 (en augmentation de CHF 2'300'000 ou +7.0%).

3652.2 Le loyer du bâtiment de Ribaupierre (utilisé par le Conservatoire) n'est plus financé par la DGES suite à la mise en œuvre de la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM).

3652.5 Afin de bien séparer l'enseignement professionnel (DGES) du non-professionnel, un montant de CHF 2'985'600 est transféré au SERAC, dans le cadre de la nouvelle Loi sur les Ecoles de Musique (LEM), compte 27.3653.2.19.

252 Haute Ecole Vaudoise

L'effectif du personnel augmente globalement de 3 ETP d'enseignants pour la Haute Ecole de Santé (HESAV) qui connaît une très forte progression de ses effectifs ces dernières années.

Les effectifs d'étudiants HES (années propédeutiques comprises) devraient passer de 4'784 à 4'943 étudiants soit une augmentation de 3.32%

3173 Les programmes d'échanges internationaux connaissent toujours un grand succès et bénéficient sur le plan financier du franc fort. Singapour connaît une belle implantation (santé, musique, pédagogie, administration publique). La HEV est désormais présente sur les côtes Est et Ouest des USA. Une bonne collaboration existe avec Swissnex, avec beaucoup d'espoirs de développement en Chine.

27 Service des affaires culturelles

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	52'180'300	58'640'700	6'460'400	12.38%
Revenus	649'300	643'900	-5'400	-0.83%
Charge nette	51'531'000	57'996'800	6'465'800	12.55%

Le budget du service est fortement impacté par la nouvelle Loi cantonale sur les Ecoles de musique (LEM).

L'effectif du service augmente globalement de 179.9 à 180,9 ETP, soit 1 ETP supplémentaire transféré de la DGEO, soit la régularisation du poste du responsable financier du SERAC.

3024 Des intervenants extérieurs supplémentaires sont nécessaires à la BCU pour les activités culturelles.

3112 Au vu de l'augmentation continue du nombre d'étudiants, des places de travail supplémentaires vont être aménagées à l'Internef (dans les galeries). Un projet important d'extension de l'Unithèque a en outre été lancé; CHF 500'000 d'études sont prévus au plan d'investissement 2013.

3161 Pour assurer le stockage sécurisé de la bibliothèque des Cèdres et d'une partie des collections du Musée de l'Elysée, un espace a été loué dans un fort militaire réaménagé à Yverne.

31512 Sur le plan informatique, la BCU fournissait un ETP à l'UNIL, en contrepartie partielle des prestations de maintenance fournies par le Centre informatique de l'UNIL. Dès 2013, ce poste est affecté différemment et le montant pour la maintenance est dès lors plus élevé. Par ailleurs, sur la base d'un accord avec Edipresse, les archives des quotidiens du groupe ont été numérisées et sont désormais accessibles en ligne.

31852 Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, la démarche doit faire l'objet d'un suivi pour affiner la documentation et concourir au patrimoine de l'Unesco. 70 pratiques vaudoises sont actuellement recensées sur Internet, dont 9 sélectionnées par la Confédération. Une publication est prévue en 2013.

3653 Pour s'adapter à la future présentation lors du passage à SAP et MCH2, toutes les subventions à la culture (3523, 3652, 3653) ont été regroupées au compte 3653, par rubrique artistique.

3653.11 En parallèle avec la Ville de Lausanne, le canton prévoit d'augmenter son soutien de CHF 200'000 (passant à CHF 1'700'000) au Théâtre de Vidy, qui bénéficie du rayonnement international que lui a donné R. Gonzalez.

3653.14 Le théâtre de l'Arsenic a été complètement rénové par la Ville de Lausanne pour CHF 11 mios. L'outil est désormais beaucoup plus performant et affirme son rôle de lieu de création pour le théâtre contemporain. Le canton prévoit d'augmenter sa participation de CHF 90'000 (passant à CHF 375'000).

3653.17 Autre grande institution lausannoise, l'Opéra a rouvert cet automne 2012. Le canton prévoit d'hausser son soutien de CHF 150'000 (passant à CHF 1'610'000) sur un budget global de CHF 13 mios.

3653.19 Avec une nouvelle direction, le Théâtre du Jorat poursuit son développement avec beaucoup d'activités et une programmation populaire. Une convention est en cours de discussion avec la commune de Mézières. Le canton propose d'augmenter sa participation de CHF 100'000 à CHF 450'000.

3653.219 Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les Ecoles de musique (LEM), ce compte présente une progression de CHF 5'630'000. Il faut toutefois y déduire les transferts de la DGEO (252.652.5, CHF 2'985'600) et celui de l'EJMA (27.6.15, CHF 950'000). Le montant va encore progresser de 2014 à 2018 jusqu'à la valeur cible de CHF 11.6 mios.

3653.65 Depuis 1991, le canton finance un atelier à Paris pour permettre l'accueil d'un artiste. Un autre atelier va être loué en commun avec les cantons de Genève et du Jura à New-York pour l'accueil d'un artiste vaudois pendant 6 mois tous les deux ans.

3653.73 Un rapprochement entre le Musée romain d'Avenches et la Fondation Pro Aventico est en cours d'analyse. Un nouveau site pour le musée est envisagé.

28 Service de protection de la jeunesse.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	123'509'000	134'422'200	10'913'200	8.84%
Revenus	19'041'100	24'875'200	5'834'100	30.64%
Charge nette	104'467'900	109'547'000	5'079'100	4.86%

Suite à la réorganisation des départements, le service est fortement impacté avec le nouveau transfert des garderies cantonales au SPEV (UB 69), celui de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) au Secrétariat général DIRH (UB 61), ainsi que le 4^{ème} volet du projet législatif Codex. L'effectif du service diminue globalement de 193.5 à 151.75 ETP, soit une réduction de 41.75 ETP.

Le transfert des garderies et de l'OAJE correspond à 47.45 ETP (33.35 + 7.9 + 0.3 + 5.9), dont 5.9 ETP bénéficient d'un financement externe (CHUV et FAJE).

Dans le cadre du 4^{ème} volet du projet législatif Codex, protection de l'adulte et de l'enfant, le nouveau droit imposera aux professionnels travaillant avec des enfants de signaler à la Justice de paix (au lieu du SPJ) les enfants semblant avoir besoin d'aide. Un nouvel outil informatique sera nécessaire pour gérer simultanément ces signalements par la Justice de paix et le SPJ. Celui-ci devrait pouvoir traiter la situation de la même manière qu'aujourd'hui, mais il devra en plus rédiger un rapport à l'intention de la Justice de paix, afin que celle-ci puisse évaluer les mesures prises et, le cas échéant, boucler son dossier. Ces travaux administratifs représentent quelque 4 heures par situation, soit la nécessité d'un renfort estimé à 2.4 ETP supplémentaires (2 ETP d'assistants protection des mineurs ASPM et 0.4 ETP de personnel administratif).

Le fonctionnement du service va être rendu encore plus complexe avec l'obligation de nommer les ASPM curateurs ad personam. Il faudra aussi renforcer la coopération entre l'Ordre judiciaire et le SPJ, ce qui nécessitera des contrôles internes supplémentaires, d'où un renfort évalué à 1 ETP d'ASPM et 0.5 ETP de personnel administratif.

En conclusion, 3.9 ETP seront nécessaires pour assurer le bon suivi des signalements, alors que le système précédent fonctionnait parfaitement et permettait de clarifier rapidement les véritables problèmes de maltraitance. Même si ces renforts étaient prévus dans l'EMPL, la sous-commission n'a pas été convaincue par les explications données qui donnent le sentiment de faire du juridisme étroit en compliquant le système.

Par l'intermédiaire de contrats de prestations, le SPJ assure le subventionnement de nombreuses institutions de la politique socio-éducative. Le Contrôle cantonal des finances a montré à plusieurs reprises quelques déficiences dans la gestion et le fonctionnement de certaines institutions, ce qui nécessite un suivi plus rigoureux de la part du SPJ, d'où la volonté de créer une unité de 1.1 ETP supplémentaires pour assurer ces contrôles et notamment vérifier l'économicité dans la délivrance des prestations commandées.

Concernant le 0.7 ETP de responsable de division, il s'agit en fait de l'ancien responsable de l'Office de surveillance des structures d'accueil des mineurs dont dépendait la mission reprise par l'OAJE. Vu que le responsable actuel est proche de la retraite et que la mission de l'adoption demeure sous sa responsabilité (représentant 0.3 ETP), le Conseil d'Etat a décidé d'une dotation provisoire de 0.7 ETP jusqu'au départ du titulaire à la retraite, soit au plus tard au 31.08.2015, pour des missions stratégiques et la conduite de projets.

- 3016 Depuis 2011, 8 ETP sont en moyenne nécessaire pour assurer la bonne marche du service et suppléer aux absences pour burn-out, maladie, maternité et accidents.
- 3161 Le loyer de Longemalle est désormais pris en totalité; il sera réduit avec le départ de l'OAJE.
- 3655.1 Le subventionnement des institutions de la politique socio-éducative est réduit de CHF 5'375'000, car le soutien de la Confédération (un tiers des salaires du personnel socio-éducatif, CHF 7'180'000) est désormais versé directement via les comptes 3755 et 4755.
- 4755
- 3655.1 Une nouvelle structure pour l'accueil d'urgence de bébé sera ouverte à Nyon. En outre, deux structures à Blonay et Provence pour l'accueil temporaires d'enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé seront pérennisées avec des contrats de prestations.
- 3655.7 Le soutien aux activités de jeunesse atteint sa cible budgétaire. Les moyens sont attribués via une commission formée des différents domaines d'activités de jeunesse.
- 3801 Avec MCH2, la majeure partie des fonds hors bilan doivent être intégrés au bilan de l'Etat, notamment
- 4801 le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, alimenté par 20% des taxes sur la Loterie romande. Ce fonds est utilisé pour financer la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), à raison de CHF 2,3 mios pour l'aide au démarrage et de CHF 2 mios supplémentaires (durant 5 ans). Pour diverses actions de prévention et de recherche sont encore utilisés CHF 2.6 mios.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	327'868'200	335'993'900	8'125'700	2.48%
Revenus	35'689'200	35'805'000	115'800	0.32%
Charge nette	292'179'000	300'188'900	8'009'900	2.74%

L'effectif du service augmente globalement de 757.24 à 759.54 ETP, soit 2.3 ETP supplémentaires au sein uniquement du personnel administratif.

Dans le cadre du projet PSPS, Promotion Santé et Prévention en milieu Scolaire, une direction inter-services DSAS-DFJC a été mise en place. Après quelques années d'expérience, il est proposé de rattacher les personnes dans leurs services d'affectation : 0.5 ETP transféré à la DGEO (221) et 0.3 ETP transféré à la DGEP (231).

L'EMPL relatif à la loi sur la pédagogie spécialisée devrait être transmis au Grand Conseil au début 2013 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2014, avec une année de retard sur la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Cette nouvelle loi prévoit des mesures renforcées de pédagogie spécialisée (logopédie, psychologie et psychomotricité). Afin de préparer cette entrée en vigueur et d'acquérir l'expérience nécessaire en matière d'attribution de ces mesures, le service prévoit l'engagement de 3 ETP : 2 ETP actifs dans les 89 établissements de la DGEO et 2 x ½ ETP pour les gymnases et les écoles professionnelles (une année à l'essai, CDD).

Sur le plan législatif, le SESAF a encore deux chantiers en cours : la loi sur les bourses d'études devrait être transmise au Grand Conseil au 1^{er} semestre 2013; une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle devrait être soumise à consultation durant l'hiver 2012-2013.

- 3652.1 Les subventions aux institutions de l'enseignement spécialisé augmentent de CHF 6'093'400 (+4.54%), à CHF 140.3 mios. Cette hausse comprend une hausse statutaire de 1% sur les salaires et charges sociales, une pérennisation au plan des postes des institutions de 27 ETP (sur un effectif de 950 ETP), l'entretien et la rénovation du parc immobilier, les effets financiers de trois nouvelles conventions collectives de travail pour les directeurs, les thérapeutes et les veilleurs, la suppression du financement fédéral pour l'allocation d'impotence pour les séjours en institutions, ainsi que des renforcements dans diverses institutions. La situation des maîtres d'enseignement spécialisé ne bénéficie en revanche d'aucun changement.
- 3652.7 L'intégration précoce concerne des enfants en situation de handicap placés en crèches ou garderies et qui nécessitent un soutien assuré par le service itinérant. Une partie du financement a fait l'objet d'un transfert du SPJ au SESAF dans le cadre du budget 2010.

- 3654.1 L'Office des écoles en santé est désormais remplacée par l'Unité PSPS (voir ci-dessus), qui intervient
3654.6 dans les différents établissements obligatoires et post-obligatoires. La gestion de l'unité est déléguée à l'AVASAD, qui fait l'objet d'une convention (3654.6).
- 3662 Le budget 2013 des bourses est stable à CHF 58'148'500. Ce budget est bien adapté depuis le transfert de CHF 11 mios du SPAS pour les bourses FORJAD.
- 4602 Malgré la diminution de la subvention fédérale de CHF 571'000, le projet interservices Transition 1 et
4364.2 Case management est désormais financé par le solde versé par le Fonds du Service de l'emploi (compte 3464.2, CHF 1'346'800), en hausse de CHF 60'800 pour les augmentations statutaires et les mutations intervenues au sein de la cellule T1.

Budget d'investissement

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Dépenses	53'437'000	59'055'000	5'618'000	10.51%
Recettes	6'892'000	2'800'000	-4'092'000	-59.37%
Dép. nettes	46'545'000	56'255'000	9'710'000	20.86%

Le budget d'investissement 2013 est en forte progression par rapport au budget 2012 (10.5 %). Les projets les plus importants concernent les gymnases (agrandissement de Nyon CHF 9.5 mios, transfert des pavillons provisoires (CHF 6.7 mios, nouveau gymnase de l'Ouest lausannois CHF 3.7 mios), l'Université de Lausanne (réaffectation Anthropole/Internef CHF 8 mios, finalisation Geopolis CHF 6 mios, autres constructions et entretien lourd CHF 7.1 mios), les agrandissements de la HEIG-VD (CHF 5 mios) et de la HEP (CHF 3.1 mios) et le futur MCBA (CHF 3.5 mios).

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DFJC.

22.3 Département de l'intérieur

Commissaires : M. Pierre Grandjean, rapporteur
M. Stéphane Montangero

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à chacun des sept services ou unités budgétaires du DINT pour l'examen du projet de budget 2013. Ils ont recueilli les explications des chef-fe-s de services accompagné-e-s, généralement, des responsables financiers. Ils ont aussi été suivis, dans leurs travaux, par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

Les membres de la sous-commission, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes de leur collaboration et leur disponibilité.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	311'640'900	298'881'600	- 12'759'300	-4.09
Revenus	85'965'500	77'632'700	- 8'332'800	-9.69
Charge nette	225'675'400	221'248'900	- 4'426'500	-1.96

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	289'862'424	298'881'600	9'019'176	3.11
Revenus	65'261'355	77'632'700	12'371'345	18.96
Charge nette	224'601'068	221'248'900	- 3'352'168	-1.49

Remarques générales

Une tâche importante du Secrétariat général consistera à intégrer les modifications de structure du Département : l'Unité logement et le SDT précédemment rattachés au DECS.

Les objets suivants figureront en tête de liste des préoccupations du Secrétariat général du DINT : la politique carcérale, la politique du logement, les processus du SDT, le suivi de l'OTG avec l'introduction du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers suivis directement par cet office.

Analyse par services

302 Secrétariat général, Cellule Constitution, Archives cantonales vaudoises, Unité logement

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	19'253'100	18'725'800	- 527'300	-2.74
Revenus	238'200	279'000	40'800	17.13
Charge nette	19'014'900	18'446'800	- 568'100	-2.99

- 3016 Salaires du personnel auxiliaire rattaché aux Archives cantonales, personnel composé principalement d'étudiants en stage de formation sous contrat à durée déterminée. Une partie de ces frais est compensée par des recettes supplémentaires (participation aux frais d'inventaires).
- 3061 Ce budget constant, difficile à estimer, n'est pas forcément utilisé.
- 3065 Le budget prévoit 1 apprenti en moins et 1 stagiaire en plus, stagiaire qui ne touche pas d'indemnité forfaitaire pour frais professionnels.
- 31111 Reprise d'achats après le moratoire imposé par le Conseil d'Etat !
- 3131 Distributeur « Selecta », recettes sous 4354.
- 3193 Le centre national de compétence en archivage réfléchit aux problèmes de l'archivage (électronique entre autres).
- 3655 Aide destinée à l'abaissement des loyers. L'intervention du canton est subsidiaire et consiste à doubler l'aide des communes.
- 4313 Légère augmentation du tarif des émoluments (qui n'avaient pas été revus depuis plus de 10 ans) de l'UB, contrepartie de l'augmentation de 1 ETP dans cette unité.

303 *Service juridique et législatif*

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'978'200	33'249'300	- 2'728'900	-7.58
Revenus	34'781'600	30'977'500	- 3'804'100	-10.94
Charge nette	1'196'600	2'271'800	1'075'200	89.85

Stabilité des effectifs dans ce service où nous notons, néanmoins, une augmentation de la charge nette qui passe de CHF 1'196'600 à CHF 2'271'800, due à une réévaluation des recettes et amortissements liés aux notes de frais pénales, donc à des charges non maîtrisables.

- 3184 Frais facturés par les offices des poursuites sur les (environ) 15'000 poursuites en cours.
- 31851 Essentiellement indemnités aux experts aux examens de notaire (tarif des commissions parlementaires).
- 3193 Cotisation à l'Association Suisse du droit public de l'organisation (asdpo).
- 3301 Amortissement de créances et débiteurs, montant recouvrant les risques à l'encaissement et correspondant à une exigence du CCF.
- 3651 Subvention pour la permanence des avocats de la première heure, 24h/24h. 365 jours par année.
- 3661 Montant permettant l'application de la Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infraction (LAVI).
- 4313 Taxe de monopole sur l'activité des notaires.
- 43621 Remboursement des frais de poursuites (en charges à la rubrique budgétaire 3184).
- 43622 Montants facturés en remboursement de coûts de l'assistance judiciaire et notes de frais pénales.
- 4371 Créances compensatrices de revenus présumés d'infraction.

305 Office du tuteur général

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	10'983'400	12'929'100	1'945'700	17.71
Revenus	352'200	376'200	24'000	6.81
Charge nette	10'631'200	12'552'900	1'921'700	18.08

Le budget de l'OTG dont les charges augmentent de CHF 1'945'700 soit 17,71% est le reflet de la forte augmentation de l'activité résultant de la nouvelle répartition des mandats entre curateurs privés et professionnels. Sur l'ensemble du canton, 11'360 mesures tutelaires (adultes et mineurs) ont été instituées par les Justices de Paix, dont 2'000 mesures qui sont suivies par l'OTG et 9136 par des privés et le service de protection de la jeunesse.

Suite à la décision du Grand Conseil d'attribuer les cas lourds à l'OTG c'est, sur les 9 premiers mois de cette année, 120 cas supplémentaires (résultant de la balance entre les nouveaux mandats et les mandats levés) qui ont été pris en charge par cet office qui s'occupe de 1'326 dossiers d'adultes et 604 dossiers d'enfants dont le 50% proviennent de la région lausannoise. Si cette augmentation continue au même rythme, le suivi des cas supplémentaires deviendra difficile à l'horizon de juin 2013. L'OTG entretient des contacts fréquents avec le Tribunal cantonal pour appréhender les conséquences du nouveau droit de l'adulte et de l'enfant qui sera introduit au 1^{er} janvier 2013. Enfin, relevons qu'avec le vieillissement de la population, le nombre de mandats concernant des personnes en EMS augmente également.

- 3016 Budget similaire à celui de 2012 si l'on tient compte d'un crédit complémentaire de CHF 220'400.
- 3061 Déplacements de collaborateurs de l'OTG centralisé à Lausanne, gérant des cas lourds dans l'ensemble du canton.
- 3099 L'OTG travaille avec la même organisation que le SPEN pour le débriefing des collaborateurs. Ce service, très apprécié, poursuit l'objectif de préserver les collaboratrices et collaborateurs de l'usure et des burn-out, afin de pouvoir conserver leurs compétences et préserver les liens établis avec les bénéficiaires.
- 31111 Dépense liée à l'augmentation des effectifs.
- 3173 Cours de formation des tuteurs privés.
- 3189 Concerne la présence d'un agent de sécurité à l'entrée des locaux.
- 43622 Encaissement, par l'OTG, d'émoluments pour les mandats qui lui sont confiés.

307 Service du développement territorial

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	11'604'900	12'809'000	1'204'100	10.38
Revenus	852'100	834'500	- 17'600	-2.07
Charge nette	10'752'800	11'974'500	1'221'700	11.36

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 12.09.2012, le budget 2013 intègre une augmentation de 2 ETP. Un bras droit pour le chef de service et un renfort au groupe opérationnel des pôles pour le logement. Par ailleurs, deux demi ETP provisoires (échus au 31.12.2012) sont pérennisés dans le budget 2013.

- 3062 Equipements de sécurité conformes aux normes SUVA.
- 31111 Equipement bureaux nouveaux collaborateurs, après moratoire 2011 du Conseil d'Etat.

- 31852 6. Diminution liée au transfert de CHF 280'000 concernant les plans directeurs régionaux au compte 3656 (les études ne seront plus soutenues par des participations financières du canton mais par des subventions - conforme au décret du 23.12.1982).
- 3508 Restitutions de subventions (morcellement après regroupement ou remaniement parcellaire).
- 3656 Transfert de tâches et missions liées aux projets d'agglomérations du SPECo au SDT.

308 Service pénitentiaire

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	94'610'300	98'058'200	3'447'900	3.64
Revenus	16'201'000	20'227'000	4'026'000	24.85
Charge nette	78'409'300	77'831'200	- 578'100	-0.74

Pour 2013, les enjeux du SPEN sont importants et multiples :

- surpopulation carcérale, montée en flèche des chiffres
- effectifs calculés pour une occupation des cellules à 100% alors que celle-ci oscille entre 150% et 170% et impose l'embauche de temporaires. A noter que la formation d'un agent de détention se déroule sur 3 ans à raison de 6 à 9 semaines par année
- mise à niveau des coûts de fonctionnement liés aux coûts des prestations externes
- recruter 56 personnes dans un délai record (sur les 61 prévues par l'EMPD 395)
- tester le bâtiment de Palézieux, former les équipes, mettre en place les procédures d'une nouvelle activité pour le canton
- obtenir, de la Confédération, l'autorisation obligatoire pour exploiter un bâtiment pour mineurs tel que celui de Palézieux
- ouverture en décembre 2013 du nouveau bâtiment de Palézieux
- gérer les impacts de l'ouverture, sur le site de la Croisée à Orbe, de 80 places supplémentaires dans des constructions modulaires (frais de fonctionnement non pris en compte dans le budget 2013).

- 3051 Baisse des primes LAA professionnelles et non professionnelles.
- 3091 Formations complémentaires et intensification de la formation continue suite à l'affaire Skander Vogt et au rapport Rouiller.
- 3093 Campagne de vaccination et débriefing psychologique systématique.
- 3124 Le montant correspond aux dépenses d'approvisionnement en gaz ; l'entier des charges de mazout est centralisé au budget du SIPAL.
- 31821 Utilisation accrue des smartphones en couverture de besoins sécuritaire et de communication à couvrir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- 3184 Frais de poursuite liés à l'encaissement d'amendes et des jours amendes par le SPEN dans l'attente de l'éventuelle centralisation de cette activité.
- 31852 Après les importants frais liés à la réorganisation du service suite à l'affaire Skander Vogt, retour à une année normale.
- 3511 Offre de prestations de qualité, mais la clé fédérale de répartition des frais de fonctionnement retenue par la CCDJP est particulièrement défavorable aux grands cantons. Cette décision s'applique comme une modification de Loi fédérale

309 Service des communes et des relations institutionnelles

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	103'754'800	86'493'400	- 17'261'400	-16.64
Revenus	33'314'000	24'741'000	- 8'573'000	-25.73
Charge nette	70'440'800	61'752'400	- 8'688'400	-12.33

Pas de bouleversement dans le budget de ce service qui fonctionnera avec 1 ETP en moins à partir du 1^{er} janvier 2013 (départ à la retraite d'un préfet, non remplacé).

- 3011 Une simplification des procédures administratives permet de substantielles économies tant au niveau des préfectures que de l'administration des cultes.
- 3101 Ce compte enregistre les frais d'impression relatifs aux votations cantonales et fédérales.
- 3153 Remplacement des chaises de la Cathédrale (environ 1000 pièces à CHF 300, prototype en 2012, fabrication en 2013).
- 31852 Augmentation due à un mandat de surveillance du fonctionnement de Votelec, suite au bug du 23 octobre 2011 (élections fédérales).
- 31857 Frais relatifs aux analyses du taux d'alcoolémie dans le cadre de contrôles routiers.
- 3529 Approvisionnement du compte « Fusion de communes » après acceptation, en vote populaire, de la convention de fusion. Ce montant est prélevé sur l'excédent des recettes du canton. Il est versé aux communes qui fusionnent l'année qui suit.

310 Ministère Public

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	35'456'200	36'616'800	1'160'600	3.27
Revenus	226'400	197'500	- 28'900	-12.77
Charge nette	35'229'800	36'419'300	1'189'500	3.38

Le budget 2013 n'appelle pas de grands commentaires. Les effectifs du personnel pérenne sont stables si l'on tient compte de la suppression de 2 postes provisoires remplacés par la pérennisation de 2 postes Codex (décision du Conseil d'Etat du 12.09.2012). La progression du budget 2012, traitement du personnel, est due à la progression des classes.

- 3014 Avant 2011, les indemnités et heures supplémentaires étaient rétribuées sous forme d'un forfait de CHF 6'500 par an, comptabilisé entièrement dans le 3014. Depuis 2011, elles sont décomptées « au réel ». Désormais les indemnités sont comptabilisées au 3014, en revanche les heures supplémentaires sont enregistrées dans le compte 3011. Le fichier de budgétisation fourni par le SPEV ne permet pas d'intégrer les heures supplémentaires dans le 3011 (dans le budget, elles continuent donc à figurer dans le 3014).
- 3016 Traitement de 5 greffiers rédacteurs supplémentaires indispensables, demandés pour deux ans, pour limiter les retards. Si l'augmentation de la délinquance se poursuit, ces postes devraient être reportés en 2014 et pourraient être pérennisés dans les années qui suivent. 2 postes sont attribués à Lausanne, et 1 par arrondissement restant.
- 3044 En liaison avec la rubrique 3016 et la durée des mandats des emplois temporaires.
- 3051 Baisse des primes LAA professionnelles et non professionnelles.
- 3102 1/3 pour les annonces, 2/3 pour les livres et journaux. La réédition des « codes » annotés est imprévisible et lorsque cela se produit, 90 à 100 exemplaires doivent être acquis (greffiers, procureurs).

3161 Montant transmis par le SIPAL qui gère le parc locatif.

31854, 31855, 31858 Frais directement liés au nombre d'affaires traitées (enquête, avocats, expertises, rapports de police, frais de détention). Une demande de crédit supplémentaire est prévisible pour 2012 et pourrait être de l'ordre de CHF 3 millions.

Budget d'investissement

Pour 2013, le projet de budget d'investissement du DINT prévoit des constructions ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention pour le SPEN, la poursuite des crédits cadre et deux nouveaux syndicats d'améliorations foncières au SDT, ainsi que la numérisation des anciens plans cadastraux au SG.

Le projet de budget d'investissement du DINT se présente comme suit (en milliers de francs) :

		Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
302 - SG	Numérisation des anciens plans cadastraux	500	0	500
307 - SDT	Crédit cadre pour entreprise d'améliorations foncières	1'000	0	1'000
307 - SDT	SAF - Etivaz	100	0	100
307 - SDT	SAF - Fromagerie de Montricher	1'100	0	1'100
307 - SDT	Crédit cadre pour les améliorations foncières	1'378	0	1'378
307 - SDT	Crédit cadre améliorations foncières 2010 - 2014	4'245	0	4'245
307 - SDT	Crédit cadre AF 2007 - 2010	2'102	0	2'102
308 - SPEN	EPO - Constructions agricoles 2 ^{ème} étape - Porcherie et GF	50	0	50
308 - SPEN	EPO - Agrandissement de la Colonie	5'000	1'200	3'800
308 - SPEN	Semi-détention / travail externe, Simplon 43	84	8	76
308 - SPEN	Etablissement concordataire pour la détention de mineurs	11'000	1'000	10'000
308 - SPEN	Régimes spéciaux EPO	500	0	500
TOTAL DINT		27'059	2'208	24'851

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DINT.

22.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. François Payot, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS y compris le CHUV ainsi que les représentants du Contrôle cantonal des finances et de la Chancellerie. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch 2.3).

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'807'886'700	2'950'139'800	+142'253'100	+ 5,07
Recettes	981'907'800	1'048'102'000	+66'194'200	+6,74
Charge nette	1'825'978'900	1'902'037'800	+ 76'058'900	+ 4,17

La comparaison des budgets 2012 et 2013 reflète une progression de la charge nette de CHF 76 mios (+4,17 %) pour le DSAS dans son ensemble. Il est à relever que la progression de la charge nette est moins importante que celle constatée en 2012 et qui s'élevait à + 7,91% . Les principaux écarts et justifications sont les suivants :

UB 41 : Secrétariat général DSAS (- CHF 1,035 mio) : la variation 2012/2013 du budget de l'UB 41 est principalement caractérisée par le fait que les frais informatiques des CSR sont désormais comptabilisés directement à l'unité budgétaire 63 de la Direction des systèmes d'information (DSI).

UB 42 : Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) (+ CHF 9,4 mios nets). La progression résulte à la fois de choix politiques et d'effets mécaniques. Elle se caractérise principalement par une augmentation des subsides partiels aux primes de l'assurance maladie (CHF 15 mios) pour les familles et les personnes seules et une augmentation des subsides des cas RI (CHF 4,4 mios) tandis que la mise en œuvre retardée de la PC famille et la rente pont diminue les charges en matière de politique familiale de CHF 24 mios.

UB 43 : Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) (+CHF 32,04 mios nets). Le budget du SPAS se caractérise notamment par une croissance des charges du RI en raison d'un ajustement rendu nécessaire par rapport aux dépenses de 2012, d'une augmentation des mesures d'insertion sociale (MIS/FORJAD du RI) ainsi qu'une croissance des charges pour les frais de placement des personnes handicapées en raison du plafonnement des PC (+ CHF 17 mios transférés du SASH), l'alourdissement des prises en charge et l'accroissement de la population handicapée hébergée. La hausse des recettes brutes s'explique elle essentiellement par la croissance de la facture sociale.

UB 45 : Chancellerie d'Etat (- CHF 413'000 nets). Un budget en légère diminution, dû notamment au transfert de 2 ETP d'auditeurs de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication au Contrôle cantonal des finances (UB 46).

UB 46 : Contrôle cantonal des finances (+ CHF 539'200 nets). Un budget en légère progression dû principalement au transfert de 2 postes (cf ci-dessus) et aux frais liés.

UB 48 : Service de la santé publique (SSP) (+CHF 34,7 mios nets). Cette hausse importante s'explique principalement par l'accord sur le financement des cliniques privées (+ CHF 9,2 mios) et OSAD privées (+ CHF 2,2 mios), par la hausse des salaires (hospitaliers et DEFECO + CHF 12,2 mios) et l'augmentation de l'activité de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD, +CHF 4,4 mios). La croissance de la population et son vieillissement sont également des éléments expliquant l'augmentation générale des charges du SSP.

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'633'569'586	2'950'139'800	+ 316'570'214	+12
Revenus	914'984'054	1'048'102'000	+ 133'117'946	+14,5
Charges nettes	1'718'585'532	1'902'037'800	+ 183'452'268	+10,6

Analyse par service

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2013.

41 Secrétariat général

- 3011 Création d'un poste supplémentaire de 0,8 ETP pour appuyer le Chef du département dans son mandat présidentiel, la Chancellerie n'offrant pas d'assistance particulière au Président du Conseil d'Etat.
- 3091 Les frais pour la formation professionnelle de tous les services du département (sauf le CHUV, la Chancellerie et le CCF) sont intégrés dans le budget du SG-DSAS.
- 3655 L'augmentation de cette rubrique s'explique par la subvention octroyée à l'association Appartenances.

42 Service des assurances sociales et de l'hébergement

Pour rappel, le SASH est actif dans cinq domaines : les assurances et certains régimes sociaux, les subsides à l'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/AI, l'hébergement en établissement médico-social ou en home non médicalisé, le maintien à domicile des personnes handicapées et âgées et la politique familiale.

421 Administration générale du SASH

- 3011 La dotation nouvelle en ETP provient pour une part d'une réorganisation de la CIVEMS qui voit le mandat de contrôle dépendant du SASH augmenter et la création de 1.80 poste supplémentaire en CDD pour permettre la mise en place des dossiers RDU sous gestion du service. Le 0.5 ETP créé pour le système d'information résulte d'une amélioration du système d'information du service et du suivi nécessaire.
- 31852 Le chef de département étant également président du Conseil d'Etat, celui-ci a souhaité un appui personnel sous forme de mandat. L'objectif est de faire suivi du dossier de la CPEV par un mandataire externe au canton et à l'administration cantonale, en accompagnement du Chef de service.

422 Politique sociale

4221 Régime cantonal de réduction des primes (assurance maladie et accidents)

- 3665 Augmentations par rapport au budget 2012 pour les subsides non maîtrisables de CHF 18,8 mios. L'augmentation pour les subsides PC - RI et partiels, en tenant compte de la participation des communes et de la Confédération pour les RI et partiels, est par rapport au budget 2012 de CHF 6,6 mios.

Une part d'environ CHF 7,5 mios supplémentaires résulte des mesures 2013 d'accroissement du nombre de bénéficiaires de subsides Lamal, selon arrêté du CE du 19 septembre 2012.

Une action incitatrice adressée aux bénéficiaires du RI vise à ce que ces derniers optent pour une franchise à option (CHF 1000 et plus) ou un modèle d'assurance alternatif. Ceci devrait permettre par la diminution de leur cotisation d'assurance maladie de base à compenser l'augmentation des primes prévues pour 2013. Le DSAS ne propose ainsi pas d'indexation de la prime de référence pour ces assurés.

- 4505 La participation de la Confédération dépend de l'augmentation moyenne des primes au niveau suisse et sa diminution constitue un risque budgétaire.

4222 Prestations complémentaires AVS / AI

3665 Pour les PC homes SASH, l'augmentation résulte des effets de la CCT-santé (augmentation des salaires) ainsi que la progression du nombre de lits. Pour les PC homes SPAS plafonnés, la diminution est compensée par un transfert sur l'aide LAIH.

L'impact de la motion C. Roulet de 2010 demandant une augmentation du montant pour dépenses personnels des bénéficiaires de régimes sociaux dans les institutions pour le SASH est estimé à CHF 1.9 mio (concernant environ 4500 bénéficiaires potentiels). En l'état, ce montant ne figure pas au budget.

4223 Hébergement

3665 Le report de soins correspond au financement résiduel des soins non pris en charge par les assureurs, l'augmentation résulte du nombre de 130 nouveaux lits en 2013 ainsi que de l'adaptation des salaires.

4225 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

3665 L'augmentation de ce poste est liée à l'augmentation des primes et du nombre de bénéficiaires.

4226 Politique familiale et autres régimes sociaux

3655 Les frais de gérance pour l'allocation familiale pour non actif sont adaptés aux coûts réels.

3665 L'excédent de cotisations par rapport au niveau des dépenses est comptabilisé au bilan. Un projet de modification légale prévoit d'utiliser une partie de ces fonds pour financer des projets d'insertion de bénéficiaires potentiels aux PC Familles (garde d'enfants, coaching pour accroître sa capacité professionnelle).

4227 Promotion du maintien à domicile

3655 Quelques nouveaux projets validés par le Conseil de politique sociale (pro infirmis) sont prévus visant à faciliter la prise en charge à domicile de situations ciblées. La plupart des rubriques sont hors facture sociale.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

Le SPAS est actif dans deux domaines principaux.

D'une part, l'aide sociale grâce au régime du revenu d'insertion (RI) ainsi qu'au subventionnement des frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux (CSR) et de divers organismes au service des familles de la politique du logement, de l'aide aux victimes ainsi qu'à la prévention et l'aide et l'insertion sociale, grâce notamment à la formation des jeunes adultes FORJAD.

D'autre part, la prise en charge des personnes atteintes de handicap et le subventionnement des établissements socio-éducatifs qui les prennent en charge, actifs notamment dans la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. Le SPAS gère également le contentieux du bureau d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (BRAPA).

3011 Les 2,7 ETP nouveaux servent à renforcer le service, soit 0,4 ETP renfort section APHAGI, 1 ETP renfort secteur BRAPA, 0,4 ETP renfort secteur juridique et 0,9 ETP renfort état-major du service.

3065 Montant nouveau budgétisé en raison du transfert de la gestion des apprentis du SSP au SPAS.

3184 Par contentieux des CSR, il faut entendre notamment la restitution des indus sur le RI, grâce au travail d'enquêteurs dont le SPAS assure le financement.

3665 Point 1 : augmentation du RI de CHF 40 mios en raison d'un ajustement aux dépenses de 2012 (budget sous-évalué en raison de la non prise en compte décidée par le Grand Conseil des effets de la 4^{ème} révision LACI lors de l'adoption du budget 2012 et en raison d'un démarrage plus lent que prévu du dispositif des PC familles et de la rente-pont AVS).

Point 2 : l'augmentation des mesures d'insertion sociale (MIS) du RI ainsi que des mesures d'intégration du CSIR de CHF 4,3 mios dont environ CHF 0,3 mio sont entièrement compensés par une croissance des recettes de l'ODM. Cette croissance s'explique par une intensification des programmes destinés à l'insertion des bénéficiaires du RI et aux transferts vers le régime des PC familles.

Point 3 : augmentation des subventions aux institutions et des frais de placement des personnes handicapées de CHF 25,5 mios en raison des effets de la politique salariale (principe d'exemplarité), du plafonnement des PC (+17 mios entièrement compensés par le SASH), des suppléments pour l'encadrement (vieillesse de la population et cas lourds) et pour places nouvelles.

Point 5 : augmentation des aides individuelles LAVI en raison de la décentralisation de l'Unité de médecine des violences du CHUV avec l'ouverture d'une antenne à Yverdon.

4364 Ces remboursements correspondent aux excédents des subventions versées aux associations RAS.

4525 Augmentation de la facture sociale (+CHF 29,5 mios) en raison de la hausse des charges soumises.

4655 Point 4 : mise en place d'un fonds d'entretien des établissements socio-éducatifs (ESE). Cette rubrique compense entièrement la charge nouvelle de la rubrique 3801.

45 Chancellerie d'Etat

3101 Le passage du « tout informatique » du Grand Conseil explique en partie la baisse de ces charges.

4361 La baisse des recettes s'explique par une diminution des remboursements des jetons de présence aux conseils d'administration.

46 Contrôle cantonal des finances

3011 2 ETP supplémentaires transférés de la rubrique 45. Cela entraîne l'augmentation des rubriques 31112 et 31512.

3081 Les mandataires externes travaillent toujours sous la responsabilité d'un auditeur, chef du mandat, du CCF. L'apport externe permet aussi un complément de compétence du personnel du CCF.

3091 Le CCF mène une politique active et volontariste en matière de formation professionnelle de ses collaborateurs.

4356 La perte de revenu suite la résiliation de la convention avec Neuchâtel n'est pas compensée.

48 Service de la santé publique

481 Administration générale du SSP

Le service de la santé publique présente une augmentation de 1.2 ETP au budget 2013. Globalement, cela représente 79,17 ETP pour environ 104 collaboratrices et collaborateurs, hors effectif du CHUV.

3093 Unité de santé au travail transférée à la P MU

3161 Nouveaux locaux pour la commission d'éthique

3654 Point 1.3 : l'inspection régionale des médicaments a été transférée à Fribourg

3654 Point 2.1 : subventions de la FEDEVACO augmentée de CHF 115'000.

482 Hospitalisation d'intérêt public

3654 Point 3.5 : charge dans le cadre de la PMU de l'unité de santé au travail

Point 3.6 : accord DSAS – DFJC sur le financement des formations non universitaires

Point 3.7 : non encore attribué (CHUV ou FHV) étude en lien avec le flux des patients

4364 Point 1 : le groupe CHUV restitue à l'Etat la part de ses recettes reçues des assureurs au titre d'investissement. Le montant de CHF 32'723'800 correspond provisoirement à un forfait de 10% calculé sur la base des tarifs en négociation ou en fixation.

483 Secteur médico-social et réseaux de soins

3654 Point 1.1 : pour rappel dès 2015, la part de l'Etat de 12 mios, correspondant aux frais administratifs de l'AVASAD, sera portée à la charge des communes

Point 1.2 : reconnaissance des OSAD et infirmières privées selon modification de la loi par le GC

Point 1.14 : dont CHF 1 mio supplémentaire pour Lavigny

485 Promotion de la santé et prévention des maladies

Divers transferts entraînent une augmentation comptable de cette unité

CHUV

Pour mémoire, le Groupe CHUV désigne les établissements exploités par le CHUV, soit le Centre hospitalier universitaire vaudois, l'EMS de Gimel, les secteurs psychiatriques Nord et Ouest intégrés au département de psychiatrie du CHUV et, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande. Depuis 2001, les établissements affiliés suivants, mais juridiquement indépendants, ont été introduits dans le contrat de prestation du CHUV : l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin (HOJG) la Policlinique médicale universitaire (PMU), le Centre pluridisciplinaire d'oncologie (CePO), la Fondation de l'Hôpital de l'Enfance et l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

En vertu de la loi sur les Hospices cantonaux, le CHUV est donc un service de l'Etat rattaché au DSAS, recevant des subventions du Service de la santé publique (SSP), rattaché budgétairement à l'UB 482.3654. Le financement externe du groupe CHUV est assuré en partie par des revenus garantis par l'Etat pour l'hospitalisation (SSP), les tâches de santé publique (SSP), l'enseignement et la recherche académique (DFJC-UNIL) et la participation financière à l'investissement (SSP). La participation financière de l'Etat à l'hospitalisation dépend de la participation financière des autres payeurs, principalement de l'impact de la négociation des tarifs des assureurs. Les objectifs, les ressources et les résultats attendus du CHUV font l'objet d'un contrat de prestations entre le DSAS, représenté par le Chef de Département et le CHUV, représenté par le Directeur général et le Directeur administratif et financier. Ce contrat se concentre sur le budget de charges et de revenus du groupe CHUV (appelé aussi groupe Hospices dans le contrat), le catalogue des prestations fournies par ce dernier et sur le détail de la participation de l'Etat et son évolution par rapport à 2012.

La sous-commission des finances en charge du DSAS a été reçue par la direction générale du CHUV le 3 octobre dernier. Elle a pris connaissance de la présentation des activités au 30 juin 2012 et de la prévision financière à fin 2012, à l'aide de nombreux indicateurs comparant les objectifs fixés et la réalité de l'exploitation.

Le projet de budget du groupe CHUV pour l'année 2013 se présente comme suit :

Charges	en CHF
Exploitation	1'469'728'900
Investissement	99'118'800
Total	1'568'847'700
Evolution provisoire par rapport à 2012 (+ 2,68%)	+ 40'999'000

Selon le contrat de prestation pour 2013, nous retenons :

	2012	2013	variations	en %
Total participation à l'exploitation	fr. 487'130'200.00	fr. 497'810'300.00	fr. 10'680'100.00	2.19%
participation à l'investissement brut	fr. 75'240'700.00	fr. 87'545'600.00	fr. 12'304'900.00	16.35%
dont restitution part assureurs Lamal	fr. -32'613'300.00	fr. -32'723'800.00	fr. -110'500.00	0.34%
Total participation à l'investissement, net	fr. 42'627'400.00	fr. 54'821'800.00	fr. 12'194'400.00	28.61%
Total participation de l'Etat	fr. 529'757'600.00	fr. 552'632'100.00	fr. 22'874'500.00	4.32%

L'augmentation de CHF 22,9 mios de la participation de l'Etat aux charges d'exploitation concerne l'hospitalisation + CHF 6.1 mios (salaires et DECFO + CHF 5.4 mios, charges nettes liées à des projets CHUV + CHF 13.4 mios), les tâches de santé publique et le programme de santé mentale + CHF 4.6 mios (salaires et DECFO + CHF 1,3 mio, plan santé mentale + CHF 1.9 mio et autres projets + CHF 1,4 mio) ainsi que l'investissement (+ CHF 12.2 mios).

Budget d'investissement

On peut constater que sur CHF 61.8 mios d'investissements prévus pour le département en 2013, seuls CHF 4 mios ne concernent pas le CHUV.

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DSAS.

Annexe

Facture sociale

Comparatif budget 2012 - prévisions budget 2013 (version CE)

	prév. BUDGET 2013	BUDGET 2012	écart	
			en CHF	en %
1. PC à domicile et hébergement	205'603'400	203'767'500	1'835'900	0.9%
2. Assurance maladie	55'070'400	48'414'900	6'655'500	13.7%
3. RI + participation cantonale à l'assurance chômage	216'629'000	195'162'000	21'467'000	11.0%
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	96'906'600	89'259'400	7'647'200	8.6%
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	18'485'800	27'874'100	-9'388'300	-33.7%
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	27'213'800	26'848'300	365'500	1.4%
Totaux	619'909'000	591'326'200	28'582'800	4.8%
Part Etat selon convention (effet RPT)	-10'437'700	-11'471'000		
Mécanisme de correction de la bascule d'impôt	10'524'226			
Montant effectivement facturé aux communes	619'995'526	579'855'200	40'140'326	6.9%

Le mécanisme de correction de la bascule d'impôt est appliqué pour la première fois en 2013: le SeCRI en tient compte dans ses calculs de répartition de la facture sociale et de la péréquation.

22.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Michaël Buffat, rapporteur
M. Jean-Michel Favez

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 séances à l'examen du projet de budget 2013 du DECS.

Les commissaires ont rencontré la Secrétaire générale et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	626'683'900	635'714'000	9'030'100	1.44%
Revenus	479'977'000	504'074'800	24'097'800	5.02%
Charge nette	146'706'900	131'639'200	-15'067'700	-10.27%

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	613'189'571	635'714'000	22'524'429	3.67%
Revenus	444'920'788	504'074'800	59'154'012	13.30%
Charge nette	168'268'783	131'639'200	-36'629'583	-21.77%

Remarques générales

Le budget 2013 représente pour le DECS une charge nette de CHF 131.6 mios. La charge nette diminue de CHF 15.1 mios par rapport au budget 2012.

Concernant le montant de CHF 25 mios de soutien à l'industrie et à l'innovation, inscrit au budget 2012, on relèvera que CHF 8 millions sur les CHF 12 millions alloués par le Grand Conseil au centre de formation BOBST/GIM-CH seront versés au titre de l'exercice 2012. Le solde de cette enveloppe globale sera passé en transitoire, et restera donc à disposition pour d'autres projets, moyennant leur approbation via des EMPD topiques.

L'augmentation des charges provient principalement de l'accroissement du volume des demandes d'asile et des surcoûts qu'engendre le recours à des structures d'urgence pour pallier le manque de place d'hébergement dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence, ainsi que par les mesures agroécologiques de la politique agricole. A noter également une hausse de CHF 5 mios pour les frais de fonctionnement des ORP.

Une grande partie de ces augmentations de charges trouve une compensation par une augmentation de produits liés aux subventionnements de ces différents postes.

Un certain nombre de changements de rubrique découle du passage à MCH2, ils ne feront pas l'objet d'un commentaire spécifique dans ce rapport.

Effectifs

Le nombre d'ETP au DECS passe de 354,97 à 357,07 soit une hausse de 2.10 ETP.

Cette hausse provient uniquement du Service de la population avec notamment la pérennisation de 2 ETP au bureau cantonal de l'intégration, selon décision du Conseil d'Etat du 12.09.2012

Analyse par service

51 Secrétariat général

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'100'200	3'315'100	214'900	6.93%
Revenus	29'900	141'600	111'700	373.58%
Charge nette	3'070'300	3'173'500	103'200	3.36%

La secrétaire générale du département a pris ses fonctions récemment et s'est intégrée dans le processus budgétaire en cours. Elle indique que ce budget s'inscrit dans une grande continuité par rapport aux autres années.

Le budget du SG n'appelle pas de commentaires particuliers, les plus grandes différences de budget à budget s'expliquent ci-dessous :

- 3171 Représentation à la Zuger Messe en 2013. A titre de comparaison, cette manifestation est plus petite que l'Olma (2008). Cette dernière avait pour mémoire été budgétée à CHF 970'000.
- 3181 Transfert du SPECO des frais d'encaissement BVR
- 31821 Augmentation du nombre de téléphones mobiles type « blackberry »
- 31852 révision complète des processus au du département sera menée grâce au logiciel « Mega ».
- 4271 Refacturation aux ORP de la part du service de l'emploi.
- 4313 Diminution afin de correspondre à la réalité.

52 Service de l'emploi

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	135'578'000	140'974'000	5'396'000	3.98%
Revenus	112'363'000	117'714'500	5'351'500	4.76%
Charge nette	23'215'000	23'259'500	44'500	0.19%

Encore une fois, il paraît utile de rappeler que le SDE est lié à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi (estimé à 23'000). Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat mais peut toutefois être contrôlée par le CCF.

- 3171 Pas de montant en 2013. Le montant inscrit au budget 2012 était un évènement unique sur le canton de Vaud
- 3181 Reprise par le service des activités de recouvrement.
- 3508 Effet de l'art. 92 de la LACI relative à la participation du canton aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Pris à charges pour moitié avec les communes via la facture sociale.
- 3658 1. Frais de fonctionnement et d'investissements des ORP, LMMT, IJC intégralement pris en charge par le fond fédéral de l'assurance-chômage. Ce budget est basé sur un nombre de 23'000 demandeurs d'emploi (septembre 2012 : 22'507).
2. Pas d'évolution au budget 2013, mais mesures prévues dans le programme de législature du Conseil d'Etat

54 Service de l'agriculture

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	298'134'300	301'825'500	3'691'200	1.24%
Revenus	278'478'800	280'425'300	1'946'500	0.70%
Charge nette	19'655'500	21'400'200	1'744'700	8.88%

Du point de vue financier, le SAGR concentre les plus importantes charges (47,57%) et recettes (58,02%) du DECS en raison essentiellement des paiements directs. Ce service occupe 25.36 % des ressources en personnel du département

Ce budget fait la transition en direction de la politique agricole 2014-2017 qui s'implante dans le budget.

- 3131 Diminution des achats de produit alimentaire suite au projet d'externalisation de la cuisine
- 31851 Nous relevons un coût de CHF 154'000 pour la commission 1er grand cru du Canton de Vaud.
- 31852 Projet « avenir de la formation professionnelle agricole » fait suite au postulat Nicolet sur le sujet.
- 3652 L'ES de Changins a été contrôlée par le CCF et rien de particulier à signaler.
- 3658 Augmentation de CHF 250'000 dans le domaine de promotion des produits et de l'image de l'agriculture.
- 3668 Comme indiqué dans le commentaire sur le thème d'étude du SAGR (voir ch. 2.3), nous relevons une forte augmentation des paiements à l'agriculture relatifs à la forte progression des projets découlant de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE) de mise en réseaux.
- 3668 Augmentation du nombre de mise en réseaux. Suppression de l'aide individuelle en montagne, faute de moyens de contrôle. (Cette mesure est remplacée par un soutien au JB)

- 4313 La Commission foncière 1 a repris un rythme de travail plus important dans la mesure où les restrictions voulues précédemment semblent s'être assouplies (accord sur la pratique en matière d'examen du prix licite pour les parcelles avec bâtiments).
- 4508 Augmentation de la participation fédérale relative à la charge du poste 3668 (participation fédérale de 80%).
- 4355 Les rabais aux collaborateurs pourraient passer de -15% à -5%

56 Service de l'éducation physique et du sport

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'224'500	7'276'800	52'300	0.72%
Revenus	1'518'400	1'571'300	52'900	3.48%
Charge nette	5'706'100	5'705'500	-600	-0.01%

Le budget du SEPS se caractérise par une grande stabilité. Les effets de la nouvelle loi, à venir devant le Grand Conseil d'ici la fin de l'année, auront des répercussions à partir du budget 2014.

- 3154 Frais de la DSI relatif au logiciel qui gère la base de données d'adresses et des décomptes des camps sportifs.
- 3171 Le Canton de Vaud organise et finance la réunion annuelle de tous les présidents et directeurs des fédérations sportives internationales.
- 31851 Mise en places des commissions de discipline Jeunesse+Sport (différentes disciplines).
- 3653 Le Lausanne International Horse Show passe de manifestations sportives occasionnelles à répétitives.

58 Service de la population

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	117'136'300	144'002'300	26'866'000	22.94%
Revenus	59'095'200	76'488'800	17'393'600	29.43%
Charge nette	58'041'100	67'513'500	9'472'400	16.32%

Le Service de la population a, comme le secrétariat général, changé de chef en plein processus budgétaire.

Les principaux défis de ce service sont de la mise en œuvre des législations fédérales et cantonales en matière de migrations (étrangers et asile) ainsi que la promotion de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme en lien avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers.

Ce service est en phase de transition informatique afin de passer du papier à l'informatique pour le traitement des dossiers.

- 3101 Cette diminution est due à la baisse des achats de passeports provisoires. La durée relative à l'émission des passeports biométriques étant d'env. 4-5 jours.
- 3093 Augmentation des frais sanitaires pour les employés en contact avec des personnes externes afin d'éviter des risques de maladies.
- 31821 Augmentation du nombre de téléphones mobiles type « blackberry »

- 31852 Augmentation de CHF 30'000 de mandat pour dresser l'état des lieux à l'attention de la Confédération dans les domaines de l'intégration.
- 3655.3 Frais de santé hors EVAM : hausse des coûts de traduction relatifs au bilan de santé des requérants.
- 4313 Hausse prévue des renouvellements suite à l'échéance des passeports 03.

59 Service de la promotion économique et du commerce

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	65'510'600	38'320'300	-27'190'300	-41.51%
Revenus	28'491'700	27'733'300	-758'400	-2.66%
Charge nette	37'018'900	10'587'000	-26'431'900	-71.40%

Le budget du SPECO se caractérise par une stabilité des éléments ordinaires. La différence majeure est justifiée par les CHF 25 mios inscrits en 2012 à la rubrique 59.3658.8 comme mesure de soutien à l'économie et à l'innovation pour lutter contre la crise du franc fort.

- 3171 Organisation d'opérations de promotion économiques, probablement à Singapour et en Grande-Bretagne.
- 3658 .1 les postes les plus importants sont l'OTV (CHF 5'500'000) le DEV (CHF 1'600'000) et le GGBa (CHF 800'000)
- Est aussi prévu ici (voir SG du département) un montant de CHF 300'000 pour la participation vaudoise à la ZugerMesse.
- .3 transfert de CHF 900'000 du suivi des projets d'agglomérations au SDT
- .5 augmentation suite à une progression de la demande
- .6 montant en cas d'activation
- .7 projet de coopération dans les pays en développement - Fedevaco
- .8 voir ci-dessus.
- 4063 Estimation plus fine correspondant mieux à la réalité.

Budget d'investissement

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2012

No d'objet	Intitulé	Date du décret	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
300'124	SPOP – mise en œuvre du schéma directeur	10.01.2012	3'400'000	0	3'400'000
500'089	SPECO – modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu	01.09.09	2'000'000	0	2'000'000
500'090	SPECO – remontées mécaniques Alpes vaudoise	Nouveau	4'400'000	0	4'400'000
500'095	SPECO – investissement dans des pôles de développement industriels	Nouveau	1'000'000	0	1'000'000
Total DECS			10'800'000	0	10'800'000

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DECS.

22.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Axel Marion, rapporteur
M. Jean-Marc Sordet

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu le service des routes (SR), le service de la mobilité (SM), le secrétariat général du Département (SG-DIRH) ainsi que le service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Elle relève la qualité des entretiens avec les chefs de service et leurs collaborateurs/trices, avec la responsable financière du département et *in fine* avec la cheffe du département, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Il a été répondu à ses questions avec efficacité et diligence. L'impression qu'elle en retire est que la gestion financière du département et de ses services est effectuée avec sérieux et efficacité.

L'accent a été placé notamment dans l'examen des effets du processus DUPLO (départ du SIPAL, arrivée du SPEV, de l'OAJE et des garderies de l'Etat). Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	507'998'700	474'052'500	- 33'946'200	- 6.68
Revenus	127'122'600	128'854'000	+ 1'731'400	+ 1.36
Charge nette	380'876'100	345'198'500	- 35'677'600	- 9.37

On constate une forte diminution des charges due principalement au transfert de la compensation du renchérissement de CHF 42'322'200 au SAGEFI en 2013, alors qu'elle était centralisée au SPEV en 2012. L'augmentation résiduelle (si on neutralise l'effet du transfert de la compensation) est principalement due à des hausses au niveau du personnel (salaires et charges).

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	450'171'733	474'052'500	23'880'767	5.30
Revenus	131'915'366	128'854'000	- 3'061'366	- 2.32
Charge nette	318'256'368	345'198'500	+ 26'942'132	+ 8.47

Une augmentation de charges par rapport aux comptes 2011 est constatée dans tous les services. De manière générale au niveau du groupe 30 – Autorité et personnel (+ CHF 10 mios), liée notamment aux transferts/création d'unités ou d'offices. Plus spécifiquement, on remarque des augmentations à la rubrique Aides et subventions du SG (+ CHF 1 mio lié à la FAJE) et du SM (+ CHF 6.3 mios). Dans les amortissements, on relève les augmentations au SR (+ CHF 1.6 mios) – liées à l'acquisition d'un nombre plus important de véhicules en 2010 et 2011 pour répondre aux besoins – de la DSI (+ CHF 3.7 mios) et du SM (+ CHF 2.9 mios). Côté revenus, seul le SM voit ses revenus augmenter de CHF 1.8 mio – conséquence de la progression des aides et subventions et de la participation liée des communes.

Remarques générales

Effectifs du DIRH 2012-2013 (ETP)

UB	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Variation
61 – SG	52,27	70.87	+ 18.6
62 – SR	486,25	481,05	- 5.20
63 – DSI	325,50	325,50	sans chgt
66 – SM	15,70	21.60	+ 5,90
69 – SPEV	58,05	94.50	+ 36.45
Total DIRH	937.77	993.52	+ 55.75

L'effectif global du DIRH augmente de 55.75 ETP principalement par des transferts/créations d'offices et d'unités, conséquence du début de la nouvelle législature (DUPLO), mais également par des créations de postes. Les détails de cette évolution se retrouvent dans les commentaires par services.

Les risques liés aux crédits budgétaires estimés par les services du DIRH se présentent ainsi :

- au SR : CHF 3'800'000 coûts du service hivernal basé sur une courbe moyenne des dernières années
- à la DSI : CHF 2'270'000 risque lié à l'objet no 700'005 SIF – gestion du changement et montée en puissance des centres de compétences – métier et applicatif

Analyse par service

61 Secrétariat général

L'effectif du personnel représente en 2013 70.87 ETP soit une augmentation de 18.6 ETP par rapport à 2012. Cette augmentation se détaille ainsi :

DUPLO : + 5.3 ETP transférés du DFIRE pour l'unité de conseil et d'appui (UCA)
 + 4.6 ETP transférés pour l'unité des opérations foncières (UOF) – anciennement OPIM et partie intégrante du SIPAL – service déplacé au DFIRE
 + 8.2 ETP (dont 0.3 ETP provisoire pérennisé au DIRH) transférés du DFJC pour l'OAJE
 Création de poste : + 0.5 ETP pour l'OAJE en appui administratif et juridique

A noter les éléments suivants :

- 3011.3 (UCA) Le budget 2013 ne tient pas compte du montant correspondant (- CHF 87'800) à 0.6 ETP vacants au moment de l'élaboration. L'équilibrage se fera au budget 2014 et via un crédit supplémentaire en 2013.
- 3061 L'ensemble des frais de transport et pour usages de véhicules privés pour le département n'est plus concentré au SG, ce qui explique la différence avec les comptes 2011 (-37'400.-). Le reste de la baisse de la ligne s'explique par un transfert comptable lié à MCH2 (- 31'700.-).
- 3161 Une nouvelle ventilation des charges explique la baisse de CHF 7'500 par rapport au budget 2012.
- 3173 Il n'y a pas de grand événement prévu en 2013, contrairement à un congrès qui s'est tenu en 2012 (- CHF 25'000).
- 3193 L'augmentation est liée au calcul de la cotisation à l'ASIT-VD basé sur le nombre d'habitants et dont le plafond a été relevé pour la première fois depuis la création de l'association il y a 15 ans.
- 3655 Augmentation prévue de la contribution à la FAJE (+ CHF 500'000).
- 4313 Transfert comptable avec la ligne 4352 (+ CHF 1.1 mio). La budgétisation des recettes n'est pas modifiée, dans l'attente de la nouvelle loi sur le registre foncier.

62 Service des routes

L'effectif 2013 est de 481.05 ETP soit, par rapport à 2012, une variation de - 5.20 ETP dont le détail est le suivant :

- 0.30 ETP transféré au service de la population (unité budgétaire 58)
- 3.90 ETP transférés au service de la mobilité (unité budgétaire 66)
- 1.00 ETP provisoire également transféré au service de la mobilité
- 1.00 ETP provisoire arrivé à échéance au 31.12.2012
- + 1.00 ETP provisoire pérennisé selon décision du Conseil d'Etat

Le transfert des 3,9 ETP au SM concerne l'unité de planification, qui sera désormais chargée de coordonner l'ensemble des politiques de mobilité dans le canton, dans une approche multi-modale.

A noter les éléments suivants :

- 3061 La baisse enregistrée (-CHF 108'400) est liée à l'achat de véhicules pour le service, qui limitent l'usage des véhicules privés.
- 3099 Le calcul des coûts des sorties annuelles du personnel a été adapté au nombre de personnes physiques et pas des ETP (+ CHF 17'000 par rapport au budget 2012, + CHF 25'164 par rapport aux comptes 2011). Il s'agit de deux sorties annuelles estimée nécessaire par le service pour le maintien de liens forts dans une organisation décentralisée.
- 31421-4 Le service hivernal des routes nationales et cantonales est inscrit désormais sous une ligne propre. Les charges dans ce domaine augmentent (+ CHF 1.79 mio).
- 3161 La différence de + CHF 477'476 par rapport au compte 2011 s'explique par la ventilation des loyers dans les services, alors qu'ils étaient auparavant centralisés au SG (déjà modifié au budget 2012).
- 3314 Augmentation liée à la centralisation des amortissements des véhicules de l'ACV au SR et à l'augmentation des acquisitions (+ CHF 711'000 par rapport au budget 2012, + CHF 1.64 mio par rapport aux comptes 2011).

66 Service de la mobilité

L'effectif 2013 du service de la mobilité est de 21.61 ETP soit une augmentation de 5.9 ETP, par rapport à 2012, qui se décompose ainsi :

- + 4.9 ETP transférés du service des routes (dont un poste provisoire pérennisé selon décision du Conseil d'Etat du 12.09.12)
- + 1.0 ETP poste pérennisé également selon décision du Conseil d'Etat du 12.09.12 mais précédemment financé par un EMPD (budget des investissements).

Il est à noter que le service de la mobilité a obtenu la pérennisation d'un 3^{ème} poste provisoire qui figurait déjà dans l'effectif de son personnel en 2012.

Le montant des indemnités d'exploitation attribué aux entreprises de transports publics reste stable. En raison d'une diminution des besoins d'indemnité pour le M2, les lignes urbaines TL et les lignes CFF, les hausses de coûts liées aux améliorations des prestations dans le district de Nyon et à l'introduction de la cadence 15 minutes sur la ligne du LEB ont pu être absorbées sans augmenter le budget total.

A noter les éléments suivants :

- 31852 Le montant des mandats diminue légèrement (- CHF 8'000). La grande différence avec les comptes 2011 est liée aux études du M3 qui ont été réalisées cette année-là.
- 3657 On constate une stabilité dans le montant global des subventions aux entreprises de transport. Des différences apparaissent cependant dans le détail, notamment - CHF 2 mios pour les lignes régionales CFF, reportés sur CarPostal, - CHF 1,44 mio pour les TL, +CHF 800'000 pour la CGN, + CHF 967'000 pour le MOB, + CHF 1,1 mio pour le LEB, etc.

69 Service du personnel de l'Etat de Vaud

L'effectif 2013 du service du personnel de l'Etat de Vaud est de 94.50 ETP soit une augmentation de 36.45ETP par rapport à 2012 qui se décompose ainsi :

- + 39.25 ETP (dont 5.90 ETP à financement externe) pour les garderies, transférés du DFJC - service de protection de la jeunesse (unité budgétaire 281)
- + 2.50 ETP créés selon décision du Conseil d'Etat du 12.09.12 – appui administratif
- 5.30 ETP unité de conseil et d'appui (UCA) transférée au secrétariat général du DIRH (unité budgétaire 61)

Le service traite les questions liées au contentieux suite à la réforme DECFO-SYSREM, ce qui entraîne des coûts structurels de CHF 1.6 mio (CHF 650'000 pour le fonctionnement de la commission de recours, CHF 500'000 pour des juristes engagés sur le dossier en CDD, CHF 450'000 pour des mandats liés au contentieux). La commission de recours devrait avoir terminé ses travaux courant/fin 2013. A noter que le service dispose de réserves pour faire face à des jugements définitifs qui induiraient une hausse de charges salariales pour l'Etat.

A noter les éléments suivants :

- 3011 La compensation du renchérissement est centralisée au SAGEFI dès 2013 (- CHF 42.3 mios par rapport au budget 2012).
- 3092 Les frais de placement des annonces pour la recherche de personnel sont centralisés au SPEV. L'augmentation est liée aux campagnes de recrutement à la PolCant (+ CHF 40'000).
- 31852 Les mandats augmentent de CHF 100'000 par rapport au budget 2012, en lien avec l'adaptation de la loi sur la caisse de pensions aux exigences fédérales. Une étude sur les garderies (CHF 73'100) est prévue de même qu'une étude en lien avec la problématique de l'ajustement des salaires dans la fonction publique. Un montant de CHF 100'000 est prévu pour des enquêtes salariales, évaluations des fonctions et autres mandats ponctuels selon les dossiers d'actualité.
- 4356 A considérer globalement avec les lignes 4361 et 43621. Différence de montant liée à la rétrocession d'assurances LAA attendue au budget 2013, ainsi qu'à des modifications d'inscriptions comptables (transfert du remboursement partiel par le CHUV des salaires des employé-e-s des garderies, ainsi que transfert de la subvention FAJE).

Budget d'investissement

Le montant des dépenses brutes est de CHF 107'219'000 pour 2013, dont 63,2 mios pour le service des routes et 30 mios pour le service de la mobilité.

Les recettes s'élèvent de CHF 11'040'000. Il en résulte des dépenses nettes de CHF 96'179'000.

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DIRH.

22.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Samuel Bendahan, rapporteur
Pierre-Yves Rapaz

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE :

- Visite de la Cour des Comptes (CdC)
- Visite du Service d'Analyses et de Gestion Financières (SAGEFI)
- Visite conjointe du Registre Foncier (IRF), de l'Office des Affaires Extérieures (OAE), de Statistique VD (Stat VD) et du Secrétariat Général (SG)
- Visite du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
- Visite de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI)

La sous-commission remercie vivement tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies. Elle remercie également les services et spécialement le Secrétariat Général du DFIRE et le SAGEFI pour les informations complémentaires fournies à la suite des entretiens ainsi que dans le cadre de la rédaction du présent rapport, toujours très rapidement.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

Remarques générales

La plupart des commentaires de nature générale figurent dans les remarques liées aux différents services. Deux éléments sont toutefois transversaux pour le DFIRE : la prudence dans l'estimation des recettes, et le niveau d'analyse et de décision sur certains comptes à faible montant.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	724'271'600	873'276'800	149'005'200	20.6
Revenus	5'418'068'700	5'650'495'800	232'427'100	4.3
Revenu net	4'693'797'100	4'777'219'000	83'421'900	1.8

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	963'467'120	873'276'800	- 90'190'320	- 9.36
Revenus	5'914'715'059	5'650'495'800	- 264'219'259	- 4.47
Revenu net	4'951'247'939	4'777'219'000	- 174'028'939	- 3.51

Prudence dans l'estimation des recettes

Depuis de nombreuses années, il existe des différences significatives entre les budgets et les comptes en matière d'estimation des recettes. Dans la grande majorité des cas, et pour des montants conséquents, les recettes constatées lors des comptes étaient plus élevées que celles budgétisées. Ces différences sont liées à deux éléments importants : d'une part, des rattrapages et éléments conjoncturels exceptionnels, et d'autre part une grande prudence dans le processus d'estimation.

Selon le Chef du Département, étant donné le renversement de conjoncture, il y a moins de chances que la différence soit aussi élevée cette année que les précédentes, mais il subsiste une marge prudentielle, puisque les procédés d'estimation pour 2013 ne diffèrent pas dans leur méthode par rapport aux années précédentes.

La prudence dans l'estimation des recettes limite au maximum le risque de comptes déficitaires. Alors que des comptes plus excédentaires que le budget permettent de dégager des marges de manœuvre après coup, il est important d'être conscient à la lecture du budget 2013 qu'il existe une marge de fluctuation importante dans les recettes prévues, et que le choix a été fait de proposer des estimations permettant d'éviter le plus possible d'avoir des comptes déficitaires pour cette période comptable. En effet, une erreur de 5% dans l'estimation des recettes de l'ACI, qui est raisonnable au vu de l'imprédictibilité de la plupart de ces montants, équivaut à plus de CHF 40 millions de différence. Si cette gestion prudente permet d'éviter les mauvaises surprises, on ne peut pas conclure que l'excédent quasi nul prévu pour l'année 2013 ne laisse aucune marge de manœuvre subséquente à l'Etat.

Niveau d'analyse

Force est de constater que pour les comptes à faibles montants (par exemple de moins de CHF 100'000), la précision des prévisions budgétaires a été faible ces dernières années (environ 20% de différence entre budgets et comptes les années précédentes, en grande majorité dans le sens d'une sous-consommation des comptes de charges). Cette différence systématique résulte d'une politique louable, qui consiste à ne pas sanctionner les services qui ne dépensent pas l'entier de leur budget. Cela évite des incitatifs pervers à tout consommer pour conserver les ressources.

Par contre, cela pose la question de la pertinence du niveau de prise de décision et de la marge de manœuvre laissée au gouvernement dans l'allocation interne des petites charges. Il serait opportun de lancer une réflexion sur le niveau de décision budgétaire du Grand Conseil. Il ne s'agit évidemment pas de proposer une réduction de la marge de manœuvre de ce dernier, mais d'éviter que des décisions prises sur de trop petits montants n'aient dans les faits que peu de sens. Il y avait pour 2011 pour le DFIRE plus de 250 comptes avec des montants budgétisés inférieurs à CHF 100'000. Pour ces comptes, globalement, il y avait 18% d'inconsommés. Avec un niveau de décision du Grand Conseil à un niveau plus élevé, il serait possible de mieux estimer les montants de ces charges, sans réduire la marge de manœuvre des services, et surtout sans menace de baisse budgétaire liée aux inconsommés. Il serait possible, sans perte de transparence pour le Grand Conseil, d'améliorer la flexibilité interne pour des comptes avec de petits montants.

Analyse par service

702 Secrétariat Général du DFIRE

L'unité budgétaire 702 comprend de façon consolidée le Secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (Stat VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE). Etant donné la nature très différente des activités de ces trois entités, cela rend la lecture du budget 2013 pour l'UB 702 difficile sans compléments d'informations. L'ensemble des responsables était présent pour répondre aux questions spécifiques des commissaires.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	11'597'600	11'398'800	- 198'800	- 1.71
Revenus	1'138'500	1'122'800	-15'700	- 1.38
Charge nette	10'459'100	10'276'000	- 183'100	- 1.75

Remarques générales

Concernant le SG, Stat VD et l'OAE, il y a peu de changements et d'évolution par rapport aux exercices précédents. Avec des charges d'un peu plus de 11 millions et des revenus d'un peu plus de CHF 1 million, il s'agit d'une unité budgétaire relativement modeste, dont on peut toutefois noter une différence importante avec les comptes 2011 (charges 2011 de 23.3% inférieures au budget 2013).

Il n'y a pas de remarque particulière relative au Secrétariat Général, les informations à disposition dénotant de peu de changements par rapport aux exercices précédents.

Stat VD était anciennement la position 708, qui a été groupée avec le 702. Les modifications de personnel sont issues de transferts, comme mentionné dans les commentaires.

De nouvelles missions ont été attribuées à l'OAE (Blue Brain EPFL / Neuropolis, MCBA, développement de la Métropole lémanique) qui justifient l'affectation de 2 ETP supplémentaires. A la question de savoir si ces effectifs supplémentaires sont suffisants pour assumer correctement toutes les tâches confiées à l'OAE, ou à celle de savoir si ces 2 ETP supplémentaires sont véritablement indispensables, le chef de l'OAE précise que ces deux postes supplémentaires permettent à l'OAE de suivre correctement les dossiers dont il a la charge et d'assumer tout aussi correctement l'ensemble des tâches qui lui sont confiées. Il ajoute que, faute de ces ETP supplémentaires, des choix devraient être faits dans les dossiers de politique fédérale que l'Office peut suivre de manière approfondie et en menant des actions sur la durée.

Remarques spécifiques

3016 La petite utilisation du personnel auxiliaire en 2011 est exceptionnelle, et ce personnel est essentiellement utilisé pour la réalisation d'enquêtes. La marge de manœuvre est nécessaire pour Stat VD, qui peut avoir besoin de personnel auxiliaire pour la réalisation d'enquêtes.

3099 Outre les réceptions des collaborateurs partant à la retraite, y compris le cadeau de fin de carrière, ces frais sont liés à la coordination des 64 apprentis formés au sein du département. Cette mission incombe au SG.

31852 Le montant de CHF 1'278'400 (missions stratégiques et mesures de simplification) est à discrétion du chef de département pour des mesures de réorganisation et de renforcement décidées par le Conseil d'Etat (renforcement de l'activité de l'OAE et de l'inspectorat fiscal) ou pour des événements exceptionnels (en 2010 Sommet de la Francophonie, Journée Vaudoise au Parlement fédéral).

Ce poste sert aussi à la promotion du projet de Métropole lémanique avec une nécessité de créer une perception claire de l'extérieur. Il s'agit également de proposer un mémento statistique de la métropole lémanique.

Le commentaire lié à l'OAE sera modifié ainsi : « Traductions, expertises diverses et production d'argumentaires ».

3171 Le terme de frais de représentation n'est pas adéquat : il s'agit de financer des événements de relations publiques, sous la coupole fédérale notamment, ainsi que la documentation, les argumentaires, etc. y relatifs. Le commentaire au budget sera donc modifié ainsi : « Frais liés aux rencontres avec les parlementaires et fonctionnaires fédéraux ; événements et opérations RP et documents y relatifs ; séances intercantionales et transfrontalières ; Accueil de délégations, documentation comprise. »

3181 La suppression de l'aide à la presse pour les publications explique que le budget est maintenu à son niveau. Il y avait une marge avant, mais maintenant les coûts risquent d'être augmentés, ou alors la politique de publication de Stat VD pourrait être adaptée pour faire face à cette décision fédérale (liée au thème d'étude). Il est difficile de prévoir toutefois l'incidence exacte.

3199 La forte diminution budgétaire est liée à des demandes de coupes budgétaires linéaires (1%) effectuées par le chef du département. Une bonne partie de la diminution a été réaffectée à la création d'un poste pour l'OAE (voir rubrique 3011).

4801 Le canton de Vaud doit contribuer à un fond auquel la Confédération contribue aussi à hauteur d'environ 5,5 mios. Un commentaire plus détaillé sera présent dans la brochure définitive pour expliquer le mécanisme. En somme, CHF 300'000 sont mis en charge pour alimenter le fonds, et ce fonds sera utilisé en cours d'année. Si le fonds est sous-utilisé, il peut être réutilisable les années suivantes. Cela est conforme aux normes MCH2. Ces opérations sont neutres du point de vue budgétaire, puisqu'elles passent par des prélèvements et attributions à des fonds.

703 Administration Cantonale des Impôts

L'administration cantonale des impôts représente une part très importante du budget de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une assez grande marge d'erreur, étant donné que ces produits sont issus de prédictions dépendantes notamment de la conjoncture économique.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	286'664'500	293'985'000	7'320'500	2.55
Revenus	5'100'520'600	5'253'647'800	153'127'200	3.00
Revenu net	4'813'856'100	4'959'662'800	145'806'700	3.03

Remarques générales

Il n'y a pas de remarques générales liées aux frais de fonctionnement de l'ACI.

Concernant les produits, les difficultés de prédictibilité de ces postes budgétaires sont discutées dans les remarques spécifiques.

Aucune remarque liée au thème d'étude n'est à faire, mais les futures réformes liées à l'impôt de la famille et à l'imposition des entreprises pourront, quant à elles, avoir des répercussions substantielles dans le futur, qui n'ont pas été incluses dans le présent budget. Le calendrier ne peut par essence pas être entièrement maîtrisé au niveau Vaudois pour ces éléments, ainsi qu'en ce qui concerne les évolutions légales à apporter au RCPers et la création du RCent qui sont à la base de l'EMPD REGISTRES.

Concernant les recettes, la procédure d'établissement du budget est la suivante (voir remarques spécifiques pour les détails liés à chacun des impôts). Il y a trois étapes principales :

- Premièrement, de concert avec le SAGEFI, il s'agit de déterminer les tendances au niveau du PNB pour estimer les éléments conjoncturels et obtenir une tendance. L'étude du CREA est aussi utilisée pour effectuer des ajustements cantonaux. Ces prédictions restent toutefois extrêmement aléatoires pour les impôts qui dépendent fortement de la conjoncture (notamment les impôts immobiliers).
- Deuxièmement, les chiffres sont validés avec les résultats de l'année en cours pour déterminer s'il y a des évolutions significatives. Cela est fait en été, et des arbitrages peuvent être effectués à ce stade. Il ne s'agit plus d'indices, mais de référence à l'évolution de l'année en cours. Les incertitudes restent fortes au niveau des personnes morales, mais pour l'année en cours, environ 20 à 25% des dossiers de taxation des personnes physiques sont utilisés.
- Troisièmement, et jusqu'au dernier moment, les prévisions sont adaptées en fonction des informations qui viennent (par exemple acomptes des personnes morales).

Il reste de grandes parts aléatoires, comme par exemple les montants des impôts résultant de la taxation et qui seront facturés en plus des acomptes. A cet égard il est important de noter que pour une période comptable donnée, ce sont les impôts facturés qui sont comptabilisés, et non les impôts directement liés à la période. Ainsi, certains impôts seront facturés en 2013 pour des années bien antérieures.

En ce qui concerne l'inspectorat fiscal, celui-ci procède à un rappel d'impôt et à une amende lorsqu'il est confronté à un cas. L'amende dépend de la gravité de la fraude. Dans certains cas, cela peut finir devant les tribunaux, mais il existe aussi une procédure simplifiée, à travers une convention qui implique une majoration d'impôt. L'inspectorat emploie 29.5 EPT. Annuellement, on peut lui attribuer entre CHF 50 et 60 mios de recettes, qui sont donc liées au rattrapage d'impôt, aux amendes et aux majorations. Pour les cantons et communes, par exemple, en 2012, de janvier à septembre, les sommes acquises grâce à l'activité de l'inspectorat sont de CH 22.66 mios pour les personnes morales et CHF 18 mios pour les personnes physiques. Cela amène à penser qu'effectivement, pour 2012, les recettes liées à l'inspectorat fiscal se situeront autour des CHF 50-60 mios.

Remarques spécifiques

- 3011 Il y a un transfert d'ETP, et une suppression, ce qui explique l'absence de changement notable (comme d'habitude, les évolutions sont liées aux augmentations régulières, aux sorties et entrées du personnel dans les postes existants).
- 3016 L'augmentation par rapport aux charges effectives de 2011 est liée au renforcement de l'impôt à la source. Aussi, l'ACI doit assumer l'harmonisation des registres et gérer de manière centralisée l'ensemble des résidents du canton de Vaud. Il s'agit d'un crédit d'investissement, mais sous 3 à 4 ans certains postes actuellement temporaires seront pérennisés. Théoriquement, 8 ETP devraient être pérennisés ultérieurement, mais la balle est dans le camp du Conseil d'Etat. De plus, il faut créer un registre des entreprises, étant donné la décision fédérale y relative. Cela concernera les personnes physiques et les personnes morales.
- 3061 Le dépassement de charges de l'année précédente était lié à des formations spécifiques à la taxation électronique, qui n'ont plus lieu d'être budgétisés.
- 3063 La différence entre les comptes et le nouveau budget est liée à des besoins de marge de manœuvre et à la nature des événements organisés qui engendrent plus ou moins de frais de repas/logement.
- 3091 Le budget théorique est nécessaire, mais en réalité, tout le monde n'utilise pas les possibilités de formations (par exemple formations CEP).
- 3184 Des charges, précédemment annoncées sur ce compte, ont été transférées au compte 3301
- 3301 Les différences massives avec 2011 sont liées à un rattrapage qui était nécessaire, mais qui a été entièrement effectué.
- 3401 Il s'agit des 5/12 de la part budgétisée au poste 4031.
- 4001 L'impôt sur le revenu est basé sur les acomptes de l'année courante. S'ils n'existent pas encore, les montants de la dernière année disponible sont utilisés pour estimer le montant budgétisé. Etant donné qu'il y a une croissance d'année en année pour chaque contribuable, il est appliqué un taux de correction aux acomptes des années précédentes, s'ils sont utilisés pour 2013. Le taux de correction est estimé en observant les données existantes sur toutes les années précédentes. Il est estimé de 2012 à 2013 en utilisant les indications conjoncturelles.
- 4002 L'impôt sur la fortune est calculé de la même manière que celui sur le revenu, en utilisant les mêmes paradigmes.
- 4004 Il s'agit de l'impôt sur la dépense, qui concerne environ 1'400 contribuables, et il est prévu une croissance de près de 10% entre 2012 et 2013.
- 4011 Du propre aveu de l'ACI, il est extrêmement difficile d'estimer les bénéfices des entreprises, car elles sont plus volatiles par rapport à la conjoncture. Sur 30'000 personnes morales, environ 3'000 contribuent à l'impôt, 300 d'entre elles contribuent à 80-90% de la masse fiscale. L'évolution conjoncturelle pour ces 300 entreprises aura donc un impact majeur sur les revenus de l'Etat en matière d'imposition des personnes morales, et il est difficile de prévoir avec exactitude l'évolution pour ces quelques entreprises. Le tiers de l'imposition des entreprises est lié à des statuts spéciaux et les deux tiers à l'imposition ordinaire. Les proportions sont beaucoup plus impressionnantes pour le poste 4012, puisque l'impôt sur le capital est principalement payé par des sociétés holding, qui ne paient pas d'impôt sur le bénéfice. La décision d'imputer l'impôt sur le capital à l'impôt sur le bénéfice a causé une chute massive de cet impôt, puisqu'une entreprise payant un impôt sur le bénéfice verra l'impôt sur le capital déduit d'autant. Une fois de plus, cette mesure ne touchera pas les sociétés holding dans la mesure où les bénéfices qu'elles réalisent ne sont essentiellement pas imposables dans le canton.
- 4013+ Les impôts conjoncturels sont estimés du mieux possible, en se basant sur les données historiques, mais il est évident qu'il est difficile de prévoir précisément leur montant. Par exemple, une seule succession, imprévisible, peut avoir un grand impact. Les données ont été estimées de façon prudente.
- 4101 Il ne s'agit au fait que de l'imposition du tabac.

704 Service d'Analyse et de Gestion Financières

Les amortissements des investissements sont centralisés au niveau du SAGEFI, ainsi que tout ce qui concerne la gestion de la dette.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	335'055'500	477'139'800	142'084'300	42.41
Revenus	272'492'900	348'316'000	75'823'100	27.83
Charge nette	62'562'600	128'823'800	66'261'200	105.91

Remarques générales

CHF 93 mios sont liés aux mesures structurelles liées au droit fédéral par rapport à la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, ce qui explique une bonne partie du changement massif budgétisé. Le renchérissement de la masse salariale est aussi centralisé au SAGEFI, alors que cette charge était comptabilisée au SPEV avant. Une nouveauté qui a été inattendue est la distribution de bénéfices de la BNS (qui figureront aussi dans les comptes 2012).

Remarques spécifiques

3016 L'absence d'explications est due à une omission, et elles seront rajoutées à la version définitive du budget. Ces auxiliaires sont des personnes qui sont financées pour remplacer des personnes qui ont été empruntées à différents services dans le cadre de la mise en place de SAP. Ces personnes retourneront dans les services, ce qui fera s'éteindre le besoin en personnel auxiliaire.

3099 Concernant la caisse de pension, dans le contexte des exigences fédérales imposant un degré de couverture de 80% en 2052, il y a deux éléments importants à considérer.

Premièrement, le taux technique passera de 4% à 3.25%. Le montant affecté (environ CHF 600 à 700 mios) devra être lissé sur plusieurs années. Le taux technique baissant, le taux de couverture est mécaniquement modifié (étant donné qu'on s'attend à moins de revenus, il y aurait moins d'argent lors de la prise des prestations ; les montants qui seront affectés permettront de pallier à cette situation).

La tendance à l'allongement de l'espérance de vie semble perdurer, d'après le SAGEFI. Les tables statistiques utilisées, qui sont régulièrement adaptées, indiquent qu'il faut préfinancer au sein de la CPEV à travers une provision l'augmentation prévue des montants des prestations fournies et/ou adapter ponctuellement cette situation au moyen d'un montant affecté spécifiquement.

L'amortissement total est prévu sur 38 ans jusqu'en 2052.

D'après le SAGEFI, les taux de rentabilité exigés sont extrêmement difficiles à atteindre. Par contre, si la part dans des projets immobiliers était plus grande que les opérations sur les marchés, cela serait plus facile.

3181 Il s'agit des frais facturés par la poste pour les personnes qui paient avec le CCP. La Poste offre ensuite une ristourne, mais on ne connaît pas ce montant à l'avance (cela explique partiellement la surestimation budgétaire). De façon surprenante, alors que le nombre de paiements avec le CCP diminue, les coûts augmentent. L'augmentation du coût unitaire des prestations de la poste explique ce changement, mais il est étonnant que le coût final total reste supérieur pour une quantité commandée de prestations inférieure.

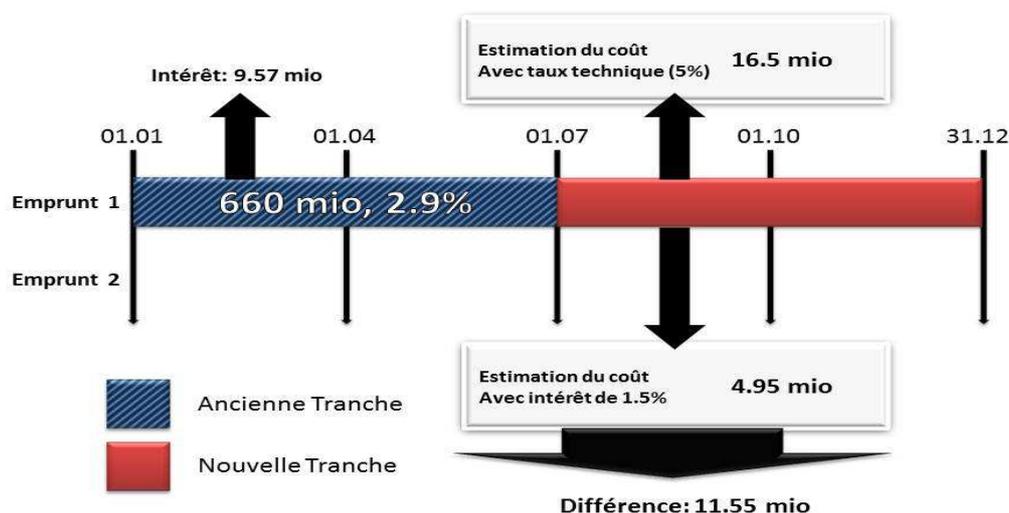
En 2012, le montant porté aux comptes sera environ de CHF 1.39 mio. Les CHF 100'000 de marges sont liés à l'incertitude du montant de la ristourne de la poste.

31852 Le budget ayant totalement été utilisé en 2011, il a été demandé s'il y avait des insuffisances budgétaires pour 2013 en la matière, mais cela ne semble pas être le cas.

3199 DECFO-SYSREM est compris dans ce poste de charges. Il s'agit de litiges potentiellement en défaveur de l'Etat. La nature très incertaine de ce poste, prévu au budget pour compenser des éventuelles insuffisances budgétaires dans les charges de personnel des départements et services lors des adaptations annuelles effectives liées à la nouvelle politique salariale, explique les différences avec les comptes précédents. Plus tard, ces montants disparaîtront des budgets. Il s'agit de CHF 8 mios pour le rattrapage payé en 2013, CHF 5 mios pour les impacts financiers liés aux litiges, et CHF 3 mios pour le CHUV et l'UNIL.

3211+ Beaucoup d'emprunts vont arriver à échéance. Cela explique une modification du taux d'intérêt d'emprunt, et des frais d'émission plus élevés. En 2013, il faudra renouveler une tranche de CHF 660 mios le 26 juin (taux actuel de 2.9%), ainsi qu'une tranche de CHF 500 mios le 26 septembre (au taux de 3.25%). Les intérêts pour 2011 pour les postes 3221 et 3223 totalisaient environ CHF 67 mios, alors qu'il est budgétisé une charge de plus de CHF 59 mios en 2013 (la dette totale était supérieure en 2011). Alors qu'il s'agit des deux emprunts les plus onéreux de l'Etat en termes de taux d'intérêts, il est extrêmement peu probable que les taux pour les nouveaux emprunts soient aussi mauvais pour 2013.

Le graphique ci-dessous illustre la situation et la méthode de calcul pour les intérêts estimés des emprunts futurs (simulation uniquement valable pour 2013). L'emprunt arrivant à échéance en 2013 coûtera en intérêts CHF 9.57 mios. Pour la période restante, le taux d'intérêt est inconnu, et le mode d'emprunt (privé ou public) n'est pas encore choisi. Celui-ci sera choisi en fonction des opportunités de façon à minimiser le coût pour la collectivité publique. Dans le budget 2013, le coût de cet emprunt a été estimé en utilisant un taux technique de 5%. Ce taux est équivalent à un taux historique. Les taux d'intérêts au moment de la prise de ces emprunts seront très probablement inférieurs à 5%. Il est sain de garder une marge par rapport aux taux actuels, puisque ceux-ci peuvent fluctuer. Aussi, il est possible que pour des raisons d'opportunité, l'Etat choisisse d'emprunter plus tôt qu'à l'échéance exacte de l'emprunt. Malgré cela, le taux de 5% est très prudent. Le dernier emprunt que l'Etat a contracté s'est fait avec un taux de 1%. Le graphique illustre la différence de coût que l'on peut attendre si l'on arrive à se financer avec 1.5%, par rapport à l'estimation utilisant le taux technique. Cela pourrait permettre une non dépense de CHF 11,55 mios par rapport au budget. Toutefois, si l'Etat emprunte dès le mois de janvier 2013 à 1,5%, la non dépense potentielle serait de CHF 4 mios. Si le taux d'emprunt devait être de 2%, le budget serait totalement consommé au 1er janvier 2013.



Enfin, comme mentionné ci-dessus, les frais d'émission prévus ne sont pas une certitude. Le SAGEFI s'attend à devoir contracter un emprunt public, qui nécessite ces frais, mais cela n'est pas garanti, tout comme leur montant. Il est toutefois très important que l'état, ait la possibilité de choisir le moyen d'endettement le moins onéreux, et donc d'anticiper des frais d'émission au budget. Aussi, La différence entre le 3221 et le 3223 est que pour le premier, il s'agit d'emprunts publics (obligataires) soumis à frais d'émission, et pour le second il s'agit de contrats avec des assurances, avec la poste, avec des banques.

34511 Chiffres donnés par la Confédération, validés définitivement au mois de novembre prochain. C'est dans ce compte de coûts que sont inclus les impacts sur la péréquation des entreprises ayant obtenu des exonérations fiscales.

4291 Dividendes de la BNS.

Investissements

Il y a eu un certain retard dans le projet SAP, on en sera à environ CHF 20 mios à la fin de l'année.

707 *Registre Foncier*

Le budget pour le registre foncier est plus élevé que les comptes précédents, car le service se laisse une certaine marge.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	10'175'000	10'243'000	68'000	0.67
Revenus	24'175'000	26'510'000	2'335'000	9.66
Revenu net	14'000'000	16'267'000	2'267'000	16.19

Remarques générales

Un aspect particulièrement important, qui peut avoir des incidences sur l'ACI, est l'estimation du poste 4313 (Emoluments administratifs). Alors qu'il s'agit pour le Registre foncier d'émoluments (qui seront d'ailleurs plafonnés à CHF 20'000), les impacts sur les impôts peuvent être bien plus élevés, toutefois selon l'ACI, l'impact est difficile à quantifier. Les émoluments de CHF 30 mios perçus en 2011 sont plutôt élevés, et liés en petite partie à l'introduction du nouveaux taux de TVA, celle-ci ayant dû être perçue sur une période exceptionnellement longue (18 mois au lieu de 12).

D'après le Registre Foncier, il serait plus correct d'estimer le montant des émoluments à CHF 24 mios, mais le Conseil d'Etat a décidé de fixer ce chiffre à CHF 26 mios, compte tenu du résultat des exercices précédents. Cela reste d'ailleurs une estimation encore très conservatrice, étant donné les exercices précédents et l'évolution actuelle pour 2012. En effet, on n'attend pas forcément un ralentissement, au vu du développement de projets immobiliers.

Remarques spécifiques

3011 La baisse légère est liée notamment à des postes de conservateurs qui ont été supprimés et remplacés par des fonctions subalternes.

3061+ L'ensemble des frais divers de ces postes sont quelque peu surestimés par rapport aux besoins afin de faire face aux impondérables. La démultiplication de ces postes donne certes un plus grand contrôle au Parlement, mais pousse les demandes budgétaires à la hausse, par rapport à une situation où les postes budgétaires seraient fusionnés, donnant une plus grande flexibilité.

31852 Une bonne partie de ce montant sert à indemniser le Secrétaire juriste (avocat notaire) de la Commission foncière II (loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger). En sa qualité de secrétaire juriste, il prépare les séances, examine tous les dossiers, rend compte des décisions de la CF II. Il ne dispose d'aucun appui administratif d'où le recours aux versements d'indemnités. Le reste est utilisé pour les éventuels mandats juridiques. On peut se poser la question du coût de ce poste budgétaire : environ CHF 130'000 pour un juriste à 50%. Par la suite, il pourrait être opportun de se poser la question de passer par un engagement ordinaire de juriste avec appui administratif, qui pourrait être moins cher.

31851 Indemnités des commissions d'estimation fiscale des immeubles (loi du 18 novembre 1935. Un tiers des frais est supporté par les communes (voir 4528).

3191 La situation de 2011 était exceptionnelle, et il n'y a pas de surestimation pour 2013.

709 Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Une grande partie des changements présents dans ce service sont liés à la sortie de la HEP, qui est devenue autonome.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	78'273'100	77'912'700	- 360'400	- 0.46
Revenus	19'725'400	20'884'500	1'159'100	5.88
Charge nette	58'547'700	57'028'200	- 1'519'500	- 2.60

Remarques générales

Outre l'autonomisation de la HEP, 4,6 ETP ont été transféré au DIRH. Il s'agit d'une petite équipe qui effectue des opérations immobilières (Commission cantonale immobilière).

Remarques spécifiques

- 3011 Le personnel de nettoyage a été intégré dans le plan des postes, et il y a eu des départs à la retraite.
- 3016 Malgré l'utilisation complète en 2011, il n'y a pas de manque de moyens dans ce service pour le poste 3016. Ce personnel auxiliaire permet la mise en place d'un logiciel important pour le périmètre d'activité. Cela permet de gérer architecture, entretien et gestion immobilière. Les données doivent être migrées vers un nouveau logiciel, et cela sera terminé vers 2013 (majoritairement). D'autres de ces frais sont liés à l'archéologie ou à la centrale d'achat.
- 3061 Changements liés à la modification de la politique de comptabilisation des véhicules Mobility, maintenant transférés au poste 3163 (locations).
- 3094 Subsistance du centre de recrutement facturé à la confédération à prix coûtant, compte tenu des coûts fixes induits.
- 3103 Convention avec la CADEV non renouvelée au final, ce qui induit une sous-estimation du budget. Toutefois, cette sous-estimation n'est pas problématique car elle induit aussi une sous-estimation du compte de produits liés : la CADEV ne fait pas de marge dans ce cadre.
- 3123 Le but est de centraliser la consommation d'électricité au SIPAL, ce qui n'est pas encore totalement fait. Cela permettrait d'obtenir de meilleurs prix.
- 31852 En 2011 il y a eu un pic exceptionnel à cause de l'archéologie (cela a été remboursé).
- 3653 Mise à disposition à des fins humanitaires
- 4271 La croissance par rapport aux comptes 2011 est liée à la transformation notamment de certaines cures en plusieurs appartements, amenant plus de loyers. Par contre, il y a aussi un problème lié à la sous-occupation de ces cures.
- 4279 Mauvaise budgétisation en 2012, qui explique le changement pour 2013.
- 4363 Remboursement de l'ECA en cas de sinistre, donc pas de budget.
- 4723 Ce n'est pas une charge ou un produit, car il s'agit simplement d'un transfert : le SIPAL sert de courroie entre des subventions fédérales et des bénéficiaires.
- 4902+ Montants définis d'entente avec la HEIG-VD sur la base de projections financières. Les différences sont liées à une meilleure estimation pour le budget 2013 que pour le budget 2012.

78 Cour des Comptes

Le budget de la cour des comptes voit peu de changements, si ce n'est la mise en conformité avec les intentions de l'EMPD avec l'attribution de 0.3 ETP de plus.

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'505'900	2'597'500	91'600	3.66
Revenus	16'300	14'700	-1'600	- 9.82
Charge nette	2'489'600	2'582'800	93'200	3.74

Remarques spécifiques

3011 Adaptation du personnel prévue.

3016 Les comptes 3016 et 3081 posent problèmes, car ils ne sont pas groupés. Le 3016 est manifestement sous doté et le 3081 est sur doté. Chaque année, des crédits supplémentaires sont donc demandés pour réaffecter cela. Il serait plus pertinent d'opérer la réaffectation immédiatement, d'autant plus qu'aucun des membres du personnel auxiliaire n'est un permanent déguisé. De plus, l'octroi du crédit supplémentaire peut être de la compétence du conseil d'état (il est compensé). Or, il est possible que le crédit supplémentaire soit demandé pour financer une personne travaillant sur un audit concernant justement le département qui doit donner l'autorisation.

3091 Transfert venant du SPEV, car les formations nécessaires sont très spécifiques.

Budget d'investissement – aspects généraux

Les investissements n'apportent pas de commentaires particuliers.

Le budget d'investissement du DFIRE est de CHF 38'047'000. Ce budget est majoritairement lié aux immeubles du SIPAL. Toutefois, une partie est également affectée au renouvellement du système d'information financier du SAGEFI, comme mentionné dans les remarques liées à ce service.

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du DFIRE.

22.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre Grandjean, rapporteur

M. Stéphane Montangero

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité qui a également été reçue en date du 5 novembre 2012 par la Commission des finances.

Les membres de la sous-commission, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient ces personnes de leur collaboration et leur disponibilité.

Comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2013, la Commission des finances a retenu les incidences sur le budget des décisions fédérales qui s'imposent en force aux cantons. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général (voir ch. 2.3).

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	141'475'700	146'379'000	4'903'300	3.47
Revenus	75'055'900	77'285'700	2'229'800	2.97
Charge nette	66'419'800	69'093'300	2'673'500	4.03

Remarques générales

L'introduction des nouvelles procédures fédérales (CODEX) continue de déployer ses effets en 2013 par l'introduction de la Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE); Il règne à ce titre encore des incertitudes sur certaines rubriques budgétaires, comme par exemple les frais d'expertise.

Pour l'Ordre judiciaire, les conséquences de la Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (4^{ème} volet CODEX) détaillée dans l'EMPL no 441 totalisent 13 ETP représentant un surcroît de charges de CHF 1.5 mio. Les frais de fonctionnement supplémentaires s'élèvent à CHF 1.6 mio, dont CHF 1 mio (compte 31854) pour les frais d'expertises engendrées par le ré-examen de certaines mesures tutélaires et CHF 0.4 mio pour l'indemnisation des assesseurs.

Remarques de détail

- 3071 Jusqu'au 31 décembre 2007, les juges cantonaux, élus sous un « ancien » statut n'étaient pas affiliés à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud.
- 3101 Liées à l'ensemble de l'activité des différents secteurs de l'OJV, ces dépenses sont difficiles à budgéter avec précision.
- 3102 Ce compte enregistre les frais d'annonce dans la FAO ainsi que d'abonnement aux revues spécialisées et d'acquisition des ouvrages juridiques ou des codes annotés.
- 3181 01. Frais de port + CHF 1 mio. Nouvelle prestation de la poste refacturée aux créanciers et que l'on retrouve en recettes sur le compte 4313.
- 31854 Suite à l'introduction de CODEX PAE, 11'000 mesures de tutelle, dont bon nombre nécessitent des expertises, devront être révisées dans les 3 ans.
- 31858 2.1. Le centre communal de Valmont, propriété de la ville de Lausanne, permet de couvrir une partie des besoins du canton.
- 4313 Tendence à la hausse des affaires de poursuite.

- 4361 Charges sociales et participation à la prévoyance professionnelle versée par les juges cantonaux élus sous l'ancien statut (avant 2007).
- 4801 Le prélèvement sur le fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies prévu au budget 2012, ne sera pas reconduit par décision du Conseil d'Etat.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent, pour CHF 1.3 mio les nouvelles procédures pénale et civile suisses (décrets votés en 2009 par le Grand Conseil) ainsi que pour CHF 1,2 mio l'introduction du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (4^{ème} volet CODEX)

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 de l'OJV.

22.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : Mme Graziella Schaller
M. Philippe Randin, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à l'examen du budget 2013, avec la participation du secrétaire général, M. Olivier Rapin, et de son adjoint, M. Igor Santucci. Nous les remercions de leur collaboration, leur disponibilité, et la qualité des informations communiquées.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2012

	Budget 2012	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	7'631'400	8'004'500	+373'100	+ 4.89
Revenus	22'000	22'000	0	0,00
Charge nette	7'609'400	7'982'500	+ 373'100	+ 4.89

b) Comparaison avec les comptes 2011

	Comptes 2011	Budget 2013	Variation	
			en francs	en%
Charges	6'6675'663	8'004'500	+1'328'837	+ 19,91
Revenus	23'3880	22'000	-1'388	-5,93
Charge nette	6'652'275	7'982'500	+ 1'330'225	+ 25,84

La dotation en personnel bénéficie d'une augmentation d'1 ETP, dévolu au secrétariat des 2 nouvelles commissions parlementaires. Ce poste se justifie à la création d'une commission de haute surveillance et des visiteurs de prison. Cette ressource supplémentaire est indispensable pour permettre d'accomplir des prestations au service du Grand Conseil, prestations dont la qualité est d'ailleurs reconnue par les députés, dont la majorité a voulu qu'elles soient assumées par des collaborateurs rattachés au Législatif, notamment pour mettre en œuvre le principe démocratique cardinal de la séparation des pouvoirs.

Compléments d'information aux rubriques du budget

3003 : cette augmentation est la mise en œuvre du décret fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2012 à 2017

3'101 : il est proposé en accord avec le Bureau de réduire sensiblement ce poste qui avait été budgétisé à CHF 298'400. Il sera maintenu CHF 125'000 pour assurer d'une part les dépenses usuelles, sur une base équivalente à celle ressortant des comptes 2010 et 2011 (environ CHF 60'000) et d'autre part, pour mettre en œuvre le projet de publication du Bulletin du Grand Conseil dès cette nouvelle législature (y compris le rattrapage du Bulletin depuis 2007 à 2012. Une estimation serrée des coûts permet d'envisager une dépense, pour 2013 de CHF 65'000. Ce rattrapage devrait prendre 28 mois, parallèlement à la publication du Bulletin de la présente législature.

3016 : l'engagement temporaire d'un auxiliaire sur 28 mois est lié au rattrapage du Bulletin du Grand Conseil

31852 : une nouvelle adresse e-mail sera mise à disposition de tous les députés, projet estimé à CHF 45'000.

Conclusion

Les membres de la sous-commission proposent d'adopter le projet de budget 2013 du Secrétariat général du Grand Conseil.